RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA NIEVRE

- numéro spécial information sur les risques naturels et technologiques et délégations de signatures

du 13 février 2006

Sommaire

,	Préfecture
1.1.	cabinet
•	2006-P-413-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur le
	risques naturels et technologiques dans la commune de Amazy
•	2006-P-414-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur le
	risques naturels et technologiques dans la commune de Annay
•	
	risques naturels et technologiques dans la commune de Armes.
•	2006-P416-Arrêté relatif à l'infomation des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Arquian
•	2006-P-417-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobilliers sur le
	risques naturels et technologiques dans la commune de Asnois
•	2006-P418-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Avril-sur-Loire.
•	risques naturels et technologiques dans la commune de Avril-sur-Loire
	risques naturels et technologiques dans la commune de Béard.
•	2006-P-420-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur le
	risques naturels et technologique dans la commune de Brèves.
•	2006-P-421-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur le
	risques naturels et technologiques dans la commune de La Celle-sur-Loire.
•	2006-P-422-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur le
	risques naturels et technologiques dans la commune de Cercy-la-Tour.
•	2006-P-423-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur le
	risques naturels et technologiques dans la commune de Cervon.
•	2006-P-424-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur le
	risques naturels et technologiques dans la commune de Challuy.
•	2006-P425-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Champvert.
•	2006-P-426-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur le
	risques naturels et technologiques dans la commune de Chantenay-Saint-Imbert
•	2006-P-427-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur le
	risques naturels et technologiques dans la commune de La Chapelle-Saint-André.
•	2006-P-428-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur le
	risques naturels et technologiques dans la commune de La Charité-Sur-Loire.
•	2006-P-429-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur le
	risques naturels et technologiques dans la commune de Charrin.
•	2006-P-430-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur le
	risques naturels et technologiques dans la commune de Chaumard.
•	2006-P-431-Arrêté relatif à l'information dees acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur l
-	risques naturels et technologiques dans la commune de Chaumot.

•	2006-P-432-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Chevenon 28
•	2006-P-433-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Chevroches.
•	2006-P-434-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Chitry-les-Mines 30
•	2006-P-435-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Clamecy 31
•	2006-P-436-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Corbigny.
•	2006-P437-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Corvol-l'Orgueilleux.
•	2006-P-438-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Cosne-Cours-Sur-Loire.
•	2006-P-439-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Cossaye 36 2006-P-440-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
•	risques naturels et technologiques dans la commune de Coulanges-Les-Nevers.
_	1 6 1
•	2006-P441-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Couloutre.
_	
•	2006-P-442-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Courcelles
_	2006-P-443-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
•	risques naturels et technologiques dans la commune de Decize41
•	2006-P-444-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
•	
•	risques naturels et technologiques dans la commune de Devay. 42 2006-P-445-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
•	risques naturels et technologiques dans la commune de Dirol43
•	2006-P446-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
•	risques naturels et technologiques dans la commune de Donzy
•	2006-P-447-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
•	risques naturels et technologiques dans la commune de Dornecy
•	2006-P-448-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Druy-Parigny47
•	2006-P-449-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Entrains-Sur-Nohain48
•	2006-P-450-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Epiry
•	2006-P-451-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Fleury-Sur-Loire50
•	2006-P-452-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Flez-Cuzy.
•	2006-P-453-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Fourchambault52
•	2006-P-454-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Garchizy 54
•	2006-P-455-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Germigny-Sur-Loire55
•	2006-P-456-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Gimouille56
•	2006-P-457-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Guérigny57
•	2006-P-458-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Imphy58
•	2006-P459-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Lamenay-sur-Loire 59
•	2006-P-460-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Langeron61

•	2006-P-461-arrête relatif à l'information des acquereurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Livry 65. 2006-P-462S-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
•	2006-P-462S-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Luthenay-Uxeloup 6.
•	2006-P463-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Luzy6
•	2006-P-464-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de La Marche.
•	2006-P-465-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
_	risques naturels et technologiques dans la commune de Mars-sur-Allier 60 2006-P-466-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
•	riques naturels et technologiques dans la commune de Marigny-sur-Yonne6
•	2006-P-467-arrêté à l'information des acquéreurs et des locataires et biens immobiliers sur les risques
•	naturels et technologiques dans la commune de Marzy
•	2006-P-468-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
•	risques naturels et technologiques dans la commune de Menestreau
•	2006-P-469-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Mesves-sur-Loire
•	2006-P-470-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Metz-le-Comte72
•	2006-P-471-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Mhère
•	2006-P-472-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Monceaux-le-Comte7:
•	2006-P-473-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Montigny-en-Morvan 70
•	2006-P-474-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Montreuillon 7'
•	2006-P-475-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Moulins-Engilbert 78
•	2006-P-476-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Mouron-sur-Yonne
•	2006-P-477-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Myennes80
•	2006-P-478-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et techonologiques dans la commune de Neuvy-sur-Loire.
_	1 2 1
•	2006-P-479-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Nevers
	2006-P-480-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
•	risques naturels et technologiques dans la commune de Nolay.
•	2006-P-481-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
•	risques naturels et technologiques dans la commune de Oisy
•	2006-P-482-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Ouagne
•	2006-P-483-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
•	risques naturels et technologiques dans la commune de Pazy8′ 2006-P-484-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Perroy.
•	2006-P-485-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Poiseux.
•	2006-P-486-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Pouilly-sur-Loire9
•	2006-P-487-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Pousseaux;92
•	2006-P-488-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Prèmery93
•	2006-P-489-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Ruages94

•	2006-P-490-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Saincaize-Meauce96
•	2006-P-491-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Saint-Amand-en-Puisaye 97
•	2006-P-492-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Saint-Didier 98 2006-P-493-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
•	2006-P-493-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Saint-Eloi. 99 2006-P-494-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de bien immobiliers sur les
•	2006-P-494-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de bien immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Saint-Hilaire-Fontaine 100
•	2006-P-495-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Saint-Léger-des-Vignes 101
•	2006-P-496-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Saint-Martin-d'Heuille 103
•	2006-P-497-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Saint-Martin-sur-Nohain 104
•	2006-P-498-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Saint-Ouen-sur-Loire 105
•	2006-P-500-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Saint-Quentin-sur-Nohain 106
•	2006-P-501-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Sardy-les-épiry 107
•	2006-P-502-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Sauvigny-les-Bois 108
•	2006-P-503-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Sermoise-sur-Loire 110 2006-P-504-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
•	2006-P-504-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Sichamps 111 2006-P-505-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
•	2006-P-505-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Sougy-sur-Loire112
•	2006-P-506-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur
	risques naturels et technologiques dans la commune de Suilly-la-Tour 113
•	risques naturels et technologiques dans la commune de Suilly-la-Tour 113 2006-P-507-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Surgy 114 2006-P-508-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
•	
	risques naturels et technologiques dans la commune de Tannay 115
•	2006-P-509-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Tracy-sur-Loire 117
•	2006-P-510-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Tresnay 118
•	2006-P-511-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Tronsanges119
•	2006-P-512-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Trucy-l'Orgueilleux 120
•	2006-P-513-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Urzy121
•	2006-P-514-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Varzy 122
•	2006-P-515-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Verneuil 124
•	2006-P-516-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Vignol 125
•	2006-P-517-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Villiers-sur-Yonne 126
•	2006-P-396-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou
	technologiques dans le département de la Nièvre 127
•	2006-P-499-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
	risques naturels et technologiques dans la commune de Saint-Père 152

1.2.	Direction du Développement Durable et de la Coordination Interministérielle	153
•	N°2005-P-544-Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Michel JEANNEY, sous-préfet de	•
	CLAMECY.	153
•	N°2005-P-545-Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Jean-Pierre GILLERY, secrétaire	
	général de la préfecture de la Nièvre.	157

1. Préfecture

1.1. cabinet

2006-P-413-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Amazy.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 :

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre :

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Amazy, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-414-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Annay.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Annay, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-415-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Armes.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Armes, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,

- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P416-Arrêté relatif à l'infomation des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Arquian.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de

biens immobiliers situés dans la commune de Arquian, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-417-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobilliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Asnois.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de

catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre :

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Asnois, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend:

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

Article 2: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P418-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Avril-sur-Loire.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 :

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre :

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Avril-sur-Loire, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u> : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le

Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-419-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Béard.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Béard, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-420-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologique dans la commune de Brèves.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Brèves, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-421-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de La Celle-sur-Loire.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de La Celle-sur-Loire, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,

- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-422-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Cercy-la-Tour.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de

biens immobiliers situés dans la commune de Cercy-la-Tour sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-423-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Cervon.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de

catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Cervon, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend:

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

Article 2: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-424-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Challuy.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 :

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre :

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Challuy, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u> : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le

Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P425-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Champvert.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Champvert, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-426-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Chantenay-Saint-Imbert.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Chantenay-Saint-Imbert, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-427-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de La Chapelle-Saint-André.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de La Chapelle-Saint-André, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,

- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-428-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de La Charité-Sur-Loire.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de

biens immobiliers situés dans la commune de La Charité-Sur-Loire, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-429-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Charrin.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de

catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Charrin, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend:

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

Article 2: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-430-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Chaumard.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 :

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre :

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Chaumard, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le

Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-431-Arrêté relatif à l'information dees acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Chaumot.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Chaumot, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-432-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Chevenon.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Chevenon, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-433-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Chevroches.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Chevroches, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,

- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-434-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Chitry-les-Mines.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de

biens immobiliers situés dans la commune de Chitry-les-Mines, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-435-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Clamecy.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de

catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Clamecy, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend:

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

Article 2: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-436-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Corbigny.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 :

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre :

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Corbigny, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le

Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P437-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Corvol-l'Orgueilleux.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Corvol-l'Orgueilleux, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-438-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Cosne-Cours-Sur-Loire.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Cosne-Cours-Sur-Loire, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-439-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Cossaye.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Cossaye, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend:

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,

- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-440-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Coulanges-Les-Nevers.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de

biens immobiliers situés dans la commune de Coulanges-les-Nevers, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend:

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P441-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Couloutre.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de

catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Couloutre, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

Article 2: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-442-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Courcelles.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 :

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre :

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Courcelles, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le

Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-443-Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Decize.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Decize, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-444-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Devay.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Devay, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-445-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Dirol.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Dirol, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,

- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P446-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Donzy.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de

biens immobiliers situés dans la commune de Donzy, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-447-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Dornecy.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de

catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre :

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Dornecy, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend:

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

Article 2: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-448-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Druy-Parigny.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 :

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Druy-Parigny, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le

Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-449-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Entrains-Sur-Nohain.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Entrains-Sur-Nohain, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-450-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Epiry.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Epiry, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-451-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Fleury-Sur-Loire.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

 ${\bf Vu}$ le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Fleury-Sur-Loire, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,

- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-452-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Flez-Cuzy.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de

biens immobiliers situés dans la commune de Flez-Cuzy, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-453-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Fourchambault.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de

catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Fourchambault, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend:

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-454-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Garchizy.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 :

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre :

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Garchizy, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le

Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-455-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Germigny-Sur-Loire.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Germigny-Sur-Loire, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-456-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Gimouille.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Gimouille, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-457-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Guérigny.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Guérigny, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,

- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-458-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Imphy.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de

biens immobiliers situés dans la commune de Imphy, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P459-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Lamenay-sur-Loire.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de

catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Lamenay-sur-Loire, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend:

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

Article 2: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-460-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Langeron.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 :

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Langeron, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le

Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-461-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Livry.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Livry, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-462S-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Luthenay-Uxeloup.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Luthenay-Uxeloup, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P463-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Luzy.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Luzy, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,

- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-464-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de La Marche.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de

biens immobiliers situés dans la commune de La Marche, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-465-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Mars-sur-Allier.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de

catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Mars-sur-Allier, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend:

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-466-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les riques naturels et technologiques dans la commune de Marigny-sur-Yonne.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 :

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Marigny-sur-Yonne, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le

Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-467-arrêté à l'information des acquéreurs et des locataires et biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Marzy.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Marzy, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-468-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Menestreau.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

 ${\bf Vu}$ le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Menestreau, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-469-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Mesves-sur-Loire.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 :

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Mesves-sur-Loire, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,

- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-470-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Metz-le-Comte.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de

biens immobiliers situés dans la commune de Metz-le-Comte, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-471-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Mhère.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de

catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Mhère, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend:

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

Article 2: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-472-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Monceaux-le-Comte.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 :

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Monceaux-le-Comte, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le

Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-473-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Montigny-en-Morvan.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Montigny-en-Morvan, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-474-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Montreuillon.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Montreuillon, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-475-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Moulins-Engilbert.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre :

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Moulins-Engilbert, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,

- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-476-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Mouron-sur-Yonne.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 :

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de

biens immobiliers situés dans la commune de Mouron-sur-Yonne, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-477-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Myennes.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de

catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Myennes, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend:

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-478-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et techonologiques dans la commune de Neuvy-sur-Loire.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

 ${\bf Vu}$ le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 :

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre :

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Neuvy-sur-Loire, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u> : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le

Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-479-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Nevers.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Nevers, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-480-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Nolay.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Nolay, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-481-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Oisy.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Oisy, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,

- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-482-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Ouagne.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de

biens immobiliers situés dans la commune de Ouagne, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

Article 2: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-483-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Pazy.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de

catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Pazy, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend:

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

Article 2: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-484-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Perroy.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 :

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre :

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Perroy, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le

Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-485-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Poiseux.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Poiseux, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-486-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Pouilly-sur-Loire.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

 ${\bf Vu}$ le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Pouilly-sur-Loire, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-487-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Pousseaux:

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 :

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Pousseaux, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,

- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-488-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Prèmery.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de

biens immobiliers situés dans la commune de Prèmery, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-489-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Ruages.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de

catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Ruages, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-490-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Saincaize-Meauce.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 :

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Saincaize-Meauce, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le

Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-491-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Saint-Amand-en-Puisaye.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Saint-Amand-en-Puisaye, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-492-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Saint-Didier.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Saint-Didier, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-493-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Saint-Eloi.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

 ${\bf Vu}$ le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Saint-Eloi, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,

- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-494-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de bien immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Saint-Hilaire-Fontaine.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de

biens immobiliers situés dans la commune de Saint-Hilaire-Fontaine, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend:

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-495-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Saint-Léger-des-Vignes.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de

catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Saint-Léger-des-Vignes, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend:

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-496-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Saint-Martin-d'Heuille.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 :

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Saint-Martin-d'Heuille, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u> : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le

Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-497-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Saint-Martin-sur-Nohain.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Saint-Martin-sur-Nohain, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-498-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Saint-Ouen-sur-Loire.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Saint-Ouen-sur-Loire, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-500-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Saint-Quentin-sur-Nohain.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Saint-Quentin-sur-Nohain, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,

- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-501-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Sardy-les-épiry.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de

biens immobiliers situés dans la commune de Sardy-les-Epiry, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-502-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Sauvigny-les-Bois.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de

catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Sauvigny-les-Bois, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend:

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

Article 2: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-503-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Sermoise-sur-Loire.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 :

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre :

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Sermoise-sur-Loire, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u> : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le

Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-504-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Sichamps.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Sichamps, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-505-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Sougy-sur-Loire.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Sougy-sur-Loire, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-506-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur risques naturels et technologiques dans la commune de Suilly-la-Tour.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Suilly-la-Tour, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,

- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-507-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Surgy.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de

biens immobiliers situés dans la commune de Surgy, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-508-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Tannay.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de

catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Tannay, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend:

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-509-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Tracy-sur-Loire.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 :

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre :

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Tracy-sur-Loire, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u> : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le

Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-510-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Tresnay.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Tresnay, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-511-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Tronsanges.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Tronsanges, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-512-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Trucy-l'Orgueilleux.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 :

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Trucy-l'Orgueilleux, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,

- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-513-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Urzy.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de

biens immobiliers situés dans la commune de Urzy, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend:

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-514-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Varzy.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de

catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Varzy, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend:

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

Article 2: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-515-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Verneuil.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 :

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre :

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Verneuil, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u> : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le

Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-516-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Vignol.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Vignol, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-517-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Villiers-sur-Yonne.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Villiers-sur-Yonne, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,
- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

Article 2: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

2006-P-396-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques dans le département de la Nièvre.

Vu le code général des collectivités territoriales :

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: L'obligation d'information *sur les risques* prévue au I et II de l'article L 125-5 du code de l'environnement s'applique dans chacune des communes listées en annexe 1 du présent arrêté.

<u>Article 2</u>: Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques, dans les communes visées à l'article 1^{er}, sont consignés dans un dossier communal d'informations. Ce dossier communal comprend :

une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques, ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,

une cartographie délimitant les zones exposées,

le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Chaque dossier communal ainsi que les documents de référence sont librement consultables dans les mairies concernées, en préfecture et sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 3</u>: L'obligation d'information *sur les sinistres*, prévue au IV de l'articl L 125-5 du code de l'environnement, s'applique pour les arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique listés en annexe 2 du présent arrêté. Ces arrêtés sont consultables en préfecture, sous-préfectures, dans les mairies concernées, ainsi que sur le site internet de la préfecture de la Nièvre, www.nievre.pref.gouv.fr.

<u>Article 4</u>: Une copie du présent arrêté est adressée à la chambre départementale des notaires de la Nièvre avec la liste des communes visées à l'article 1^{er}, les dossiers communaux correspondants et la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique pris depuis 1982.

<u>Article 5</u>: Le présent arrêté est adressé aux maires concernés puis affiché en mairie. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre, mentionné dans le Journal du Centre et accessible sur le site internet de la Préfecture de la Nièvre, www.nievre.pref.gouv.fr.

<u>Article 6</u>: La liste des communes et les dossiers communaux d'informations sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions mentionnées à l'article R 125-25 du code de l'environnement.

<u>Article 7</u>: Ces deux obligations d'information sur les risques et sinistres s'appliquent pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 8</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et les maires concernés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 6 février 2006 Le Préfet, François BURDEYRON

Liste des communes où s'applique l'obligation d'information sur les risques naturels et technologiques (article L 125-5-I du code de l'environnement)

INSEE	Commune	P.P.R.N.	Prescrit	Approuvé	P.P.R.T.	Prescrit	Approuvé	JF
58005	Amazy	P.P.R.I.Yonne	25/07/2002		NEANT			c
58007	Annay	P.P.R.I.Vrille	25/07/2002		NEANT			L
58011	Armes	P.P.R.I.Yonne	25/07/2002		NEANT			I
58012	Arquian	P.P.R.I.Vrille	25/07/2002		NEANT			c
58016 58020	Asnois	P.P.R.I.Yonne P.P.R.I.Yonne	25/07/2002	05/03/2003	NEANT			ŀ
58025	Avril-sur-Loire Béard	P.P.R.I.Loire		05/03/2003				(
58039	Brèves	P.P.R.I.Yonne	25/07/2002		NEANT			ľ
58044	Celle-sur-Loire	P.P.R.I.Loire		14/08/2002				l
58046	Cercy-la-Tour	P.P.R.I.Aron	25/07/2002	1 1/00/2002	NEANT			١
58047	Cervon	P.P.R.I.Yonne	25/07/2002		NEANT			1
58051	Challuy	P.P.R.I.Loire		17/12/2001				1
58055	Champvert	P.P.R.I.Loire	31/10/2000	17/12/2001	NEANT			1
58057	Chantenay-Saint-Imbert	P.P.R.I.Allier	25/07/2002	23/01/2006	NEANT]
58058	Chapelle-Saint-André	P.P.R.I.Beuvron	25/07/2002		NEANT			
58059	Charité-sur-Loire	P.P.R.I.Loire		14/08/2002				l
58060	Charrin	P.P.R.I.Loire		17/12/2002				l
58068	Chaumard	P.P.R.I.Yonne	25/07/2002		NEANT			ł
58069	Chaumot	P.P.R.I.Yonne	25/07/2002		NEANT			ł
58072	Chevenon	P.P.R.I.Loire P.P.R.I.Yonne		05/03/2003				ł
58073 58075	Chevroches Chitry-les-Mines	P.P.R.I.Yonne P.P.R.I.Yonne	25/07/2002 25/07/2002		NEANT NEANT			ł
58075	Clamecy	P.P.R.I.Yonne	25/07/2002		NEANT			l
58083	Corbigny	P.P.R.I.Yonne	25/07/2002		NEANT			l
58085	Corvol-l'Orqueilleux	P.P.R.I.Beuvron	25/07/2002		NEANT			1
58086	Cosne-Cours-sur-Loire	P.P.R.I.Loire		14/08/2002				1
58086	Cosne-Cours-sur-Loire	P.P.R.I.Nohain	25/07/2002		NEANT			1
58087	Cossaye	P.P.R.I.Loire		17/12/2002				1
58088	Coulanges-lès-Nevers	P.P.R.I.Loire		17/12/2001				1
58089	Couloutre	P.P.R.I.Nohain	25/07/2002		NEANT			1
58090	Courcelles	P.P.R.I.Beuvron	25/07/2002		NEANT			1
58095	Decize	P.P.R.I.Loire	31/10/2000	18/12/2001	NEANT			1
58096	Devay	P.P.R.I.Loire	31/10/2000	17/12/2002	NEANT]
58098	Dirol	P.P.R.I.Yonne	25/07/2002		NEANT]
58102	Donzy	P.P.R.I.Nohain	25/07/2002		NEANT]
58103	Dornecy	P.P.R.I.Yonne	25/07/2002		NEANT			l
58105	Druy-Parigny	P.P.R.I.Loire		05/03/2003				l
58109	Entrains-sur-Nohain	P.P.R.I.Nohain	25/07/2002		NEANT			ł
58110	Epiry	P.P.R.I.Yonne	25/07/2002		NEANT			ł
58115	Fleury-sur-Loire	P.P.R.I.Loire		05/03/2003				ł
58116 58117	Flez-Cuzy Fourchambault	P.P.R.I.Yonne P.P.R.I.Loire	25/07/2002	14/08/2002	NEANT			ł
58121	Garchizy	P.P.R.I.Loire		14/08/2002				ł
58124	Germigny-sur-Loire	P.P.R.I.Loire		14/08/2002				ł
58126	Gimouille	P.P.R.I.Allier	25/07/2002	14/00/2002	NEANT			ł
58126	Gimouille	P.P.R.I.Loire		14/08/2002				l
58131	Guérigny	P.P.R.I.Nièvre	25/07/2002		NEANT			l
58134	Imphy	P.P.R.I.Loire		05/03/2003				1
58137	Lamenay-sur-Loire	P.P.R.I.Loire		17/12/2002				1
58138	Langeron	P.P.R.I.Allier	25/07/2002		NEANT			1
58144		P.P.R.I.Allier	25/07/2002	23/01/2006	NEANT			1
58148	Luthenay-Uxeloup	P.P.R.I.Loire	31/10/2000	05/03/2003	NEANT			l
58149	Luzy	P.P.R.I.Alène	25/07/2002		NEANT			l
58155	Marche	P.P.R.I.Loire		14/08/2002				l
58158	Mars-sur-Allier	P.P.R.I.Allier	25/07/2002		NEANT	ļ		ı
58159	Marigny-sur-Yonne	P.P.R.I.Yonne	25/07/2002		NEANT			l
58160	Marzy	P.P.R.I.Loire		14/08/2002				ł
58162	Menestreau	P.P.R.I.Nohain	25/07/2002		NEANT		1	ł
58164	Mesves-sur-Loire	P.P.R.I.Loire		14/08/2002				ł
58165 58166	Metz-le-Comte Mhère	P.P.R.I.Yonne	25/07/2002 25/07/2002		NEANT NEANT		1	ł
58166 58170	Monceaux-le-Comte	P.P.R.I.Yonne P.P.R.I.Yonne	25/07/2002		NEANT			ł
58177	Montigny-en-Morvan	P.P.R.I.Yonne	25/07/2002		NEANT			ł
58177	Montreuillon	P.P.R.I.Yonne	25/07/2002		NEANT			1
58182	Moulins-Engilbert	P.P.R.I.Garat,Guignon	25/07/2002		NEANT			1
58183	Mouron-sur-Yonne	P.P.R.I.Yonne	25/07/2002		NEANT			1
58187	Myennes	P.P.R.I.Loire		14/08/2002				1
58193	Neuvy-sur-Loire	P.P.R.I.Loire		14/08/2002				1
58193	Neuvy-sur-Loire	P.P.R.I.Vrille	25/07/2002		NEANT			1
58194	Nevers	P.P.R.I.Loire	31/10/2000	17/12/2001	NEANT]
58196	Nolay	P.P.R.I.Nièvre	25/07/2002		NEANT			1
	 					•		•

P.P.R.I. : Plan de Prévention des Risques Inondations

P.P.R.T. : Plan de Préventio des Risques Technologiques

58198	Oisy	P.P.R.I.Beuvron	25/07/2002		NEANT	
58200	Ouagne	P.P.R.I.Beuvron	25/07/2002		NEANT	
58208	Pazy	P.P.R.I.Yonne	25/07/2002		NEANT	
58209	Perroy	P.P.R.I.Nohain	25/07/2002		NEANT	
58212	Poiseux	P.P.R.I.Nièvre	25/07/2002		NEANT	
58215	Pouilly-sur-Loire	P.P.R.I.Loire	10/02/2000 14/	1/08/2002	NEANT	
58217	Pousseaux	P.P.R.I.Yonne	25/07/2002		NEANT	
58218	Prémery	P.P.R.I.Nièvre	25/07/2002		NEANT	
58224	Ruages	P.P.R.I.Yonne	25/07/2002		NEANT	
58225	Saincaize-Meauce	P.P.R.I.Allier	25/07/2002		NEANT	
58227	Saint-Amand-en-Puisaye	P.P.R.I.Vrille	25/07/2002		NEANT	
58237	Saint-Didier	P.P.R.I.Yonne	25/07/2002		NEANT	
58238	Saint-éloi	P.P.R.I.Loire	31/10/2000 17/	7/12/2001	NEANT	
58245	Saint-Hilaire-Fontaine	P.P.R.I.Loire	31/10/2000 17/	7/12/2002	NEANT	
58250	Saint-Léger-des-Vignes	P.P.R.I.Loire	31/10/2000 17/	7/12/2001	NEANT	
58254	Saint-Martin-d'Heuille	P.P.R.I.Nièvre	25/07/2002		NEANT	
58256	Saint-Martin-sur-Nohain	P.P.R.I.Nohain	25/07/2002		NEANT	
58258	Saint-Ouen-sur-Loire	P.P.R.I.Loire	31/10/2000 05/	5/03/2003	NEANT	
58261	Saint-Père	P.P.R.I.Nohain	25/07/2002		NEANT	
58265	Saint-Quentin-sur-Nohair	P.P.R.I.Nohain	25/07/2002		NEANT	
58272	Sardy-lès-épiry	P.P.R.I.Yonne	25/07/2002		NEANT	
58273	Sauvigny-les-Bois	P.P.R.I.Loire	31/10/2000 05/	5/03/2003	NEANT	
58278	Sermoise-sur-Loire	P.P.R.I.Loire	31/10/2000 17/	7/12/2001	NEANT	
58279	Sichamps	P.P.R.I.Nièvre	25/07/2002		NEANT	
58280	Sougy-sur-Loire	P.P.R.I.Loire	31/10/2000 05/	5/03/2003	NEANT	
58281	Suilly-la-Tour	P.P.R.I.Nohain	25/07/2002		NEANT	
58282	Surgy	P.P.R.I.Yonne	25/07/2002		NEANT	
58286	Tannay	P.P.R.I.Yonne	25/07/2002		NEANT	
58295	Tracy-sur-Loire	P.P.R.I.Loire	10/02/2000 14/	1/08/2002	NEANT	
58296	Tresnay	P.P.R.I.Allier	25/07/2002 23/	3/01/2006	NEANT	
58298	Tronsanges	P.P.R.I.Loire	10/02/2000 14/	1/08/2002	NEANT	
58299	Trucy-l'Orgueilleux	P.P.R.I.Beuvron	25/07/2002		NEANT	
58300	Urzy	P.P.R.I.Nièvre	25/07/2002		NEANT	
58304	Varzy	P.P.R.I.Beuvron	25/07/2002		NEANT	
58306	Verneuil	P.P.R.I.Aron	25/07/2002		NEANT	
58308	Vignol	P.P.R.I.Yonne	25/07/2002		NEANT	
58312	Villiers-sur-Yonne	P.P.R.I.Yonne	25/07/2002		NEANT	

Commune	Sinistre	Arrêté	Publication JO
Achun	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Achun	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Achun	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Achun	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Alligny-Cosne	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Alligny-Cosne	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Alligny-Cosne Alligny-Cosne	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999 29/12/1999	30/12/1999 30/12/1999
Alligny-Cosne	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/08/2001	26/09/2001
Alligny-Cosne	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/08/2001	26/09/2001
Alligny-Cosne	Mouvement de terrain - Tassements différentiels	25/08/2004	26/08/2004
Alligny-en-Morvan	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Alligny-en-Morvan	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Alligny-en-Morvan	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Alligny-en-Morvan	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Alligny-en-Morvan	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	06/08/2001	11/08/2001
Alligny-en-Morvan	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	06/08/2001	11/08/2001
Alluy	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Alluy	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Alluy Alluy	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999 29/12/1999	30/12/1999 30/12/1999
Amazy	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Amazy	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Amazy	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Amazy	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Anlezy	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Anlezy	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Anlezy	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Anlezy	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Anlezy	Mouvement de terrain - Tassements différentiels	09/01/2006	22/01/2006
Annay	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Annay	Mouvement de terrain - Tassements différentiels	08/03/1994	24/03/1994
Annay	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Annay Annay	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999 29/12/1999	30/12/1999 30/12/1999
Annay	Mouvement de terrain - Tassements différentiels	25/08/2004	
Anthien	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Anthien	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Anthien	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Anthien	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Anthien	Mouvement de terrain-Tassements différentiels	22/11/2005	13/12/2005
Arbourse	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Arbourse	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Arbourse	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Arbourse	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Arleuf	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Arleuf Arleuf	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	02/08/1988 02/08/1988	13/08/1988 13/08/1988
Arleuf	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/11/1999	04/12/1999
Arleuf	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/11/1999	04/12/1999
Arleuf	Mouvement de terrain	29/12/1999	
Arleuf	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Arleuf	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Armes	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Armes	Mouvement de terrain	29/12/1999	
Armes	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	
Armes	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Armes	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	27/04/2001	28/04/2001
Armes	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	27/04/2001	28/04/2001
Arquian Arquian	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain	30/11/1982 29/12/1999	02/12/1982 30/12/1999
Arquian	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Arquian	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Arquian	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	27/04/2001	28/04/2001
Arquian	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	27/04/2001	28/04/2001
Arquian	Mouvement de terrain - Tassements différentiels	11/01/2005	01/02/2005
Arthel	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Arthel	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Arthel	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Arthel	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	
Arzembouy	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Arzembouy	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Arzembouy	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Arzembouy	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999

Asnan	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Asnan	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Asnan	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Asnan	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Asnois	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Asnois	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Asnois	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Asnois	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
	i i		
Asnois	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	27/04/2001	28/04/2001
Asnois	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	27/04/2001	28/04/2001
Aunay-en-Bazois	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Aunay-en-Bazois	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Aunay-en-Bazois	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Aunay-en-Bazois	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Authiou	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Authiou	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Authiou	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Authiou	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Avrée	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Avrée	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Avrée	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Avrée	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Avril-sur-Loire	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Avril-sur-Loire	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Avril-sur-Loire	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)		
Avril-sur-Loire		29/12/1999	30/12/1999
Avril-sur-Loire	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	19/12/2003	20/12/2003
Avril-sur-Loire	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	19/12/2003	20/12/2003
Azy-le-Vif	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Azy-le-Vif	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Azy-le-Vif	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Azy-le-Vif	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Balleray	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Balleray	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Balleray	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Balleray	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Bazoches	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Bazoches	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Bazoches	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Bazoches	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Bazoches	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/08/2001	26/09/2001
Bazoches	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/08/2001	26/09/2001
Bazolles	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
	Mouvement de terrain - Tassements différentiels		
Bazolles		12/03/1998	28/03/1998
Bazolles	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Bazolles	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	
Bazolles		23/12/1333	30/12/1999
Bazoneo	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)		
Pazallas	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Bazolles	Mouvement de terrain-Tassements différentiels	29/12/1999 22/11/2005	30/12/1999 13/12/2005
Béard	Mouvement de terrain-Tassements différentiels Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	29/12/1999 22/11/2005 30/11/1982	30/12/1999 13/12/2005 02/12/1982
	Mouvement de terrain-Tassements différentiels	29/12/1999 22/11/2005	30/12/1999 13/12/2005
Béard	Mouvement de terrain-Tassements différentiels Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	29/12/1999 22/11/2005 30/11/1982 29/12/1999	30/12/1999 13/12/2005 02/12/1982 30/12/1999
Béard Béard Béard	Mouvement de terrain-Tassements différentiels Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999 22/11/2005 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999	30/12/1999 13/12/2005 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999
Béard Béard Béard Béard	Mouvement de terrain-Tassements différentiels Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999 22/11/2005 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999	30/12/1999 13/12/2005 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Béard Béard Béard Béard Béard	Mouvement de terrain-Tassements différentiels Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999 22/11/2005 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003	30/12/1999 13/12/2005 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 20/12/2003
Béard Béard Béard Béard Béard Béard	Mouvement de terrain-Tassements différentiels Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999 22/11/2005 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003 19/12/2003	30/12/1999 13/12/2005 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 20/12/2003 20/12/2003
Béard Béard Béard Béard Béard	Mouvement de terrain-Tassements différentiels Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999 22/11/2005 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003	30/12/1999 13/12/2005 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 20/12/2003 20/12/2003 02/12/1982
Béard Béard Béard Béard Béard Béard	Mouvement de terrain-Tassements différentiels Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999 22/11/2005 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003 19/12/2003 30/11/1982	30/12/1999 13/12/2005 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 20/12/2003 20/12/2003 02/12/1982
Béard Béard Béard Béard Béard Béard Beaulieu Beaulieu	Mouvement de terrain-Tassements différentiels Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain	29/12/1999 22/11/2005 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003 19/12/2003 30/11/1982 29/12/1999	30/12/1999 13/12/2005 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 20/12/2003 20/12/2003 02/12/1982 30/12/1999
Béard Béard Béard Béard Béard Béard Béard Béard Beaulieu Beaulieu Beaulieu	Mouvement de terrain-Tassements différentiels Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999 22/11/2005 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999	30/12/1999 13/12/2005 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 20/12/2003 20/12/2003 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999
Béard Béard Béard Béard Béard Béard Béard Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaulieu	Mouvement de terrain-Tassements différentiels Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999 22/11/2005 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003 19/12/2003 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999	30/12/1999 13/12/2005 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 20/12/2003 20/12/2003 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999
Béard Béard Béard Béard Béard Béard Béard Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaulieu	Mouvement de terrain-Tassements différentiels Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999 22/11/2005 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003 19/12/2003 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982	30/12/1999 13/12/2005 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 20/12/2003 20/12/2003 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Béard Béard Béard Béard Béard Béard Béard Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaumont-la-Ferrière	Mouvement de terrain-Tassements différentiels Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999 22/11/2005 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003 19/12/2003 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999	30/12/1999 13/12/2005 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 20/12/2003 20/12/2003 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Béard Béard Béard Béard Béard Béard Béard Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaunont-la-Ferrière Beaumont-la-Ferrière	Mouvement de terrain-Tassements différentiels Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain	29/12/1999 22/11/2005 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999	30/12/1999 13/12/2005 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 20/12/2003 20/12/2003 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982
Béard Béard Béard Béard Béard Béard Béard Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaunont-la-Ferrière Beaumont-la-Ferrière	Mouvement de terrain-Tassements différentiels Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999 22/11/2005 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003 19/12/2003 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999	30/12/1999 13/12/2005 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 20/12/2003 20/12/2003 20/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Béard Béard Béard Béard Béard Béard Béard Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaumont-la-Ferrière Beaumont-la-Ferrière Beaumont-la-Ferrière	Mouvement de terrain-Tassements différentiels Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999 22/11/2005 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003 19/12/2003 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999	30/12/1999 13/12/2005 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 20/12/2003 20/12/2003 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Béard Béard Béard Béard Béard Béard Béard Béard Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaumont-la-Ferrière Beaumont-la-Ferrière Beaumont-la-Ferrière Beaumont-la-Ferrière	Mouvement de terrain-Tassements différentiels Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	29/12/1999 22/11/2005 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003 19/12/2003 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982	30/12/1999 13/12/2005 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 20/12/2003 20/12/2003 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Béard Béard Béard Béard Béard Béard Béard Béard Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaumont-la-Ferrière Beaumont-la-Ferrière Beaumont-la-Ferrière Beaumont-la-Ferrière	Mouvement de terrain-Tassements différentiels Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999 22/11/2005 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003 19/12/2003 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999	30/12/1999 13/12/2005 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 20/12/2003 20/12/2003 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Béard Béard Béard Béard Béard Béard Béard Béard Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaumont-la-Ferrière Beaumont-la-Ferrière Beaumont-la-Ferrière Beaumont-la-Ferrière Beaumont-la-Farrière Beaumont-la-Ferrière	Mouvement de terrain-Tassements différentiels Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain	29/12/1999 22/11/2005 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003 19/12/2003 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999	30/12/1999 13/12/2005 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 20/12/2003 20/12/2003 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Béard Béard Béard Béard Béard Béard Béard Béard Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaumont-la-Ferrière Beaumont-la-Ferrière Beaumont-la-Ferrière Beaumont-la-Ferrière Beaumont-la-Forrière Beaumont-la-Forrière Beaumont-la-Forrière Beaumont-la-Forrière Beaumont-Sardolles Beaumont-Sardolles	Mouvement de terrain-Tassements différentiels Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999 22/11/2005 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003 19/12/2003 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999	30/12/1999 13/12/2005 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 20/12/2003 20/12/2003 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Béard Béard Béard Béard Béard Béard Béard Béard Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaumont-la-Ferrière Beaumont-la-Ferrière Beaumont-la-Ferrière Beaumont-la-Ferrière Beaumont-sardolles Beaumont-Sardolles Beaumont-Sardolles Beaumont-Sardolles	Mouvement de terrain-Tassements différentiels Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999 22/11/2005 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003 19/12/2003 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999	30/12/1999 13/12/2005 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 20/12/2003 20/12/2003 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Béard Béard Béard Béard Béard Béard Béard Béard Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaumont-la-Ferrière Beaumont-la-Ferrière Beaumont-la-Ferrière Beaumont-la-Ferrière Beaumont-sardolles Beaumont-Sardolles Beaumont-Sardolles Beaumont-Sardolles Beaumont-Sardolles	Mouvement de terrain-Tassements différentiels Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999 22/11/2005 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982	30/12/1999 13/12/2005 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 20/12/2003 20/12/2003 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Béard Béard Béard Béard Béard Béard Béard Béard Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaumont-la-Ferrière Beaumont-la-Ferrière Beaumont-la-Ferrière Beaumont-la-Ferrière Beaumont-sardolles Beaumont-Sardolles Beaumont-Sardolles Beaumont-Sardolles	Mouvement de terrain-Tassements différentiels Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999 22/11/2005 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003 19/12/2003 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999	30/12/1999 13/12/2005 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 20/12/2003 20/12/2003 20/12/2003 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Béard Béard Béard Béard Béard Béard Béard Béard Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaumont-la-Ferrière Beaumont-la-Ferrière Beaumont-la-Ferrière Beaumont-la-Ferrière Beaumont-sardolles Beaumont-Sardolles Beaumont-Sardolles Beaumont-Sardolles Beaumont-Sardolles	Mouvement de terrain-Tassements différentiels Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999 22/11/2005 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982	30/12/1999 13/12/2005 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 20/12/2003 20/12/2003 20/12/2003 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Béard Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaumont-la-Ferrière Beaumont-la-Ferrière Beaumont-la-Ferrière Beaumont-Sardolles Beaumont-Sardolles Beaumont-Sardolles Beaumont-Beuvron Beuvron	Mouvement de terrain-Tassements différentiels Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999 22/11/2005 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999	30/12/1999 13/12/2005 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 20/12/2003 20/12/2003 20/12/2003 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Béard Béard Béard Béard Béard Béard Béard Béard Béard Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaumont-la-Ferrière Beaumont-la-Ferrière Beaumont-la-Ferrière Beaumont-Sardolles Beaumont-Sardolles Beaumont-Sardolles Beaumont-Sardolles Beaumont-Sardolles Beaumont-Beuvron Beuvron Beuvron	Mouvement de terrain-Tassements différentiels Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999 22/11/2005 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003 19/12/2003 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999	30/12/1999 13/12/2005 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 20/12/2003 20/12/2003 20/12/2003 30/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Béard Béard Béard Béard Béard Béard Béard Béard Béard Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaumont-la-Ferrière Beaumont-la-Ferrière Beaumont-la-Ferrière Beaumont-Sardolles	Mouvement de terrain-Tassements différentiels Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999 22/11/2005 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982	30/12/1999 13/12/2005 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 20/12/2003 20/12/2003 20/12/2003 30/12/1999
Béard Béard Béard Béard Béard Béard Béard Béard Béard Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaumont-la-Ferrière Beaumont-la-Ferrière Beaumont-la-Ferrière Beaumont-Sardolles Beaumont-Sardolles Beaumont-Sardolles Beaumont-Sardolles Beaumont-Sardolles Beaumont-Beaumont-Sardolles Beaumont-Beaumont-Sardolles Beaumont-Beaumont-Sardolles Beaumont-Beaumont-Beauvron Beuvron Beuvron	Mouvement de terrain-Tassements différentiels Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999 22/11/2005 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003 19/12/2003 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999	30/12/1999 13/12/2005 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 20/12/2003 20/12/2003 20/12/2003 30/12/1999
Béard Béard Béard Béard Béard Béard Béard Béard Béard Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaumont-la-Ferrière Beaumont-la-Ferrière Beaumont-la-Ferrière Beaumont-Sardolles	Mouvement de terrain-Tassements différentiels Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999 22/11/2005 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 20/12/2003 20/12/2003 20/12/2003 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Béard Béard Béard Béard Béard Béard Béard Béard Béard Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaumont-la-Ferrière Beaumont-la-Ferrière Beaumont-la-Ferrière Beaumont-la-Ferrière Beaumont-Sardolles	Mouvement de terrain-Tassements différentiels Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999 22/11/2005 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003 19/12/2003 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999	30/12/1999 13/12/2005 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 20/12/2003 20/12/2003 20/12/2093 30/12/1999
Béard Béard Béard Béard Béard Béard Béard Béard Béard Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaulieu Beaumont-la-Ferrière Beaumont-la-Ferrière Beaumont-la-Ferrière Beaumont-sardolles	Mouvement de terrain-Tassements différentiels Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999 22/11/2005 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999	30/12/1999 13/12/2005 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 20/12/2003 20/12/2003 20/12/2003 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999

Billy-Chevannes	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Billy-Chevannes	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Billy-Chevannes	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Billy-Chevannes	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	06/08/2001	11/08/2001
Billy-Chevannes	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	06/08/2001	11/08/2001
Billy-Chevannes	Mouvement de terrain-Tassements différentiels	22/11/2005	13/12/2005
Billy-sur-Oisy	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Billy-sur-Oisy	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Billy-sur-Oisy	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Billy-sur-Oisy	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Bitry	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Bitry	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Bitry	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
			30/12/1999
Bitry	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	
Blismes	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Blismes	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Blismes	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Blismes	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Bona	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Bona	Mouvement de terrain - Tassements différentiels	09/04/1998	23/04/1998
Bona	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Bona	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Bona	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Bona	Mouvement de terrain-Tassements différentiels	22/11/2005	13/12/2005
Bouhy	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Bouhy	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Bouhy	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Bouhy	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Brassy	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Brassy	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue		
Brassy		29/12/1999	30/12/1999
Brassy	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Breugnon	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Breugnon	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Breugnon	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Breugnon	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Brèves	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Brèves	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Brèves	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Brèves	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Brinay	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Brinay	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Brinay	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Brinay	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Brinon-sur-Beuvron	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Brinon-sur-Beuvron	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Brinon-sur-Beuvron	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Bulcy			
Bulcy	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Bulcy	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Bulcy	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Bussy-la-Pesle	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Bussy-la-Pesle	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Bussy-la-Pesle	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Bussy-la-Pesle	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Celle-sur-Loire	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Celle-sur-Loire	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Celle-sur-Loire	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Celle-sur-Loire	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Celle-sur-Loire	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/08/2001	26/09/2001
Celle-sur-Loire	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/08/2001	26/09/2001
Celle-sur-Loire	Mouvement de terrain - Tassements différentiels	25/08/2004	26/08/2004
Celle-sur-Nièvre	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Celle-sur-Nièvre	Mouvement de terrain - Tassements différentiels	18/07/1995	03/08/1995
Celle-sur-Nièvre	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Celle-sur-Nièvre	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Celle-sur-Nièvre	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Celle-sur-Nièvre	Mouvement de terrain-Tassements différentiels	22/11/2005	13/12/2005
Cercy-la-Tour	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Cercy-la-Tour	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/11/1999	04/12/1999
Cercy-la-Tour	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/11/1999	04/12/1999
Cercy-la-Tour	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Cercy-la-Tour	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
OUTOVIATION			
Cercy-la-Tour	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/199

Cervon	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Cervon	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Cervon	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Cervon	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
	,		
Cessy-les-Bois	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Cessy-les-Bois	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	22/02/1989	03/03/1989
Cessy-les-Bois	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	22/02/1989	03/03/1989
Cessy-les-Bois	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Cessy-les-Bois	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Cessy-les-Bois			
Chalaux	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Chalaux	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Chalaux	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Chalaux	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Chalaux	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/08/2001	26/09/2001
Chalaux	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/08/2001	26/09/2001
Challement	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Challement	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Challement	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Challement	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Challuy	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Challuy	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Challuy	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Challuy	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Challuy	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	03/12/2001	19/12/2001
Challuv	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	03/12/2001	19/12/2001
/			
Challuy	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	19/12/2003	20/12/2003
Challuy	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	19/12/2003	20/12/2003
Champallement	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Champallement	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Champallement	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
	i		
Champallement	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Champlemy	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Champlemy	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Champlemy	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Champlemy	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/08/2001	26/09/2001
Champlemy			
Champlemy	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/08/2001	26/09/2001
Champlemy	Mouvement de terrain-Tassements différentiels	22/11/2005	13/12/2005
Champlin	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Champlin	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Champlin	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Champlin	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Champvert	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Champvert	Mouvement de terrain - Tassements différentiels	09/04/1998	23/04/1998
Champvert	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Champvert	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Champvert	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Champvoux	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Champvoux	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Champvoux	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Champvoux	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
			20/12/1399
	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	19/12/2003	20/12/2003
Chantenay-Saint-Imb	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	19/12/2003	20/12/2003
	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Chapelle-Saint-Andre	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	27/04/2001	28/04/2001
	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	27/04/2001	28/04/2001
Charité-sur-Loire	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Charité-sur-Loire	Phénomène lié à l'atmosphère - Trombes (vent)	04/12/1986	14/01/1987
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Charité-sur-Loire	Phénomène lié à l'atmosphère - Grêle	04/12/1986	14/01/1987
Charité-sur-Loire	Mouvement de terrain - Tassements différentiels	23/02/1999	10/03/1999
Charité-sur-Loire	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Charité-sur-Loire	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Charité-sur-Loire	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Charité-sur-Loire	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	19/12/2003	20/12/2003
Charité-sur-Loire	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	19/12/2003	20/12/2003
Charrin	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Charrin	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	03/08/1983	05/08/1983

Charrin Innodation - Par ruissellement et coulée de boue 0308/1983 0508/1983				
Charrin Inondation - Par une crue (debordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 30/12/1999	Charrin	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	03/08/1983	05/08/1983
Charrin Inondation - Par une crue (debordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 30/12/1999	Charrin	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	03/08/1983	05/08/1983
Charrin Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Charrin Innodation - Per ruis eruie (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Charrin Innodation - Per ruis estement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Charrin Innodation - Per ruis estement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Charrin Innodation - Per ruis cruie (débordement de cours d'eau) 30/11/1998 20/12/1998 Chassay Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Chassay Innodation - Per ruis estement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Chassay Innodation - Per ruis estement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Chassay Charlin (Mill Charles) 29/12/1999 30/12/1998 Chassay Charles (Mill Charles) 29/12/1999 30/12/1998 Chassay Charles (Mill Charles) 29/12/1999 30/12/1998 Charles (Charles) Charles (Mill Charles) 29/12/1999 30/12/1998 Châssay Charles (Mill Charles) 29/12/1999 30/12/1998 Châssay				
Charrin Inondation - Par russellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1985 Charrin Inondation - Par russellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Charrin Inondation - Par russellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Charrin Inondation - Par russellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Chasnary Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1995 Chasnary Inondation - Par russellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Chasnary Inondation - Par russellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Chasnary Inondation - Par russellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Château-Chiron (Ville Pondation - Par russellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Château-Chiron (Carl Mille Condation - Par russellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Château-Chiron (Carl Inondation - Par russellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Château-Chiron (Carl Inondation - Par russellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Château-Chiron (Carl Inondation - Par russellement et coulée de boue				
Charrin Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1986 Charrin Inondation - Par une sellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 2				
Charrin Inondation - Par unacellement et coulée de boue 1917/2003 20/12/2003				
Charrin Inondation - Par une crue (debordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2003 Chasnay Mouvement de Iorrain 29/12/1999 30/12/1	Charrin	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)		30/12/1999
Chasnary Mouvement de Iarain cophère - Tempète et grains (vent) - Tempète (vent) 30/11/1982 20/12/1999 30/12/1	Charrin	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	19/12/2003	20/12/2003
Chasnay Mouvement de terrain (1998) 2012/1998 (1998) 2012/1998 (1998) 2012/1999 (1998) 2012	Charrin	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	19/12/2003	20/12/2003
Chasnay Mouvement de Itariain 29/12/1999 30/12/1995 20/12/1999 30/12/1995 Chasnay Innodation - Par uns crue (débordement de ouurs d'eau) 29/12/1999 30/12/1995 20/12/1999 30/12/1995 20/12/1999 30/12/1995 20/12/1999 30/12/1995 20/12/1999 30/12/1995 20/12/1999 30/12/1995 20/12/1999 30/12/1995 20/12/1999 30/12/1995 20/12/1999 30/12/1995 20/12/1999 30/12/1995 20/12/1999 30/12/1995 20/12/1999 30/12/1995 20/12/1999 30/12/1995 20/12/1999 20/12/1999 30/12/1995 20/12/1999 20/12/19	Chasnay	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Chasnay Incordation - Par unseilement et coulée de boue 29/17/1999 30/12/1995 Chasnay London - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/17/1999 02/12/1995 Château-Chinon (Wild Mouvement de terrain 1998) 20/12/1995 Château-Chinon (Wild Moudement de terrain 1998) 20/12/1995 Château-Chinon (Wild Mondation - Par unisealement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Château-Chinon (Wild Incordation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1995 Château-Chinon (Carl Phénomène lié à l'atmosphère - Tempéte et grains (vent) - Tempéte (vent) 30/11/1992 02/12/1995 Château-Chinon (Carl Incordation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/11/1999 04/12/1995 Château-Chinon (Carl Incordation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/11/1999 04/12/1995 Château-Chinon (Carl Incordation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/11/1999 04/12/1999 04/12/1995 Château-Chinon (Carl Incordation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 04/12/1999 04/12/1999 06/12/1999 0				
Chassary (Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1986 Châteauc-Linion (Ville) Province - Temptée te graine (vent) - Tempéte (vent) 30/12/1999 30/12/1995 Châteauc-Linion (Ville) Par Purissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Château-Chinon (Ville) Par Purissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Château-Chinon (Call Phénomène le le l'atmosphère - Tempéte de grains (vent) - Tempéte (vent) 29/11/1999 30/12/1995 Château-Chinon (Call Phénomène le le l'atmosphère - Tempéte de grains (vent) - Tempéte (vent) 29/11/1999 04/12/1995 Château-Chinon (Call Mondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/11/1999 30/12/1995 Château-Chinon (Call Mondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1995 Château-Chinon (Call Mondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1995 Château-Chinon (Call Mondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1995 Château-Chinon (Call Mondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1995 Château-Chinon (Call Mondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 <				
Château-Chinon (VIIII Phienomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 20/12/1999 30/12/1999 20/12/1999 30/12/1999 20/12/1999 30/12/1999 20/12/1999 30/12/1999 20/12/1999 30/12/1999 20/12/1999 30/12/1999 20/12/1999 30/12/1999 20/12/1999 30/12/1999 20/12/1999 30/12/1999 20/12/1999 30/12/1999 20/12/1999 30/12/1999 20/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 20/12/1999 30/12/1999 20/12/1999 30/12/1999 20/12/1999 30/12/1999 20/12/1999 30/12/1999 20/12/1999 30/12/1999 20/12/1999 30/12/1999 20/12/1999 30/12/1999 20/12/1999 30/12/1999 20/12/1999 20/12/1999 30/12/1999 20/12/1999 20/12/1999 20/12/1999 20/12/1999 20/12/				
Châtasu-Chinon/VIII Mondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Châtasu-Chinon/VIII Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Châtasu-Chinon/Car Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/11/1999 30/12/1995 Châtasu-Chinon(Car Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/11/1999 40/12/1995 Châtasu-Chinon(Car Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/11/1999 40/12/1995 Châtasu-Chinon(Car Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Châtasu-Chinon(Car Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Châtasu-Chinon(Car Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Châtasu-Guil - Val-de-Phonoment le la l'atmosphére - Tempéte et grains (vent) - Tempéte (vent) 30/12/1995 30/12/1995 Châtasu-Guil - Val-de-Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Châtaiur-en-Bazois - Romation - Par ruissellement et coulée de grains (vent) - Tempéte (vent) 30/11/1995 20/12/1995 Châtilion-en-Bazois - Romation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Châtilion-en-Bazois - Romation - Par ruissell		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Château-Chinon/VIIII Inondation - Par uncerus (debordement de cours d'au) 29/12/1999 30/12/1995 Château-Chinon(Car Phánomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 20/12/1986 Château-Chinon(Car Inondation - Par unse crue (debordement de toue) 29/11/1999 40/12/1986 Château-Chinon(Car Inondation - Par une crue (debordement de cours d'au) 29/11/1999 40/12/1986 Château-Chinon(Car Inondation - Par une crue (debordement de cours d'au) 29/12/1999 30/12/1998 Château-Chinon(Car Inondation - Par une crue (debordement de cours d'au) 29/12/1999 30/12/1998 Château-Chinon(Car Inondation - Par une crue (debordement de cours d'au) 29/12/1999 30/12/1998 Château-Guille-Alle-Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Château-Guille-Alle-Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Château-Guille-Alle-Inondation - Par unce crue (debordement de cours d'au) 29/12/1999 30/12/1998 Château-Guille-Alle-Inondation - Par unse crue (debordement de cours d'au) 29/12/1999 30/12/1998 Château-Guille-Alle-Inondation - Par unse crue (debordement de cours d'au) 29/12/1999 30/12/1998 Châteillo-ne-Bazois Inondation - Par un crue (debordement de cours d'au)	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		30/11/1982	02/12/1982
Château-Chinor (Car Phomonetor le là altamosphère - Tempète te grains (vent) - Tempète (vent) 30/11/1982 (20/12/1986) 30/12/1986 Château-Chinor (Car Inondation - Par urissellement et coulée de boue 29/11/1999 (40/12/1986) 29/11/1999 (40/12/1986) Château-Chinor (Car Inondation - Par urissellement et coulée de boue 29/11/1999 (40/12/1986) 29/11/1999 (40/12/1986) Château-Chinor (Car Inondation - Par urissellement et coulée de boue 29/12/1999 (30/12/1986) 29/12/1999 (30/12/1986) Château-Chinor (Car Inondation - Par urissellement et coulée de boue 29/12/1999 (30/12/1986) 29/12/1999 (30/12/1986) Château-Chinor (Car Inondation - Par urissellement et coulée de boue 29/12/1999 (30/12/1986) 29/12/1999 (30/12/1986) Château-neuf-Val-de-Phénomène lié à l'atmosphère - Tempète et grains (vent) - Tempète (vent) (30/12/1986) 29/12/1999 (30/12/1986) Château-neuf-Val-de-Inondation - Par urissellement et coulée de boue 29/12/1999 (30/12/1986) 29/12/1999 (30/12/1986) Château-neuf-Val-de-Inondation - Par urissellement et coulée de boue 29/12/1999 (30/12/1986) 29/12/1999 (30/12/1986) Château-neuf-Val-de-Inondation - Par urissellement et coulée de boue 29/12/1999 (30/12/1986) 29/12/1999 (30/12/1986) Château-neuf-Val-de-Inondation - Par urissellement et coulée de boue 29/12/1999 (30/12/1986) 29/12/1999 (30/12/1986) Château-neuf-Val-de-Inondation - Par urissellement et coulée de boue 29/12/1999 (30/12/1986) 29/12/1999 (30/12/	Château-Chinon(Ville	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Château-Chinor (Car Phomonetor le là altamosphère - Tempète te grains (vent) - Tempète (vent) 30/11/1982 (20/12/1986) 30/12/1986 Château-Chinor (Car Inondation - Par urissellement et coulée de boue 29/11/1999 (40/12/1986) 29/11/1999 (40/12/1986) Château-Chinor (Car Inondation - Par urissellement et coulée de boue 29/11/1999 (40/12/1986) 29/11/1999 (40/12/1986) Château-Chinor (Car Inondation - Par urissellement et coulée de boue 29/12/1999 (30/12/1986) 29/12/1999 (30/12/1986) Château-Chinor (Car Inondation - Par urissellement et coulée de boue 29/12/1999 (30/12/1986) 29/12/1999 (30/12/1986) Château-Chinor (Car Inondation - Par urissellement et coulée de boue 29/12/1999 (30/12/1986) 29/12/1999 (30/12/1986) Château-neuf-Val-de-Phénomène lié à l'atmosphère - Tempète et grains (vent) - Tempète (vent) (30/12/1986) 29/12/1999 (30/12/1986) Château-neuf-Val-de-Inondation - Par urissellement et coulée de boue 29/12/1999 (30/12/1986) 29/12/1999 (30/12/1986) Château-neuf-Val-de-Inondation - Par urissellement et coulée de boue 29/12/1999 (30/12/1986) 29/12/1999 (30/12/1986) Château-neuf-Val-de-Inondation - Par urissellement et coulée de boue 29/12/1999 (30/12/1986) 29/12/1999 (30/12/1986) Château-neuf-Val-de-Inondation - Par urissellement et coulée de boue 29/12/1999 (30/12/1986) 29/12/1999 (30/12/1986) Château-neuf-Val-de-Inondation - Par urissellement et coulée de boue 29/12/1999 (30/12/1986) 29/12/1999 (30/12/	Château-Chinon(Ville	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Château-Chinon (Car Phácomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 20/21/1982 Château-Chinon (Car Inondation - Par uusellement et coulée de boue 29/11/1999 04/12/1982 Château-Chinon (Car Mouvement de terrain 29/11/1999 30/12/1982 Château-Chinon (Car Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1982 Château-Chinon (Car Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1982 Château-Chinon (Car Inondation - Par une crue (débordement de cours d'au) 29/12/1999 30/12/1982 Château-Chinon (Car Inondation - Par une crue (débordement de cours d'au) 29/12/1999 30/12/1982 Châteauneur-Val-de-Pluvement de terrain Châteauneur-Val-de-Pluvement de terrain 29/12/1999 30/12/1982 Châteauneur-Val-de-Inondation - Par une crue (débordement de cours d'au) 29/12/1999 30/12/1982 Châteauneur-Val-de Mouvement de terrain - Tassements différentiels 22/11/1992 20/12/1982 20/12/1982 Château-Gerbal - Par un crue (débordement de cours d'au) 29/12/1999 30/12/1982 20/12/1982 Château-Gerbal - Par un crue (débordement de cours d'au) 29/12/1999 30/12/1982 20/12/1982 Château-Gerbal - Par un crue (débordement de cours d'				
Château-Chinon(Carl Inondation - Par un ezue (débordement de cours d'au) 29/11/1999 04/12/1995 Château-Chinon(Carl Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 Château-Chinon(Carl Inondation - Par une crue (débordement de cours d'au) 29/12/1999 30/12/1995 Château-Chinon(Carl Inondation - Par une crue (débordement de cours d'au) 29/12/1999 30/12/1995 Château-Chinon(Carl Inondation - Par une crue (débordement de cours d'au) 29/12/1999 30/12/1995 Château-Ruel-Val-de- Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1995 Château-Ruel-Val-de- Inondation - Par unssellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Château-Ruel-Val-de- Mouvement de terrain - Essements différentiels 29/12/1999 30/12/1995 Château-Ruel-Val-de- Mouvement de terrain - Essements différentiels 29/12/1999 30/12/1995 Châtillon-en-Bazois - Inondation - Par un exue (débordement de cours d'au) 29/12/1999 30/12/1995 Châtillon-en-Bazois - Inondation - Par un exue (débordement de cours d'au) 29/12/1999 30/12/1995 Châtillon-en-Bazois - Inondation - Par un cuse (débordement de cours d'au) 29/12/1999 30/12/1995 Châtillon - Par un cuse (débordement de cours d'au) <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>				
Château-Chinon(Carl Mouvement de terrain 29/11/1999 30/12/1995 Château-Chinon(Carl Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1995 Château-Chinon(Carl Inondation - Par ru sezue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1995 Château-Chinon(Carl Inondation - Par un sexie (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1995 Château-Burd-Val-de-Phoromène liè à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 20/12/1982 Château-Burd-Val-de-Bouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1995 30/12/1995 Château-Burd-Val-de-Inondation - Par un carue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1995 Château-Burd-Val-de Inondation - Par un carue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1995 Château-Burd-Val-de Inondation - Par un carue (débordement de grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 20/12/1985 Château-Burd-Parl La Charle Charl				
Château-Chinon(Carl Mouvement de terrain 29/12/1989 30/12/1989 Château-Chinon(Carl Inondation - Par russellement et coulée de boue 29/12/1989 30/12/1989 Château-Chinon(Carl Inondation - Par russellement de cours d'eau) 29/12/1989 30/12/1989 Châteauneut-Val-de- Mouvement de terrain 29/12/1989 30/12/1989 Châteauneut-Val-de- Inondation - Par russellement et coulée de boue 29/12/1989 30/12/1989 Châteauneut-Val-de- Inondation - Par russellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1989 Châteauneut-Val-de- Inondation - Par russellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1989 Châteauneut-Val-de- Inondation - Par russellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1989 Châteauneut-Val-de Inondation - Par russellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1989 Châtion-en-Bazois Inondation - Par russellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1989 Châtion-en-Bazois Inondation - Par russellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1989 Châtin Musement de la Tamosphère - Templète et grains (vent) - Templète (vent) 30/12/1989 30/12/1989 Châtin Musement de la Tamosphère - Templète et grains (vent) - Templète (vent) 30/12/1989 30/12/1989				
Château-Chinon(Carl Inondation - Par un seue (débordement de cours d'au) 29/12/1998 30/12/1998 Château-Chinon(Carl Inondation - Par un seue (débordement de cours d'au) 29/12/1999 30/12/1998 Châteauneut-Val-de-Phénomène Ilé à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 20/12/1982 Châteauneut-Val-de Houvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 30/12/1998 Châteauneut-Val-de Houvement de terrain - Tear ussellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Châteauneut-Val-de Houvement de terrain - Teasements différentiels 22/11/2005 13/12/2006 Châtillon-en-Bazois Inondation - Par ussellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Châtillon-en-Bazois Inondation - Par ussellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Châtillon-en-Bazois Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Châtillon - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Châtin Phénomène Ilé à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 22/12/1982 Châtin Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Châtin Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) <td>Château-Chinon(Car</td> <td>Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)</td> <td>29/11/1999</td> <td>04/12/1999</td>	Château-Chinon(Car	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/11/1999	04/12/1999
Châteauneut-Val-de-Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1986 13/12/1989 30/12/1986 13/12/1989 30/12/1	Château-Chinon(Car	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Châteauneut-Val-de-Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1986 13/12/1989 30/12/1986 13/12/1989 30/12/1	Château-Chinon(Car	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Châteauneuf-Val-de-Mouvement de terrain Châteauneuf-Val-de-Mouvement de terrain Châteauneuf-Val-de-Mouvement de terrain Châteauneuf-Val-de-Mouvement de terrain Châteauneuf-Val-de-Mouvement de terrain-Tassements différentiels Chaulgnes Mouvement de terrain-Tassement de double de boue Chaulgnes Mouvement de terrain-Tassements différentiels Chaulgnes Mouvement de terrain-Tassement de double de boue Chaulgnes Mouvement de terrain-Tassement différentiels Chaulgnes Mouvement de terrain-Tassement de double de boue Chaulgnes Mouvement de terrain-Tassement de double de boue Chaulgnes Mouvement de terrain-Tassement de double de boue C				
Châteauneuf-Val-de- Mouvement de terrain Châteauneuf-Val-de- Mondation - Par russellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1996 Châteauneuf-Val-de- Mondation - Par russellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1996 Châteauneuf-Val-de- Mouvement de terrain-Tassements différentiels 22/11/2005 Châteauneuf-Val-de- Mouvement de terrain-Tassements différentiels 22/11/2005 Châteillon-en-Bazois Phénomène lié à l'atmosphère - Tempéte et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1992 Châteillon-en-Bazois Inondation - Par russellement et coulée de boue 29/12/1993 Châteillon-en-Bazois Inondation - Par russellement et coulée de boue 29/12/1993 Châtein Mouvement de terrain Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1992 Châtein Mouvement de terrain Châtein Mouvement de terrain Châtein Inondation - Par russellement et coulée de boue 29/12/1993 Châtein Inondation - Par russellement et coulée de boue 29/12/1999 Châtein Inondation - Par russellement et coulée de boue 29/12/1999 Châtein Inondation - Par russellement et coulée de boue 29/12/1999 Chaulgnes Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 Chaulgnes Mouvement de terrain - Tassements différentiels Chaulgnes Mouvement de terrain - Tassements différentiels Chaulgnes Inondation - Par russellement et coulée de boue 29/12/1993 Chaulgnes Inondation - Par russellement et coulée de boue 29/12/1993 Chaulgnes Mouvement de terrain - Tassements différentiels 29/12/1993				
Châteauneuf-Val-de-Inondation - Par ur sicu (débordement de cours d'eau) 29/12/199 30/12/1985 (Châteauneuf-Val-de) Mouvement de terrain-Tassements différentiels 22/11/2005 13/12/2005 (Châteauneuf-Val-de) Mouvement de terrain-Tassements différentiels 22/11/2005 13/12/2005 (Châteauneuf-Val-de) Mouvement de terrain-Tassements différentiels 29/12/1999 30/12/1998 (Châtillon-en-Bazois Mouvement de terrain-Tassements différentiels 29/12/1999 30/12/1998 (Châtillon-en-Bazois Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 (Châtillon-en-Bazois Inondation - Par ur crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 (Châtillon-en-Bazois Inondation - Par ur crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 (Châtillon Inondation - Par ur crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 (Châtin Inondation - Par ur cut (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 (Châtin Inondation - Par ur cut (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 (Châtin Inondation - Par ur cut (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 (Châtin Inondation - Par ur cut (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 (Châtin Inondation - Par ur cut (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 (Châtingen Mouvement de terrain - Tassements différentiels 12/12/1999 30/12/1999 (Chaulgnes Inondation - Par ur cut (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 (Chaulgnes Inondation - Par ur cut (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 (Chaulgnes Inondation - Par ur cut (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 (Chaumard Phénomène lié à l'atmosphère - Tempète et grains (vent) - Tempète (vent) 30/11/1982 (Chaumard Inondation - Par ur cut (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 (Chaumard Inondation - Par ur cut (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 (Chaumard Inondation - Par ur cut (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 (Chaumard Inondation - Par ur cut (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 (C				
Châteauneuf-Val-de-Mouvement de terrain Tassements différentels 22/11/2005 13/12/2005 Châtullon-en-Bazois Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1989 30/12/1985 Châtillon-en-Bazois Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 29/12/1999 30/12/1985 Châtillon-en-Bazois Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1985 Châtillon-en-Bazois Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1985 Châtillon-en-Bazois Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1985 Châtil Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1985 Châtil Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1985 Châtil Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Châtil Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Chaulgnes Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1985 Chaulgnes Mouvement de terrain - Tassements différentiels 12/03/1998 29/12/1999 30/12/1995 Chaulgnes Mouvement de terrain - Tassements différentiels 29/12/1999 30/12/1995 Chaulgnes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Chaulgnes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Chaulgnes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Chaulgnes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Chaulgnes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Chaulgnes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Chaumard Mouvement de terrain - Tassements différentiels 29/12/1999 30/12/1995 Chaumard Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Chaumard Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Chaumard Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Chaumard Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1995 Chaumard Inondatio				
Châtellon-en-Bazois				
Châtillon-en-Bazois Châtillon-en-Bazois Châtillon-en-Bazois Châtillon-en-Bazois Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/	Châteauneuf-Val-de-	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Châtillon-en-Bazois (Dhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) (20/11/1982) (20/12/1989) (Châtillon-en-Bazois) (Innodation - Par ruissellement et coulée de boue (29/12/1999) (20/12/1989) (Châtillon-en-Bazois) (Innodation - Par ruissellement et coulée de boue (29/12/1999) (20/12/1982) (20/12/1982) (Châtillon-en-Bazois) (Innodation - Par ruissellement et coulée de boue (29/12/1999) (20/12/1982) (Châtillon - Par ruissellement et coulée de boue (29/12/1999) (20/12/1982) (Châtin (20/12/1982) (Châtin (20/12/1982) (Châtin (20/12/1982) (20/12/1982) (Châtin (20/12/1982) (Châtin (20/12/1982) (20/12/1993) (20/12/1982) (Châtin (20/12/1982) (Châtin (20/12/1982) (20/12/1993) (20/12/1993) (Châtin (20/12/1982) (Châtin (Châteauneuf-Val-de-	Mouvement de terrain-Tassements différentiels	22/11/2005	13/12/2005
Châtillon-en-Bazois Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/19				02/12/1982
Châtillon-en-Bazois Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Châtiln-en-Bazois Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Châtin Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 Châtin Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Châtin Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Châtin Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Chaulgnes Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/12/1998 20/12/1982 Chaulgnes Mouvement de terrain - Tassements différentiels 12/03/1998 30/12/1999 Chaulgnes Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Chaulgnes Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Chaulgnes Mouvement de terrain - Tassements différentiels 20/12/1993 30/12/1998 Chaulgnes Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/				
Châtlin — n-Bazois Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1995 Châtlin Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 02/12/1982 02/12/1989 30/12/1995				
Châtin Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1989 Châtin Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 30/12/1998 Châtin Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Châtin Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Chaulgnes Mouvement de terrain - Tassements différentiels 12/03/1998 28/03/1998 Chaulgnes Mouvement de terrain - Tassements différentiels 12/03/1998 28/03/1998 Chaulgnes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Chaulgnes Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Chaulgnes Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Chaumard Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Chaumard Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/12/1999 30/12/1999 Chaumard Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>				
Châtin Mouvement de Ierrain 29/12/1999 30/12				
Châtin Inondation - Par runs crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1995 Châtin Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1995 Chaulgnes Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1992 20/12/1993 Chaulgnes Mouvement de terrain 130/31/1993 28/03/1993 Chaulgnes Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1993 Chaulgnes Inondation - Par rune crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1995 Chaulgnes Inondation - Par rune crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1995 Chaulgnes Mouvement de terrain - Tassements différentiels 22/11/2005 13/12/2005 Chaumard Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1992 20/12/1982 Chaumard Inondation - Par rune crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1993 Chaumard Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1992 30/12/1992 Chaumot Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1993	Châtin	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Châtin Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1993 30/12/1995 Chaulgnes Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 20/21/2/1982 Chaulgnes Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1995 Chaulgnes Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1995 Chaulgnes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Chaulgnes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Chaulgnes Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1995 Chaulgnes Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1995 Chaumard Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1995 Chaumard Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Chaumot Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1992 20/12/1982 Chaumot Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Chaumot Inondation - Par ruissellement et coulée	Châtin	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Châtin Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1993 30/12/1995 Chaulgnes Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 20/21/2/1982 Chaulgnes Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1995 Chaulgnes Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1995 Chaulgnes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Chaulgnes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Chaulgnes Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1995 Chaulgnes Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1995 Chaumard Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1995 Chaumard Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Chaumot Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1992 20/12/1982 Chaumot Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Chaumot Inondation - Par ruissellement et coulée	Châtin	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Chaulgnes Phénomène IIé à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1992 02/12/1982 Chaulgnes Mouvement de terrain - Tassements différentiels 12/03/1998 28/03/1998 Chaulgnes Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Chaulgnes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Chaulgnes Inondation - Par ruissellement et cours d'eau 29/12/1999 30/12/1998 Chaulgnes Mouvement de terrain-Tassements différentiels 29/12/1905 13/12/2008 Chaumard Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1992 20/12/1993 Chaumard Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1993 Chaumot Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 20/12/1982 Chaumot Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 20/12/1982 Chazeuil Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1993 Chazeuil Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11				
Chaulgnes Mouvement de terrain - Tassements différentiels 12/03/1998 28/03/1998 Chaulgnes Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Chaulgnes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Chaulgnes Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1905 13/12/2005 Chaumard Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Chaumard Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 Chaumard Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Chaumard Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Chaumot Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1992 Chaumot Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 Chaumot Inondation - Par ruis crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Chazeuil Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 <tr< td=""><td></td><td>· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·</td><td></td><td></td></tr<>		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Chaulgnes Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Chaulgnes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Chaulgnes Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Chaulgnes Mouvement de terrain-Tassements différentiels 22/11/2005 13/12/2006 Chaumard Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1999 30/12/1999 Chaumard Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Chaumard Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Chaumot Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1998 Chaumot Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Chaumot Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Chazeuil Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Chazeuil Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Chazeuil <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>				
Chaulgnes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Chaulgnes Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1990 30/12/1995 Chaulgnes Mouvement de terrain-Tassements différenteils 22/11/2005 13/22/2005 Chaumard Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1993 Chaumard Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Chaumard Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Chaumot Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1999 30/12/1999 Chaumot Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 Chaumot Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Chaumot Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 30/11/1982 02/12/1982 Chazeuil Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Chazeuil Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>				
Chaulgnes Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1995 Chaulgnes Mouvement de terrain-Tassements différentiels 22/11/2005 13/12/2005 Chaumard Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 20/12/1999 Chaumard Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Chaumard Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Chaumot Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Chaumot Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Chaumot Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Chaumot Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Chazeuil Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Chazeuil Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Chazeuil Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Chazeuil <t< td=""><td></td><td></td><td></td><td></td></t<>				
Chaulgnes Mouvement de terrain-Tassements différentiels 22/11/2005 13/12/2005 Chaumard Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 Chaumard Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1995 Chaumard Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Chaumard Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1995 Chaumard Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 20/12/1982 Chaumot Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Chaumot Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Chazeuil Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1995 Chazeuil Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Chazeuil Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Chazeuil Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995	Chaulgnes	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Chaumard Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1993 30/	Chaulgnes	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Chaumard Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1993 30/	Chaulgnes	Mouvement de terrain-Tassements différentiels	22/11/2005	13/12/2005
Chaumard Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1995 Chaumard Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Chaumot Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Chaumot Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1995 Chaumot Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Chaumot Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1995 Chazeuil Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1998 Chazeuil Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1995 Chazeuil Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Chazeuil Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1995 Chevannes-Changy Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Chevannes-Changy Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1995 30/12/1995 Chevann				
Chaumard Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Chaumard Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Chaumot Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1998 20/12/1999 Chaumot Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Chaumot Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Chaumot Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Chazeuil Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1989 Chazeuil Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Chazeuil Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Chazeuil Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Chevannes-Changy Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Chevannes-Changy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998				
Chaumard Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1995 Chaumot Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1989 Chaumot Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1995 Chaumot Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Chazeuil Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Chazeuil Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/12/1999 30/12/1999 Chazeuil Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Chazeuil Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1995 Chevannes-Changy Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Chevannes-Changy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Chevannes-Changy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1995 Chevenon Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (ven				
Chaumot Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Chaumot Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Chaumot Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Chazeuil Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1993 Chazeuil Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Chazeuil Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Chazeuil Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Chazeuil Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Chevannes-Changy Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1998 Chevannes-Changy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Chevannes-Changy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Chevannes-Changy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998				
ChaumotMouvement de terrain29/12/199930/12/1998ChaumotInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1998ChaumotInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1998ChazeuilPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982ChazeuilMouvement de terrain29/12/199930/12/1999ChazeuilInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1998ChazeuilInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1998Chevannes-ChangyPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982Chevannes-ChangyMouvement de terrain29/12/199930/12/1998Chevannes-ChangyInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1998Chevannes-ChangyInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1998ChevenonPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1998ChevenonInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1998ChevenonInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1998ChevenonInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003ChevrochesPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/199930/12/1998ChevrochesInondati	Chaumard	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Chaumot Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Chaumot Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1995 Chazeuil Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1992 Chazeuil Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1995 Chazeuil Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Chazeuil Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1995 Chevannes-Changy Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Chevannes-Changy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Chevannes-Changy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Chevenon Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 30/12/1995 Chevenon Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1995 Chevenon Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995	Chaumot	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Chaumot Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1995 Chazeuil Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Chazeuil Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1995 Chazeuil Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Chazeuil Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1995 Chevannes-Changy Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Chevannes-Changy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Chevannes-Changy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1995 Chevannes-Changy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Chevenon Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1992 02/12/1993 Chevenon Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Chevenon Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	Chaumot	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Chaumot Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1995 Chazeuil Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Chazeuil Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1995 Chazeuil Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Chazeuil Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1995 Chevannes-Changy Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Chevannes-Changy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Chevannes-Changy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1995 Chevannes-Changy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Chevenon Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1992 02/12/1993 Chevenon Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Chevenon Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	Chaumot	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Chazeuil Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Chazeuil Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Chazeuil Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Chazeuil Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Chevannes-Changy Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1998 Chevannes-Changy Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 Chevannes-Changy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Chevennes-Changy Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Chevenon Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Chevenon Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Chevenon Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2003 Chevroches Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30				
Chazeuil Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Chazeuil Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Chazeuil Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Chevannes-Changy Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Chevannes-Changy Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 Chevannes-Changy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Chevannes-Changy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Chevannes-Changy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Chevenon Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Chevenon Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Chevenon Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Chevroches Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 20/12/1993 <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>				
Chazeuil Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Chazeuil Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Chevannes-Changy Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 Chevannes-Changy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Chevannes-Changy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Chevannes-Changy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Chevenon Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Chevenon Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Chevenon Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Chevenon Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Chevenon Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/1998 Chevroches Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent				
Chazeuil Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Chevannes-Changy Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Chevannes-Changy Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Chevannes-Changy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Chevannes-Changy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Chevenon Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Chevenon Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Chevenon Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Chevenon Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2003 Chevenon Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/1903 Chevroches Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Chevroches Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999				
Chevannes-ChangyPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982Chevannes-ChangyMouvement de terrain29/12/199930/12/1999Chevannes-ChangyInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999Chevannes-ChangyInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999ChevenonPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982ChevenonMouvement de terrain29/12/199930/12/1999ChevenonInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999ChevenonInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999ChevenonInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003ChevenonInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003ChevrochesPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1993ChevrochesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999ChevrochesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999ChevrochesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999ChevrochesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)27/04/200128/04/2001ChevrochesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)27/04/200128/04/2001				
Chevannes-Changy Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Chevannes-Changy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Chevannes-Changy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Chevenon Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1998 Chevenon Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Chevenon Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Chevenon Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Chevenon Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Chevenon Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/1982 Chevroches Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Chevroches Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Chevroches Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 27/04/2001 28/04/2001			29/12/1999	30/12/1999
Chevannes-Changy Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Chevannes-Changy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Chevannes-Changy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Chevenon Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1998 Chevenon Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Chevenon Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Chevenon Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Chevenon Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Chevenon Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/1982 Chevroches Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Chevroches Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Chevroches Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 27/04/2001 28/04/2001	07		30/11/1982	02/12/1982
Chevannes-ChangyInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1998Chevannes-ChangyInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1998ChevenonPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982ChevenonMouvement de terrain29/12/199930/12/1999ChevenonInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1998ChevenonInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/1999ChevenonInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003ChevenonInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003ChevrochesPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982ChevrochesMouvement de terrain29/12/199930/12/1998ChevrochesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1998ChevrochesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1998ChevrochesInondation - Par ruissellement et coulée de boue27/04/200128/04/2001ChevrochesInondation - Par ruissellement et coulée de boue27/04/200128/04/2001ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue02/08/198813/08/1988ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue02/08/198813/08/1988ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée d	Chevannes-Changy		29/12/1999	30/12/1999
Chevannes-ChangyInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1998ChevenonPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982ChevenonMouvement de terrain29/12/199930/12/1999ChevenonInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999ChevenonInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999ChevenonInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003ChevenonInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003ChevrochesPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982ChevrochesMouvement de terrain29/12/199930/12/1993ChevrochesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1993ChevrochesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1993ChevrochesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)27/04/200128/04/2001ChevrochesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)27/04/200128/04/2001ChiddesPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue02/08/198813/08/1988ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/11/199904/12/1998ChiddesInondatio				
ChevenonPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982ChevenonMouvement de terrain29/12/199930/12/1999ChevenonInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999ChevenonInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999ChevenonInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003ChevenonInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003ChevrochesPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982ChevrochesMouvement de terrain29/12/199930/12/1998ChevrochesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1998ChevrochesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1998ChevrochesInondation - Par ruissellement et coulée de boue27/04/200128/04/2001ChevrochesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)27/04/200128/04/2001ChiddesPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue02/08/198813/08/1988ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/11/199904/12/1998ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/11/199904/12/1998ChiddesInondation - Par ruissellement				
Chevenon Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Chevenon Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Chevenon Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Chevenon Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Chevenon Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2003 Chevroches Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Chevroches Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Chevroches Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Chevroches Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 27/04/2001 28/04/2001 Chevroches Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 27/04/2001 28/04/2001 Chevroches Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 27/04/2001 28/04/2001 Chiddes Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982				
ChevenonInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1998ChevenonInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1998ChevenonInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003ChevenonInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003ChevrochesPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1992ChevrochesMouvement de terrain29/12/199930/12/1999ChevrochesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999ChevrochesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1998ChevrochesInondation - Par ruissellement et coulée de boue27/04/200128/04/2001ChevrochesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)27/04/200128/04/2001ChiddesPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue02/08/198813/08/1988ChiddesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)02/08/198813/08/1988ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/11/199904/12/1998ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/11/199904/12/1998ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/11/199904/12/1998				
ChevenonInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1998ChevenonInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003ChevenonInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003ChevrochesPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1998ChevrochesMouvement de terrain29/12/199930/12/1999ChevrochesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999ChevrochesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999ChevrochesInondation - Par ruissellement et coulée de boue27/04/200128/04/2001ChevrochesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)27/04/200128/04/2001ChiddesPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue02/08/198813/08/1988ChiddesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)02/08/198813/08/1988ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/11/199904/12/1998ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/11/199904/12/1998ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/11/199904/12/1998				
ChevenonInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003ChevenonInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003ChevrochesPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1998ChevrochesMouvement de terrain29/12/199930/12/1999ChevrochesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999ChevrochesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999ChevrochesInondation - Par ruissellement et coulée de boue27/04/200128/04/2001ChevrochesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)27/04/200128/04/2001ChiddesPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue02/08/198813/08/1988ChiddesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)02/08/198813/08/1988ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/11/199904/12/1998ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/11/199904/12/1998ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/11/199904/12/1998				
ChevenonInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003ChevrochesPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982ChevrochesMouvement de terrain29/12/199930/12/1999ChevrochesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999ChevrochesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999ChevrochesInondation - Par ruissellement et coulée de boue27/04/200128/04/2001ChevrochesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)27/04/200128/04/2001ChiddesPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue02/08/198813/08/1988ChiddesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)02/08/198813/08/1988ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/11/199904/12/1998ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/11/199904/12/1998ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/11/199904/12/1998	Chevenon	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)		30/12/1999
ChevenonInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003ChevrochesPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982ChevrochesMouvement de terrain29/12/199930/12/1999ChevrochesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999ChevrochesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999ChevrochesInondation - Par ruissellement et coulée de boue27/04/200128/04/2001ChevrochesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)27/04/200128/04/2001ChiddesPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue02/08/198813/08/1988ChiddesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)02/08/198813/08/1988ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/11/199904/12/1998ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/11/199904/12/1998ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/11/199904/12/1998	Chevenon	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	19/12/2003	20/12/2003
ChevrochesPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982ChevrochesMouvement de terrain29/12/199930/12/1999ChevrochesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999ChevrochesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999ChevrochesInondation - Par ruissellement et coulée de boue27/04/200128/04/2001ChevrochesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)27/04/200128/04/2001ChiddesPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue02/08/198813/08/1988ChiddesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)02/08/198813/08/1988ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/11/199904/12/1998ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/11/199904/12/1998ChiddesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/11/199904/12/1998	Chevenon	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)		20/12/2003
ChevrochesMouvement de terrain29/12/199930/12/1998ChevrochesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1998ChevrochesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1998ChevrochesInondation - Par ruissellement et coulée de boue27/04/200128/04/2001ChevrochesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)27/04/200128/04/2001ChiddesPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue02/08/198813/08/1988ChiddesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)02/08/198813/08/1988ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/11/199904/12/1998ChiddesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/11/199904/12/1998ChiddesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/11/199904/12/1998				
ChevrochesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1998ChevrochesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1998ChevrochesInondation - Par ruissellement et coulée de boue27/04/200128/04/2001ChevrochesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)27/04/200128/04/2001ChiddesPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue02/08/198813/08/1988ChiddesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)02/08/198813/08/1988ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/11/199904/12/1998ChiddesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/11/199904/12/1998				
ChevrochesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999ChevrochesInondation - Par ruissellement et coulée de boue27/04/200128/04/2001ChevrochesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)27/04/200128/04/2001ChiddesPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue02/08/198813/08/1988ChiddesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)02/08/198813/08/1988ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/11/199904/12/1998ChiddesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/11/199904/12/1998ChiddesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/11/199904/12/1998				
ChevrochesInondation - Par ruissellement et coulée de boue27/04/200128/04/2001ChevrochesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)27/04/200128/04/2001ChiddesPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue02/08/198813/08/1988ChiddesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)02/08/198813/08/1988ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/11/199904/12/1998ChiddesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/11/199904/12/1998				
ChevrochesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)27/04/200128/04/2001ChiddesPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue02/08/198813/08/1988ChiddesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)02/08/198813/08/1988ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/11/199904/12/1998ChiddesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/11/199904/12/1998		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
ChevrochesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)27/04/200128/04/2001ChiddesPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue02/08/198813/08/1988ChiddesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)02/08/198813/08/1988ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/11/199904/12/1998ChiddesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/11/199904/12/1998	Chevroches			28/04/2001
ChiddesPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue02/08/198813/08/1988ChiddesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)02/08/198813/08/1988ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/11/199904/12/1998ChiddesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/11/199904/12/1998	Chevroches	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	27/04/2001	28/04/2001
ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue02/08/198813/08/1988ChiddesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)02/08/198813/08/1988ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/11/199904/12/1998ChiddesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/11/199904/12/1998	Chiddes	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
ChiddesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)02/08/198813/08/1988ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/11/199904/12/1998ChiddesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/11/199904/12/1998				
ChiddesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/11/199904/12/1998ChiddesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/11/199904/12/1998				
Chiddes Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/11/1999 04/12/1999				
Chiddes Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
	Chiddes	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999

Chickyses-Mines Peñendment et à l'ammosphere - Tempête quant (vent) - Tempête (vent) 30/11/1989 20/12				
Chirty-tes-Mines Phónomène ilé à fatmosphère - Tempète et grains (vunt) - Tempète (vent) 29/11/1999 30/11/1992 20/11/1999 30/11/1992 20/11/1999 30/11/1992 20/11/1999 30/11/1992 20/11/1999 30/11/1992 20/11/1999 30/11/1992 20/11/1999 30/11/1992 20/11/1999 30/11/1992 20/11/1999 30/11/1992 20/11/1999 30/11/1992 20/11/1992 20/11/1999 30/11/1992 2	Chiddes	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Chirty-les-Mines	Chiddes	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Chirty-les-Mines	Chitry-les-Mines	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Chirty-les-Mines Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1981				
Chityste-Nines				
Chougny Phénomène lie à l'amosphère - Tempéte et grains (vent) - Tempéte (vent) 30/11/1982 02/12/1989 30/12/1989				
Chougny Mouvement de Ierrain 29/12/1999 30/12/1996 Chougny Innodation - Par unse circue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1996 20/12/1999 20/1				
Chougny Inondation - Par unseilement et coulée de boue 2912/1999 30/12/1981				
Cloud programme Part une crue (debordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1986 Ciez Mouvement de Israms 19/12/1999 30			29/12/1999	30/12/1999
Clez Phénomène lié à l'amosphère - Tempéte et grains (vent) - Tempéte (vent) 3011/1982 02/12/1989 Clez Inondation - Par russeilement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1989 Clez Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/198 Clez Mouvement de terrain 27/05/2005 31/05/2008 Clez Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1982 Clez Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1989 Clez Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Clemecy Phénomène le la l'atmosphère - Tempéte de grains (vent) - Tempéte (vent) 30/12/1999 30/12/1999 Clamecy Inondation - Par use ceru (élébordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Clamecy Inondation - Par use ceru de (élébordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Clamecy Inondation - Par use ceru de (élébordement de cours d'eau) 29/12/1999 <	Chougny	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Cloz Phénomène lie à l'atmosphère - Tempéte et grains (vent) - Tempéte (vent) 3011/1999 20/12/1999 Cliez Innodation - Par russeilement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Cliez Innodation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Cliez Mouvement de terrain - Tassements différentiels 27/05/2005 31/05/2008 Clezy Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Clezy Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Clezy Innodation - Par use crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Clezy Innodation - Par use crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Clamecy Innodation - Par use crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Clamecy Innodation - Par use crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Clamecy Innodation - Par use crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Clamecy Innodation - Par use crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Clamecy Innodation - Par	Chougny	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
December		Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Claz Inondation - Par une drug (debordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1981 Clez Mouvement de terrain - Tassements différentiels 27/05/2005 31/05/2005 31/05/2005 31/05/2005 31/05/2005 31/05/2005 31/05/2005 31/05/2005 31/05/2005 21/05/2005 31/05/2005 21/				
Clez Inondation - Par une crue (debordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1995 Cizely Mouvement de terrain - Tassements différentiels 70/50/2005 30/12/1982 20/12/1988 Cizely Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 20/12/1999 30/12/1982 Cizely Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1982 Cizely Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1982 Clamecy Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 20/12/1983 Clamecy Inondation - Par ussellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1982 Clamecy Inondation - Par ussellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1982 Clamecy Inondation - Par use crue (débordement de cours d'eau) 27/04/2001 28/04/2001 Clamecle Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 20/12/1999 30/12/1982 Callancelle Particulation de terrain Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1982 Callancelle				
Cieze Mouvement de terrain - Tassements différentiels 27/05/2005 31/05/2005 Cizely Phénoménie lés al atmosphère - Tempéte et grains (vent) - Tempéte (vent) 29/12/1999 30/12/1985 Cizely Inondation - Par utussellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1985 Cizely Inondation - Par utus crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1985 Cizely Phénoménie lés al atmosphère - Tempéte te grains (vent) - Tempéte (vent) 30/12/1985 30/12/1985 Clamecy Inondation - Par utussellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1985 Clamecy Inondation - Par utussellement et coulée de boue 27/04/2001 28/04/2005 Clamecy Inondation - Par utussellement et coulée de boue 27/04/2001 28/04/2001 Clamecy Inondation - Par utussellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1985 Collancelle Phénomène lés à l'atmosphère - Tempéte et grains (vent) - Tempéte (vent) 30/11/1982 20/12/1985 Collancelle Inondation - Par utussellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1985 Collancelle Inondation - Par utussellement et coulée de boue 29/12/1999				
Cizely				
Cizely Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1995				
Cizely				
Clamery Phénomène liè à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 30/12/1981 30/12/1982 30/12/1981 30/12/1982 30/12/198	Cizely	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Clamecy Phénomène lié à l'atmosphère - Tempète et grains (vent) - Tempète (vent) 30/11/1982 20/12/1989 30/12/198	Cizely	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Clamecy Phénomène lié à l'atmosphère - Tempète et grains (vent) - Tempète (vent) 30/11/1982 20/12/1989 30/12/198	Cizelv	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Clamecy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1981 30/12/1982 30/12/1				
Clamecy Innodation - Par urssellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1981 30/12/1982 Clamecy Innodation - Par ur seute (débordement de cours d'eau) 29/12/1993 30/12/1982 30/12/				
Clamecy Inondation - Par une crue (debordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1981 28/04/2001 2				
Clamecy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 27/04/2001 28/04/2	•			
Clamecy				
Collancelle Phénomène lié à l'atmosphère - Tempète et grains (vent) - Tempète (vent) 30/11/1982 (Collancelle Nouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1982 (Collancelle Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1982 (Collancelle Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1982 (Collancelle Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1982 (Collancelle Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1982 (Collancelle Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1982 (Collancelle Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1982 (Collancelle Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1982 (Collancelle Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1982 (Collancelle Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1982 (Collancelle Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1982 (Corancy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1982 (Corancy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1982 (Corancy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1982 (Corancy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1982 (Corancy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 (Corancy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 (Corancy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 (Corancy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 (Corbigny Phénomène lié à l'atmosphère - Tempète et grains (vent) - Tempète (vent) 30/11/1992 (20/12/1993 (2	Clamecy	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue		28/04/2001
Collancelle Mouvement de terrain 29/12/198 30/12/198 (Collancelle Mouvement de terrain 29/12/198) 30/12/198 (Collancelle Mouvement de terrain 29/12/199) 30/12/198 (Collancelle Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/199) 30/12/198 (Collancelle Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/199) 30/12/198 (Collancelle Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999) 30/12/198 (Collinery Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 (Collinery Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999) 30/12/1998 (Collinery Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999) 30/12/1998 (Collinery Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999) 30/12/1998 (Collinery Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999) 30/12/1998 (Collinery Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999) 30/12/1998 (Corancy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999) 30/12/1998 (Corancy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999) 30/12/1999 (Corancy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999) 30/12/1999 (Corancy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 (Corancy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 (Corancy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 (Corancy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 (Corancy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 (Corbigny Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1992 (Corbigny Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 (Corbigny Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 (Corbigny Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 (Corvol-I Orgueilleux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 (Corvol-	Clamecy	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	27/04/2001	28/04/2001
Collancelle Mouvement de terrain (2012/1993) 30/12/1998 (Collancelle Inondation - Par uissellement et coulée de boue (2012/1994) 30/12/1999 (Collancelle Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) (2012/1994) 30/12/1999 (2012/1994) (2012/1995) (20	Collancelle	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Collancelle Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1989 Collancelle Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1982 Colmèry Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/12/1999 30/12/1999 Colmèry Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 Colmèry Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Colmèry Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/02/1990 26/09/200 Colmèry Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/08/2001 26/09/200 Corancy Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Corancy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Corancy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Corancy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Corancy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/1				
Colméry Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 02/12/1989 30/12/1				
Colméry Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1989 30/1				
Colméry Mouvement de terrain Colméry Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 30/				
Colméry Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/				
Colméry Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1982 (Colméry Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/08/2001 26/09/2001	Colmery			
Colméry Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/08/2001 26/09/200¹ Colméry Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/08/2001 26/09/200¹ Corancy Phénomène liè à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Corancy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/11/1999 04/12/1993 Corancy Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1993 Corancy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1993 Corancy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1993 Corancy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1993 Corbigny Phénomène liè à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1992 20/12/1982 Corbigny Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1993 Corvol-d'Embernard Phénomène liè à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1992 30/12/1993 Corvol-d'Embernard Phénomène liè à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Temp	Colméry	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Cornarcy Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 (Corancy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/11/1999 04/12/1993 (Corancy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/11/1999 04/12/1993 (Corancy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/11/1999 30/12/1993 30/12/1993 (Corancy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1993 30/12/1993 (Corancy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1993 20/12/1993 (Corancy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1993 20/12/1993 (Corbigny Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1993 (Corbigny Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1992 20/12/1993 (Corbigny Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1993 (Corvol-d'Embernard Demonàre) (Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1992 (20/12/1993 Corvol-d'Embernard Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1993 (Corvol-d'Embernard Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1993 (Corvol-d'Embernard Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1993 (Corvol-d'Embernard Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1993 (Corvol-l'Orqueilleux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1993 (Corvol-l'Orqueilleux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1993 (Corvol-l'Orqueilleux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1993 (Corvol-l'Orqueilleux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1993 (Corvol-l'Orqueilleux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1993 (Corvol-l'Orqueilleux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1993 (Corvol-l'Orqueilleux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/	Colméry	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Corling inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/08/2001 26/09/2001 26/09/2001 26/09/2001 26/09/2001 26/09/2001 26/09/2001 26/09/2001 29/11/1992 02/12/1982 02/	Colméry	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/08/2001	26/09/2001
Corancy Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Corancy Inondation - Par unes crue (débordement de cours d'eau) 29/11/1999 04/12/1993 Corancy Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1993 Corancy Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1993 Corancy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1993 Corancy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1993 Corbigny Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/12/1993 30/12/1993 Corbigny Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1993 Corbigny Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1993 Corvol-d'Embernard Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 20/12/1982 Corvol-d'Embernard Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1993 30/12/1993 Corvol-l'Orqueilleux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12	Colmérv	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/08/2001	26/09/2001
Corancy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/11/1999 04/12/1998 Corancy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 04/12/1999 Corancy Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Corancy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Corancy Inondation - Par ruissellement et cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Corbigny Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Corbigny Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Corbigny Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Corvol-d'Embernard Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Corvol-d'Embernard Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1993 Corvol-l'Orgueilleux Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Corvol-l'Orgueilleux Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)<		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Corancy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/11/1999 30/12/1999 Corancy Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Corancy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Corancy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Corbigny Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1999 30/12/1999 Corbigny Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Corbigny Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Corvol-d'Embernard Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 Corvol-d'Embernard Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Corvol-d'Embernard Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Corvol-l'Orgueilleux Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Corvol-l'Orgueilleux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Corvol-l'Orgueilleux Phéno	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
Corancy Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Corancy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Corancy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Corbigny Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 Corbigny Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Corvold-l'Embernard Corvold-l'Embernard Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 30/12/1999 Corvold-l'Embernard Corvold-l'Embernard Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999				
Corancy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 Corbigny Phénomène lié à l'attmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1980 Corbigny Phénomène lié à l'attmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 Corvol-d'Embernard Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1989 30/12/1999 Corvol-d'Embernard Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 Corvol-d'Embernard Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 Corvol-d'Embernard Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 Corvol-d'Embernard Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 Corvol-l'Orgueilleux Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 Corvol-l'Orgueilleux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Corvol-l'Orgueilleux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Corvol-l'Orgueilleux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 Corvol-l'Orgueilleux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 Cosne-Cours-sur-Lo Mouvement de terrain - Tassements différentiels 29/12/1999 30/12/1999 Cosne-Cours-sur-Lo Mouvement de terrain - Tassements différentiels 29/12/1999 30/12/1999 Cosne-Cours-sur-Lo Mouvement de terrain - Tassements différentiels 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 Cosne-Cours-sur-Lo Mouvement de terrain - Tassements différentiels 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 Cosne-Cours-sur-Lo Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/1				
Corancy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Corbigny Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 30/12/1999 Corbigny Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/				
Corbigny Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 30/12/	Corancy			
Corbigny Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1995 Corbigny Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Corvolrigny Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1995 Corvol-d'Embernard Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1998 Corvol-d'Embernard Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Corvol-d'Embernard Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1992 Corvol-l'Orgueilleux Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1993 Corvol-l'Orgueilleux Nouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1993 00/12/1993 Corvol-l'Orgueilleux Nouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1993 00/12/1993 Corvol-l'Orgueilleux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1993 Corvol-l'Orgueilleux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 27/04/2001 28/04/200 Cosne-Cours-sur-Lo Phénomène lié à l'atmosphère -	Corancy	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Corbigny Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Corbigny Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Corvol-d'Embernard Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Corvol-d'Embernard Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Corvol-d'Embernard Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Corvol-d'Embernard Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Corvol-l'Orgueilleux Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1998 20/12/1999 Corvol-l'Orgueilleux Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 20/12/1999 30/12/1999 Corvol-l'Orgueilleux Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 Corvol-l'Orgueilleux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Corvol-l'Orgueilleux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 27/04/2001 28/04/200 Cosne-Cours-sur-Lo Mouvement de terrain - Tassements différentiels 12/03/1998	Corbigny	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Corbigny Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1995 Corbigny Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Corvol-d'Embernard Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Corvol-d'Embernard Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Corvol-d'Embernard Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Corvol-d'Embernard Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Corvol-l'Orgueilleux Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1998 20/12/1999 Corvol-l'Orgueilleux Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 20/12/1999 30/12/1999 Corvol-l'Orgueilleux Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 Corvol-l'Orgueilleux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Corvol-l'Orgueilleux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 27/04/2001 28/04/200 Cosne-Cours-sur-Lo Mouvement de terrain - Tassements différentiels 12/03/1998	Corbigny	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Corbigny Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Corvol-d'Embernard Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 20/12/1999 30/12/1998 20/12/1999 30/12/1999		Inondation - Par ruissellement et coulée de boue		
Corvol-d'Embernard Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Corvol-d'Embernard Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 Corvol-d'Embernard Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Corvol-l'Embernard Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Corvol-l'Orgueilleux Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 Corvol-l'Orgueilleux Corvol-l'Orgueilleux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Corvol-l'Orgueilleux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Corvol-l'Orgueilleux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 27/04/2001 28/04/200 Corvol-l'Orgueilleux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 27/04/2001 28/04/200 Corsne-Cours-sur-Lo Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Cosne-Cours-sur-Lo Mouvement de terrain - Tassements différentiels 12/03/1998 28/03/1998 Cosne-Cours-sur-Lo Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 27/04/2001 28/				
Corvol-d'Embernard Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Corvol-d'Embernard Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Corvol-d'Embernard Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Corvol-l'Orgueilleux Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1998 Corvol-l'Orgueilleux Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Corvol-l'Orgueilleux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Corvol-l'Orgueilleux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Corvol-l'Orgueilleux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 27/04/2001 28/04/200 Corvol-l'Orgueilleux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 27/04/2001 28/04/200 Cosne-Cours-sur-Lo Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1998 Cosne-Cours-sur-Lo Mouvement de terrain - Tassements différentiels 12/03/1998 28/03/1998 Cosne-Cours-sur-Lo Inondation - Par ruissellement et coulée de boue				
Corvol-d'Embernard Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Corvol-d'Embernard Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Corvol-l'Orgueilleux Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 Corvol-l'Orgueilleux Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Corvol-l'Orgueilleux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Corvol-l'Orgueilleux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Corvol-l'Orgueilleux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Corvol-l'Orgueilleux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 27/04/2001 28/04/200 Cosne-Cours-sur-Lo Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Cosne-Cours-sur-Lo Mouvement de terrain - Tassements différentiels 12/03/1998 28/03/1994 Cosne-Cours-sur-Lo Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Cosne-Cours-sur-Lo <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>				
Corvol-d'Embernard Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Corvol-l'Orgueilleux Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Corvol-l'Orgueilleux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Corvol-l'Orgueilleux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Corvol-l'Orgueilleux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 27/04/2001 28/04/2001 Corvol-l'Orgueilleux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 27/04/2001 28/04/2001 Corvol-l'Orgueilleux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 27/04/2001 28/04/2001 Cosne-Cours-sur-Lo Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1983 Cosne-Cours-sur-Lo Mouvement de terrain - Tassements différentiels 12/03/1998 28/03/1994 Cosne-Cours-sur-Lo Mouvement de terrain - Tassements différentiels 12/03/1999 30/12/1998 Cosne-Cours-sur-Lo Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 27/04/2001 28/04/2001 Cosne-Cours-				
Corvol-l'Orgueilleux Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 Corvol-l'Orgueilleux Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1993 Corvol-l'Orgueilleux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Corvol-l'Orgueilleux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 27/04/2001 28/04/2001 Corvol-l'Orgueilleux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 27/04/2001 28/04/2001 Corvol-l'Orgueilleux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 27/04/2001 28/04/2001 Cosne-Cours-sur-Lo Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Cosne-Cours-sur-Lo Mouvement de terrain - Tassements différentiels 08/03/1994 24/03/1994 Cosne-Cours-sur-Lo Mouvement de terrain - Tassements différentiels 12/03/1999 30/12/1999 Cosne-Cours-sur-Lo Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Cosne-Cours-sur-Lo Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 27/04/2001 28/04/2001 Cosne-Cours-sur-Lo Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 27/04/2001				
Corvol-l'Orgueilleux Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Corvol-l'Orgueilleux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Corvol-l'Orgueilleux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Corvol-l'Orgueilleux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 27/04/2001 28/04/2001 Corvol-l'Orgueilleux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 27/04/2001 28/04/2001 Cosne-Cours-sur-Lo Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Cosne-Cours-sur-Lo Mouvement de terrain - Tassements différentiels 08/03/1994 24/03/1994 Cosne-Cours-sur-Lo Mouvement de terrain - Tassements différentiels 12/03/1999 30/12/1999 Cosne-Cours-sur-Lo Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Cosne-Cours-sur-Lo Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Cosne-Cours-sur-Lo Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 27/04/2001 28/04/2007 Cosne-Cours-sur-Lo Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2003			29/12/1999	30/12/1999
Corvol-l'Orgueilleux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 Corvol-l'Orgueilleux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/2003 20/12/20	Corvol-l'Orgueilleux	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Corvol-l'Orgueilleux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 Corvol-l'Orgueilleux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/2003 20/12/20	Corvol-l'Orgueilleux	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Corvol-l'Orgueilleux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Corvol-l'Orgueilleux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 27/04/2001 28/04/2001 Corvol-l'Orgueilleux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 27/04/2001 28/04/2001 Cosne-Cours-sur-Lo Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Cosne-Cours-sur-Lo Mouvement de terrain - Tassements différentiels 12/03/1998 28/03/1994 Cosne-Cours-sur-Lo Mouvement de terrain - Tassements différentiels 12/03/1998 28/03/1999 Cosne-Cours-sur-Lo Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Cosne-Cours-sur-Lo Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Cosne-Cours-sur-Lo Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 27/04/2001 28/04/2001 Cosne-Cours-sur-Lo Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 27/04/2001 28/04/2001 Cosne-Cours-sur-Lo Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Cosne-Cours-sur-Lo Inondation - Par				
Corvol-l'OrgueilleuxInondation - Par ruissellement et coulée de boue27/04/200128/04/2001Corvol-l'OrgueilleuxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)27/04/200128/04/2001Cosne-Cours-sur-Lol Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982Cosne-Cours-sur-Lol Mouvement de terrain - Tassements différentiels08/03/199424/03/1994Cosne-Cours-sur-Lol Mouvement de terrain - Tassements différentiels12/03/199828/03/1996Cosne-Cours-sur-Lol Mouvement de terrain29/12/199930/12/1999Cosne-Cours-sur-Lol Inondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999Cosne-Cours-sur-Lol Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999Cosne-Cours-sur-Lol Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)27/04/200128/04/2001Cosne-Cours-sur-Lol Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)27/04/200128/04/2001Cosne-Cours-sur-Lol Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)27/04/200128/04/2001Cosne-Cours-sur-Lol Inondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003Cosne-Cours-sur-Lol Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003CossayePhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1999CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999CossayeInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/19				
Corvol-l'OrgueilleuxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)27/04/200128/04/2001Cosne-Cours-sur-LoPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982Cosne-Cours-sur-LoMouvement de terrain - Tassements différentiels08/03/199424/03/1994Cosne-Cours-sur-LoMouvement de terrain - Tassements différentiels12/03/199828/03/1998Cosne-Cours-sur-LoMouvement de terrain29/12/199930/12/1999Cosne-Cours-sur-LoInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999Cosne-Cours-sur-LoInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999Cosne-Cours-sur-LoInondation - Par ruissellement et coulée de boue27/04/200128/04/200Cosne-Cours-sur-LoInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)27/04/200128/04/200Cosne-Cours-sur-LoMouvement de terrain - Tassements différentiels25/08/200426/08/200Cosne-Cours-sur-LoInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/200Cosne-Cours-sur-LoInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/200CossayePhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1998CossayeInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999CossayeInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)06/08/200111/08/200CossayeInondation - Par une crue (débord				
Cosne-Cours-sur-Lo Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Cosne-Cours-sur-Lo Mouvement de terrain - Tassements différentiels 12/03/1998 24/03/1994 Cosne-Cours-sur-Lo Mouvement de terrain - Tassements différentiels 12/03/1998 28/03/1998 Cosne-Cours-sur-Lo Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Cosne-Cours-sur-Lo Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Cosne-Cours-sur-Lo Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Cosne-Cours-sur-Lo Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 27/04/2001 28/04/2001 Cosne-Cours-sur-Lo Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 27/04/2001 28/04/2001 Cosne-Cours-sur-Lo Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Cosne-Cours-sur-Lo Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2003 Cosne-Cours-sur-Lo Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2003 Cossaye Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et gra				
Cosne-Cours-sur-LoMouvement de terrain - Tassements différentiels08/03/199424/03/1994Cosne-Cours-sur-LoMouvement de terrain - Tassements différentiels12/03/199828/03/1998Cosne-Cours-sur-LoMouvement de terrain29/12/199930/12/1999Cosne-Cours-sur-LoInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999Cosne-Cours-sur-LoInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999Cosne-Cours-sur-LoInondation - Par ruissellement et coulée de boue27/04/200128/04/2001Cosne-Cours-sur-LoInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)27/04/200128/04/2001Cosne-Cours-sur-LoMouvement de terrain - Tassements différentiels25/08/200426/08/2004Cosne-Cours-sur-LoInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003Cosne-Cours-sur-LoInondation - Par ruissellement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003CossayePhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue06/08/200111/08/2007CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003<				
Cosne-Cours-sur-Lo Mouvement de terrain - Tassements différentiels 12/03/1998 28/03/1998 Cosne-Cours-sur-Lo Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Cosne-Cours-sur-Lo Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Cosne-Cours-sur-Lo Inondation - Par ruissellement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Cosne-Cours-sur-Lo Inondation - Par ruissellement de cours d'eau) 27/04/2001 28/04/2001 Cosne-Cours-sur-Lo Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 27/04/2001 28/04/2001 Cosne-Cours-sur-Lo Mouvement de terrain - Tassements différentiels 25/08/2004 26/08/2004 Cosne-Cours-sur-Lo Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Cosne-Cours-sur-Lo Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2003 Cossaye Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1983 Cossaye Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Cossaye Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 06/08				
Cosne-Cours-sur-Lo Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Cosne-Cours-sur-Lo Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Cosne-Cours-sur-Lo Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Cosne-Cours-sur-Lo Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 27/04/2001 28/04/2001 Cosne-Cours-sur-Lo Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 27/04/2001 28/04/2001 Cosne-Cours-sur-Lo Mouvement de terrain - Tassements différentiels 25/08/2004 26/08/2004 Cosne-Cours-sur-Lo Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Cosne-Cours-sur-Lo Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2003 Cosne-Cours-sur-Lo Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2003 Cosne-Cours-sur-Lo Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/1903 Cossaye Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 29/12/1999 30/12/1998 Cossaye Inondatio				
Cosne-Cours-sur-LoInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999Cosne-Cours-sur-LoInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999Cosne-Cours-sur-LoInondation - Par ruissellement et coulée de boue27/04/200128/04/2001Cosne-Cours-sur-LoInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)27/04/200128/04/2001Cosne-Cours-sur-LoMouvement de terrain - Tassements différentiels25/08/200426/08/2004Cosne-Cours-sur-LoInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003Cosne-Cours-sur-LoInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003CossayePhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1993CossayeMouvement de terrain29/12/199930/12/1993CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1993CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1993CossayeInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1993CossayeInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)06/08/200111/08/2007CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003	Cosne-Cours-sur-Loi	Mouvement de terrain - Tassements différentiels	12/03/1998	28/03/1998
Cosne-Cours-sur-LoInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999Cosne-Cours-sur-LoInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999Cosne-Cours-sur-LoInondation - Par ruissellement et coulée de boue27/04/200128/04/2001Cosne-Cours-sur-LoInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)27/04/200128/04/2001Cosne-Cours-sur-LoMouvement de terrain - Tassements différentiels25/08/200426/08/2004Cosne-Cours-sur-LoInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003Cosne-Cours-sur-LoInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003CossayePhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1993CossayeMouvement de terrain29/12/199930/12/1993CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1993CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1993CossayeInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1993CossayeInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)06/08/200111/08/2007CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003	Cosne-Cours-sur-Loi	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Cosne-Cours-sur-LoInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1998Cosne-Cours-sur-LoInondation - Par ruissellement et coulée de boue27/04/200128/04/2001Cosne-Cours-sur-LoInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)27/04/200128/04/2001Cosne-Cours-sur-LoMouvement de terrain - Tassements différentiels25/08/200426/08/2004Cosne-Cours-sur-LoInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003Cosne-Cours-sur-LoInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003CossayePhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1993CossayeMouvement de terrain29/12/199930/12/1993CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1993CossayeInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1993CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue06/08/200111/08/2007CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003	Cosne-Cours-sur-Loi	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	
Cosne-Cours-sur-LoInondation - Par ruissellement et coulée de boue27/04/200128/04/2001Cosne-Cours-sur-LoInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)27/04/200128/04/2001Cosne-Cours-sur-LoMouvement de terrain - Tassements différentiels25/08/200426/08/2004Cosne-Cours-sur-LoInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003Cosne-Cours-sur-LoInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003CossayePhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982CossayeMouvement de terrain29/12/199930/12/1993CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1993CossayeInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1993CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue06/08/200111/08/2007CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue06/08/200111/08/2007CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003				
Cosne-Cours-sur-Lo Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 27/04/2001 28/04/2001 Cosne-Cours-sur-Lo Mouvement de terrain - Tassements différentiels 25/08/2004 26/08/2004 Cosne-Cours-sur-Lo Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Cosne-Cours-sur-Lo Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2003 Cossaye Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Cossaye Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1993 Cossaye Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1993 Cossaye Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 06/08/2001 11/08/2007 Cossaye Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 06/08/2001 11/08/2007 Cossaye Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Cossaye Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Cossaye Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 <				
Cosne-Cours-sur-LoMouvement de terrain - Tassements différentiels25/08/200426/08/2004Cosne-Cours-sur-LoInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003Cosne-Cours-sur-LoInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003CossayePhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1998CossayeMouvement de terrain29/12/199930/12/1999CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999CossayeInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue06/08/200111/08/2007CossayeInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)06/08/200111/08/2007CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003CossayeInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003				
Cosne-Cours-sur-Lo Inondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003Cosne-Cours-sur-Lo Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003CossayePhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1988CossayeMouvement de terrain29/12/199930/12/1999CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999CossayeInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue06/08/200111/08/2007CossayeInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)06/08/200111/08/2007CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003CossayeInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003				
Cosne-Cours-sur-Lo Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2003 Cossaye Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Cossaye Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Cossaye Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Cossaye Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Cossaye Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 06/08/2001 11/08/200² Cossaye Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 06/08/2001 11/08/200² Cossaye Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Cossaye Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2003				
Cossaye Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Cossaye Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Cossaye Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Cossaye Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Cossaye Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 06/08/2001 11/08/200² Cossaye Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Cossaye Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Cossaye Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2003	Cosne-Cours-sur-Loi	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	19/12/2003	20/12/2003
Cossaye Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Cossaye Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Cossaye Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Cossaye Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 06/08/2001 11/08/200* Cossaye Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 06/08/2001 11/08/200* Cossaye Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Cossaye Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2003	Cosne-Cours-sur-Loi	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	19/12/2003	20/12/2003
Cossaye Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Cossaye Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Cossaye Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Cossaye Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 06/08/2001 11/08/200* Cossaye Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 06/08/2001 11/08/200* Cossaye Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Cossaye Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2003	_			02/12/1982
CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999CossayeInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue06/08/200111/08/2001CossayeInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)06/08/200111/08/2001CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003CossayeInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003				
CossayeInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue06/08/200111/08/2001CossayeInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)06/08/200111/08/2001CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003CossayeInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003				
CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue06/08/200111/08/2001CossayeInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)06/08/200111/08/2001CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003CossayeInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003	-			
CossayeInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)06/08/200111/08/2001CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003CossayeInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003	-			
CossayeInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003CossayeInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003	_			
Cossaye Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2003	Cossaye			11/08/2001
Cossaye Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2003	Cossaye	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	19/12/2003	20/12/2003
	Cossaye	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)		20/12/2003
		,	30/11/1982	02/12/1982

Coulanges-lès-Neve	Mouvement de terrain - Tassements différentiels	12/03/1998	28/03/1998
	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Coulanges-lès-Never	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	03/12/2001	19/12/2001
	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	03/12/2001	19/12/2001
Couloutre	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Couloutre	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Couloutre Couloutre	Inondation - Par russellement et coulee de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999 29/12/1999	30/12/1999 30/12/1999
Courcelles	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Courcelles	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Courcelles	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Courcelles	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Courcelles	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/08/2001	26/09/2001
Courcelles	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/08/2001	26/09/2001
Crux-la-Ville	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Crux-la-Ville Crux-la-Ville	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999 29/12/1999	30/12/1999 30/12/1999
Crux-la-Ville	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Crux-la-Ville	Mouvement de terrain-Tassements différentiels	22/11/2005	13/12/2005
Cuncy-lès-Varzy	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Cuncy-lès-Varzy	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Cuncy-lès-Varzy	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Cuncy-lès-Varzy	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Cuncy-lès-Varzy	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/08/2001	26/09/2001
Cuncy-lès-Varzy	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Mouvement de terrain - Tassements différentiels	29/08/2001	26/09/2001
Cuncy-lès-Varzy	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	09/01/2006 30/11/1982	22/01/2006 02/12/1982
	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Dampierre-sous-Bou	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/08/2001	26/09/2001
	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/08/2001	26/09/2001
	Mouvement de terrain - Tassements différentiels	25/08/2004	26/08/2004
Decize	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Decize Decize	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	03/08/1983 03/08/1983	05/08/1983 05/08/1983
Decize	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	03/08/1983	05/08/1983
Decize	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	03/08/1983	05/08/1983
Decize	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Decize	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Decize	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Decize	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	19/12/2003	20/12/2003
Decize	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	19/12/2003 30/11/1982	20/12/2003 02/12/1982
Devay Devay	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Devay	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Devay	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Diennes-Aubigny	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Diennes-Aubigny	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Diennes-Aubigny	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Diennes-Aubigny	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Dirol Dirol	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain	30/11/1982 29/12/1999	02/12/1982 30/12/1999
Dirol	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Dirol	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Dirol	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	27/04/2001	28/04/2001
Dirol	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	27/04/2001	28/04/2001
Dommartin	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Dommartin	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Dommartin	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Dommartin	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	29/12/1999 30/11/1982	30/12/1999 02/12/1982
	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1982
	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
-	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Donzy	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Donzy	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Donzy	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Donzy	prioridation - Par une crue (depordement de cours d'éau)	29/12/1999	30/12/1999

Donzy	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	27/04/2001	28/04/2001
Donzy	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	27/04/2001	28/04/2001
Dornecy	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Dornecy	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Dornecy	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Dornecy	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Dornecy	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	27/04/2001	28/04/2001
Dornecy	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	27/04/2001	28/04/2001
	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Dornes			
Dornes	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Dornes	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Dornes	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Druy-Parigny	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Druy-Parigny	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Druy-Parigny	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Druy-Parigny	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Dun-les-Places	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Dun-les-Places	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Dun-les-Places	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Dun-les-Places	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Dun-sur-Grandry	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Dun-sur-Grandry	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Dun-sur-Grandry	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
		29/12/1999	
Dun-sur-Grandry	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)		30/12/1999
Empury	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Empury	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Empury	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Empury	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
		30/11/1982	02/12/1982
Entrains-sur-Nohain	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Entrains-sur-Nohain	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Entrains-sur-Nohain	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
	Mouvement de terrain - Tassements différentiels	11/01/2005	01/02/2005
Epiry	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Epiry	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Epiry	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Epiry	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
			
Fâchin	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Fâchin	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Fâchin	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Fâchin	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Fâchin	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	06/08/2001	11/08/2001
-			
Fâchin	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	06/08/2001	11/08/2001
Fermeté	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Fermeté	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Fermeté	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Fermeté	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
			02/12/1982
Fertrève	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	
Fertrève	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Fertrève	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Fertrève	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Fléty	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Fléty	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Fléty	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Fléty	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Fleury-sur-Loire	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Fleury-sur-Loire	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Fleury-sur-Loire	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Fleury-sur-Loire	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Fleury-sur-Loire	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	19/12/2003	20/12/2003
Fleury-sur-Loire	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	19/12/2003	20/12/2003
Flez-Cuzy	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Flez-Cuzy	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Flez-Cuzy	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Flez-Cuzy	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Flez-Cuzy	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	27/04/2001	28/04/2001
Flez-Cuzy	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	27/04/2001	28/04/2001
Fourchambault	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Fourchambault	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Fourchambault	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Fourchambault	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	19/12/2003	20/12/2003
Fourchambault			
Fourchambault	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	19/12/2003	20/12/2003
Fours	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Fours	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
	-		

Fours	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Fours	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Fours	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	06/08/2001	11/08/2001
Fours	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	06/08/2001	11/08/2001
Frasnay-Reugny	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Frasnay-Reugny	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Frasnay-Reugny	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Frasnay-Reugny	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Gâcogne	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Gâcogne	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Gâcogne	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Gâcogne	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Garchizy	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Garchizy	Mouvement de terrain - Tassements différentiels	09/04/1998	23/04/1998
Garchizy	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	23/02/1999	10/03/1999
Garchizy	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	23/02/1999	10/03/1999
Garchizy	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Garchizy	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Garchizy	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Garchizy	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	03/12/2001	19/12/2001
Garchizy Garchizy	Inondation - Par une crue (debordement de cours d'éau) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	19/12/2003	19/12/2001 20/12/2003
Garchizy	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	19/12/2003	20/12/2003
Garchy	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/2003
Garchy	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Garchy	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Garchy	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Garchy	Mouvement de terrain - Tassements différentiels	25/08/2004	26/08/2004
Germenay	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Germenay	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Germenay	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Germenay	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Germigny-sur-Loire	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Germigny-sur-Loire	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Germigny-sur-Loire	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Germigny-sur-Loire	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Germigny-sur-Loire	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	19/12/2003	20/12/2003
Germigny-sur-Loire	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	19/12/2003	20/12/2003
Gien-sur-Cure	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Gien-sur-Cure	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Gien-sur-Cure	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Gien-sur-Cure Gimouille	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	29/12/1999 30/11/1982	30/12/1999 02/12/1982
Gimouille	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Gimouille	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Gimouille	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Gimouille	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	19/12/2003	20/12/2003
Gimouille	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	19/12/2003	20/12/2003
Giry	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Giry	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Giry	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Giry	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Glux-en-Glenne	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Glux-en-Glenne	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Glux-en-Glenne	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Glux-en-Glenne	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Glux-en-Glenne	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	06/08/2001	11/08/2001
Glux-en-Glenne	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	06/08/2001	11/08/2001
Gouloux	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Gouloux	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Gouloux Gouloux	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999 29/12/1999	30/12/1999
Grenois	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	30/12/1999 02/12/1982
Grenois	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Grenois	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Grenois	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Guérigny	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Guérigny	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Guérigny	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Guérigny	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Guipy	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Guipy	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Guipy	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Guipy	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Héry	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
		_	

Heiny				
	Héry	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Imphy Phénomène lé à l'atmosphère - Tempéte et grains (vent) - Tempéte (vent) 30/11/1982 02/12/198 Imphy Mouvement de terrain 28/12/1999 30/12/198 30/12/1999 30/12/198 Imphy Incondation - Par ruissellement et coulée de boue 30/12/1999 30/12/1991 Imphy Incondation - Par ruissellement et coulée de boue 30/12/2001 19/12/2001 Imphy Incondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2001 Imphy Incondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/200 Imphy Incondation - Par ruissellement et coulée de boue 30/11/390 30/11/390 20/12/390 Sensy Phénomène lé à l'atmosphère - Tempéte et grains (vent) - Tempéte (vent) 30/11/390 30/12/390 30/12/390 Sensy Incondation - Par une crue (débordement de cours d'au) 29/12/399 30/12/390 30/12/390 30/12/390 30/12/390 30/12/390 30/12/390 30/12/390 30/12/390 30/12/390 30/12/390 30/12/390 30/12/390 30/12/390 30/12/390 30/12/390 30/12/390 30/12/390 30/12	Héry	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Imphy Phénomène lé à l'atmosphère - Tempéte et grains (vent) - Tempéte (vent) 30/11/1982 02/12/198 Imphy Mouvement de terrain 28/12/1999 30/12/198 30/12/1999 30/12/198 Imphy Incondation - Par ruissellement et coulée de boue 30/12/1999 30/12/1991 Imphy Incondation - Par ruissellement et coulée de boue 30/12/2001 19/12/2001 Imphy Incondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2001 Imphy Incondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/200 Imphy Incondation - Par ruissellement et coulée de boue 30/11/390 30/11/390 20/12/390 Sensy Phénomène lé à l'atmosphère - Tempéte et grains (vent) - Tempéte (vent) 30/11/390 30/12/390 30/12/390 Sensy Incondation - Par une crue (débordement de cours d'au) 29/12/399 30/12/390 30/12/390 30/12/390 30/12/390 30/12/390 30/12/390 30/12/390 30/12/390 30/12/390 30/12/390 30/12/390 30/12/390 30/12/390 30/12/390 30/12/390 30/12/390 30/12/390 30/12	Hérv	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
mphy				
mortist	. '.'			
mpty				
Incidation - Par unseillement et coulée de boue 03/12/2001 1912/2001 1912/2001 1912/2001 1912/2001 1912/2001 1912/2001 1912/2001 1912/2001 1912/2003 2012/2001 1912/2003 2012/2003 2				
Includation - Par une crue (débordement de cours d'eau)				
Innodation - Par unseilement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/200 20	Imphy		03/12/2001	19/12/2001
Innodation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2008 Sensy Phenomène lie à l'atmosphère - Tempête (grains (sent) - Tempête (vent) 30/12/1999 30/12/1998 30/12/1999 30/12/19	Imphy	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	03/12/2001	19/12/2001
Prienomène ilé à l'atmosphère - Tempète et grains (vent) - Tempète (vent) 30/11/1982 02/12/1999 02/12	Imphy	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	19/12/2003	20/12/2003
Prienomène ilé à l'atmosphère - Tempète et grains (vent) - Tempète (vent) 30/11/1982 02/12/1999 02/12	Imphy	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	19/12/2003	20/12/2003
Senay Mouvement de Ierrain 291/217999 301/2179	. ' '			
	•			
Jailly				
Jailly				
Jailly	•			
Jailly	Jailly	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Lamenay-sur-Lofre (Jeré) Phénomène lié à l'almosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 20/21/2198 30/12/198 20/21/2199 30/12/198 <t< td=""><td>Jailly</td><td>Inondation - Par ruissellement et coulée de boue</td><td>29/12/1999</td><td>30/12/1999</td></t<>	Jailly	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Lamenay-sur-Lofre (Jeré) Phénomène lié à l'almosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 20/21/2198 30/12/198 20/21/2199 30/12/198 <t< td=""><td>Jailly</td><td>Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)</td><td>29/12/1999</td><td>30/12/1999</td></t<>	Jailly	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Lamenay-sur-Loire (Lamenay-sur-Loire) 29/12/1999 30/12/199				
Lamenay-sur-Loire Jamenay-sur-Loire 29/12/1999 30/12/199 Lamenay-sur-Loire Jamenay-sur-Loire Inondation - Par unissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/200 Lamenay-sur-Loire Inondation - Par unissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/200 Langeron Phénomène lié a l'atmosphère - Tempéte et grains (vent) - Tempéte (vent) 30/11/1982 20/12/1999 Langeron Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199 30/12/199 Langeron Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Langeron Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/209 Langeron Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/200 Lanty Phénomène lié à l'atmosphère - Tempéte et grains (vent) - Tempéte (vent) 30/11/1982 20/12/199 Lanty Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Lanty Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Lanchemillay Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)				
Lamenay-sur-Loire Lamenay	•			
Lamenay-sur-Loire Lamenay-sur-Loire Lamenay-sur-Loire Inondation - Par ru errue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/200 Langeron Phénomène liè à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 20/12/198 30/12/198 Langeron Mouvement de terrain 29/12/1989 30/12/198 30/12/198 Langeron Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1989 30/12/198 Langeron Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1989 30/12/198 Langeron Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/200 Langeron Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/200 Langeron Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/200 Langeron Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/198 Lanty Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/198 Lanty Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/198 Larochemillay Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/198 Larochemillay Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/14/1982 20/12/1998 Larochemillay Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 20/12/1999 30/12/198 Larochemillay Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/198 Larochemillay Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/198 Larochemillay Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/198 Larochemillay Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/198 Larochemillay Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/198 Larochemillay Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/198 Larochemillay Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/198 29/12/1999 30/12/198 29/12/1999 30/12/198 29/12/1999 30/12/198				
Lamenay-sur-Loire Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/200 Langeron Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 20/12/199 30/12/1				
Langeron				20/12/2003
Langeron Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/198 Langeron Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 30	Lamenay-sur-Loire	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		20/12/2003
Langeron Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 20/12/200 2	Langeron	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Langeron Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 20/12/1999 20/12/1999 20/12/1999 20/12/1999 20/12/1999 20/12/200 20/12/20	Langeron	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Langeron Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 20/12/2003 2				30/12/1999
Langeron Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/200 20/12/2003 20/12/2				
Langeron Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2091 20/12/198 20/12/198 20/12/198 20/12/1989 20/				
Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 30/12/				
Lanty Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/19				
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 20/12/199 30/12/199 30/12/199 30/12/199 20/12/199 30/12/199				
Lanty Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1993 30/12/198 Larochemillay Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Larochemillay Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 02/08/1988 13/08/198 Larochemillay Inondation - Par ruissellement de cours d'eau) 02/08/1988 13/08/198 Larochemillay Inondation - Par ruissellement de cours d'eau) 29/11/1999 04/12/199 Larochemillay Inondation - Par ruissellement de cours d'eau) 29/11/1999 04/12/199 Larochemillay Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Larochemillay Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Larochemillay Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Larochemillay Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Larochemillay Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Lavault-de-Frétoy Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199 Lavault-de-Frétoy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Lavault-de-Frétoy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Limanton Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Limanton Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199 Limanton Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Limanton Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Limanton Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Limanton Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Limanton Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Limon Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Limon Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Limon Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Livry Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199	Lanty			
Defenmillay Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 13/08/198	Lanty	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Larochemillay Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 02/08/1988 13/08/198 Larochemillay Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 02/08/1988 13/08/198 Larochemillay Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/11/1999 04/12/199 Larochemillay Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/11/1999 04/12/199 Larochemillay Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Larochemillay Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Larochemillay Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Larochemillay Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Lavault-de-Frétoy Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/199 Lavault-de-Frétoy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Lavault-de-Frétoy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Limanton Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 29/12/1999 30/12/199 Limanton Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199 Limanton Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Limanton Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Limanton Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Limanton Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199 Limon Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Limon Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Limon Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Limon Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Limy Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/199 Livry Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Livry Inondation - Par une crue (débordement de cours d'e	Lanty	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Larochemillay Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 02/08/1988 13/08/198 Larochemillay Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 02/08/1988 13/08/198 Larochemillay Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/11/1999 04/12/199 Larochemillay Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/11/1999 04/12/199 Larochemillay Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Larochemillay Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Larochemillay Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Larochemillay Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Lavault-de-Frétoy Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/199 Lavault-de-Frétoy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Lavault-de-Frétoy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Limanton Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 29/12/1999 30/12/199 Limanton Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199 Limanton Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Limanton Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Limanton Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Limanton Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199 Limon Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Limon Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Limon Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Limon Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Limy Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/199 Livry Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Livry Inondation - Par une crue (débordement de cours d'e	Larochemillay	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Larochemillay Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/11/1998 13/08/198 13/08/198 Larochemillay Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/11/1999 04/12/199 04/12/				13/08/1988
Larochemillay Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/11/1999 04/12/199 Larochemillay Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/11/1999 30/12/199 Larochemillay Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Larochemillay Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Larochemillay Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Larochemillay Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Lavault-de-Frétoy Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1992 02/12/1993 Lavault-de-Frétoy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Limanton Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1992 02/12/1989 Limanton Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1992 02/12/1989 Limanton Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Limanton Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Limanton Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Limanton Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Limanton Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199 Limanton Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199 Limon Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1992 02/12/199 Limon Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Livry Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1992 02/12/199 Livry Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1992 02/12/1999 Livry Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête de boue 29/12/1999 30/12/199 Livry Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Livry Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Livry Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Livry				
Larochemillay Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/11/1999 30/12/199 30				
Larochemillay Mouvement de terrain 29/12/1999 30/				
Larochemillay Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Larochemillay Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) John Mouvement de terrain Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Limanton Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Limanton Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) John Mouvement de terrain Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Limanton Inondation - Par ruissellement et coulée de boue John Mouvement de terrain John Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue John Mouvement de terrain John Mouvement de terrain John Mouvement de terrain-Tassements différentiels John Mouvement de terrain Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) John Mouvement de terrain John Inondation - Par ruissellement et coulée de boue John John John John John John John John				
Lavault-de-Frétoy Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 30/12/1999	•	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue		
Lavault-de-Frétoy Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199 30/12	Larochemillay	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Lavault-de-Frétoy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999	Lavault-de-Frétoy	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Lavault-de-Frétoy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999	Lavault-de-Frétoy	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Lavault-de-Frétoy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Limanton Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 Limanton Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199 Limanton Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Limanton Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Limanton Mouvement de terrain-Tassements différentiels 22/11/2005 13/12/2005 Limon Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 Limon Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Limon Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Livry Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 Livry Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Livry Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/200 </td <td>,</td> <td>Inondation - Par ruissellement et coulée de boue</td> <td></td> <td></td>	,	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue		
Limanton Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1989 Limanton Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199 Limanton Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Limanton Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Limanton Mouvement de terrain-Tassements différentiels 22/11/2005 13/12/200 Limon Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1989 Limon Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Limon Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Livry Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Livry Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Livry Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/200 Livry Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/200 <	,			
Limanton Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199 Limanton Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Limanton Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Limanton Mouvement de terrain-Tassements différentiels 22/11/2005 13/12/200 Limon Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1989 Limon Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Limon Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Livry Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1989 Livry Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Livry Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/1989 Livry Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/200 Livry Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/1989 Lormes <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>				
Limanton Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Limanton Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Limanton Mouvement de terrain-Tassements différentiels 22/11/2005 13/12/200 Limon Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 Limon Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Limon Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Limon Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Livry Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1992 30/12/199 Livry Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Livry Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Livry Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/200 Lormes Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198				
Limanton Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Limanton Mouvement de terrain-Tassements différentiels 22/11/2005 13/12/200 Limon Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Limon Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199 Limon Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Limon Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Livry Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 Livry Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Livry Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Livry Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/200 Livry Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/190 Lormes Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1989				
Limanton Mouvement de terrain-Tassements différentiels 22/11/2005 13/12/200 Limon Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Limon Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199 Limon Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Limon Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Livry Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Livry Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199 Livry Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Livry Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/200 Livry Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/200 Livry Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/200 Lormes Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Lormes In				
Limon Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 30/12/199	Limanton	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)		30/12/1999
Limon Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Limon Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Limon Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Livry Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Livry Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Livry Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Livry Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/190 Livry Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/200 Livry Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/198 Lormes Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Lormes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Lucenay-lès-Aix Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 <t< td=""><td>Limanton</td><td>Mouvement de terrain-Tassements différentiels</td><td>22/11/2005</td><td>13/12/2005</td></t<>	Limanton	Mouvement de terrain-Tassements différentiels	22/11/2005	13/12/2005
Limon Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Limon Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Limon Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Livry Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Livry Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199 Livry Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Livry Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Livry Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/200 Livry Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/198 Lormes Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Lormes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Lucenay-lès-Aix Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Lucenay-lès-Ai	Limon	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Limon Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Limon Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Livry Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1989 Livry Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Livry Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Livry Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Livry Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2003 Livry Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2003 Livry Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2003 Lormes Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Lormes Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Lormes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lormes Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Lucenay-lès-Aix Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1989 Lucenay-lès-Aix Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1989 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12	Limon	Mouvement de terrain		30/12/1999
Limon Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Livry Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1989 Livry Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 Livry Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Livry Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Livry Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2000 Livry Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2000 Livry Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2000 Lormes Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1989 Lormes Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Lormes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lucenay-lès-Aix Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1989 Lucenay-lès-Aix Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1989 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Inondation - Par une cru				30/12/1999
Livry Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 30/12/1999 Livry Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 Livry Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Livry Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Livry Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/200 Livry Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/200 Lormes Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Lormes Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Lormes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Lucenay-lès-Aix Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Lucenay-lès-Aix Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Lurcy-le-Bourg Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 30/12/199 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999				
Livry Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 Livry Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Livry Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Livry Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/200 Livry Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/200 Lormes Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Lormes Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Lormes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lucenay-lès-Aix Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Lucenay-lès-Aix Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Lurcy-le-Bourg Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999				
Livry Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Livry Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Livry Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Livry Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2003 Lormes Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Lormes Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Lormes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lucenay-lès-Aix Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Lucenay-lès-Aix Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Lucenay-lès-Bourg Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 Lurcy-le-Bourg Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999				
Livry Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Livry Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Livry Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2003 Lormes Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Lormes Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Lormes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lucenay-lès-Aix Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Lucenay-lès-Aix Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1989 Lurcy-le-Bourg Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999				
Livry Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2009 20/12/2009				
Livry Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/200 Lormes Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Lormes Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Lormes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lormes Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Lucenay-lès-Aix Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Lucenay-lès-Aix Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par ruissellement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 Lurcy-le-Bourg Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999	Livry	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Lormes Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Lormes Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 Lormes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lormes Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Lucenay-lès-Aix Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1989 Lucenay-lès-Aix Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 Lurcy-le-Bourg Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999	Livry		19/12/2003	20/12/2003
Lormes Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Lormes Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 Lormes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lormes Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Lucenay-lès-Aix Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1989 Lucenay-lès-Aix Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 Lurcy-le-Bourg Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999	Livry		19/12/2003	20/12/2003
Lormes Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Lormes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lormes Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Lucenay-lès-Aix Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1989 Lucenay-lès-Aix Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par ruissellement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1989 Lurcy-le-Bourg Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999	Lormes		30/11/1982	02/12/1982
Lormes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lormes Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Lucenay-lès-Aix Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1989 Lucenay-lès-Aix Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1989 Lurcy-le-Bourg Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999				30/12/1999
Lormes Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Lucenay-lès-Aix Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1989 Lucenay-lès-Aix Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1989 Lurcy-le-Bourg Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999				
Lucenay-lès-Aix Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1989 Lucenay-lès-Aix Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1989 Lurcy-le-Bourg Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999				
Lucenay-lès-Aix Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1989 Lurcy-le-Bourg Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999				
Lucenay-lès-Aix Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lucenay-lès-Aix Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1989 Lurcy-le-Bourg Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999				
Lucenay-lès-Aix Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1989 Lurcy-le-Bourg Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999	Lucenay-lès-Aix			30/12/1999
Lurcy-le-Bourg Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Lurcy-le-Bourg Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999	Lucenay-lès-Aix			30/12/1999
Lurcy-le-Bourg Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Lurcy-le-Bourg Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Lurcy-le-Bourg Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999	Lucenay-lès-Aix	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Lurcy-le-BourgMouvement de terrain29/12/199930/12/1999Lurcy-le-BourgInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999Lurcy-le-BourgInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999				02/12/1982
Lurcy-le-BourgInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/199Lurcy-le-BourgInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/199				
Lurcy-le-Bourg Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199				
Lurcy-ie-Bourg Mouvement de terrain- i assements differentiels 22/11/2005 13/12/200		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
	Lurcy-le-Bourg	Invouvement de terrain- i assements differentiels	22/11/2005	13/12/2005

Luthenay-Liveloup Incondation - Par unissellement et coulee de boue 29/12/1999 30/12/1995 30/12/199				
Luthernay-Liveloup Incondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/198 Luthernay-Liveloup Incondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 2	Luthenay-Uxeloup	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Luthernay-Liveloup Incondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/198 Luthernay-Liveloup Incondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 2	Luthenay-Uxeloup	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Lutheray-Uxeloup Inondation - Par uns crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1982 Lutheray-Uxeloup Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2002 Luy Phénomène il e à tramosphère - Tempéte et grains (vert) - Tempéte (vert) 30/11/1982 20/12/1988 Luy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 07/10/1988 13/08/1988 Luy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 07/10/1986 17/10/1988 Luy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 07/10/1986 17/10/1986 Luy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 07/10/1986 17/10/1986 Luy Mouvement de terrain 28/12/1989 30/12/1988 Luy Mouvement de terrain 28/12/1989 30/12/1988 Luy Phénomène lié à l'armosphère - Tempéte et grains (vert) - Tempéte (vert) 30/12/1989 30/12/1989 Lys Phénomène lié à l'armosphère - Tempéte et grains (vert) - Tempéte (vert) 30/12/1989 30/12/1989 Lys Phénomène lié à l'armosphère - Tempéte et grains (vert) - Tempéte (vert) 30/12/1989 30/12/1989 <				
Lutheray-U-koloup Inondation - Par uniscalement et coulée de boue 1911/2003 2011/2				
Luthersey-Liveloup Inondation - Par une crue (debordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2005 Luzy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 02/08/1988 13/08/1988 Luzy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 02/08/1988 13/08/1988 Luzy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 01/10/1996 71/10/1988 Luzy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 01/10/1996 71/10/1989 Luzy Mouvement de terrain 28/12/1999 30/12/1998 Lucy Mouvement de terrain 28/12/1999 30/12/1998 Lucy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 28/12/1999 30/12/1998 Lucy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 28/12/1999 30/12/1998 Lucy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 28/12/1999 30/12/1998 Lucy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 28/12/1999 30/12/1998 Lucy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 28/12/1999 30/12/1998 Lucy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 28/12/1999				
Phisnomène lié à l'atmosphère - Tempète et grains (vent) - Tempète (vent) 3011/1982 02/12/1988 10/89/1889 10/89/189 10/99/189/189 10/99/189/189 10/99/189/189/189/189/189/189/189/189/189/	Luthenay-Uxeloup	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	19/12/2003	
Luzy	Luthenay-Uxeloup	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	19/12/2003	20/12/2003
Luzy	Luzv	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Luzy				
Luzy				
Luxy	Luzy	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	02/08/1988	
Luxy	Luzy	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	01/10/1996	17/10/1996
Luzy	Luzv	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	01/10/1996	
Luzy Inondation - Par unsesilement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1988 Luzy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'au) 29/12/1999 30/12/1988 Lys Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 20/12/1989 Lys Inondation - Par uns crue (débordement de cours d'au) 29/12/1999 30/12/1988 Lys Inondation - Par une crue (débordement de cours d'au) 29/12/1999 30/12/1988 Machine Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 20/12/1989 Machine Inondation - Par une crue (débordement de cours d'au) 29/12/1999 30/12/1988 Machine Inondation - Par une crue (débordement de cours d'au) 30/12/1989 30/12/1989 Magny-Cours Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1989 Magny-Cours Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1989 Magny-Cours Inondation - Par unise ellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1989 Magny-Lormes Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/12/1989 30/12/1981	 			
Luzy				
Phenomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 20/12/1989 20/12/1989 20/12/1989 20/12/1989 30/12/	i			
Lys	Luzy	,		30/12/1999
Lys	Lys	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Lys	Lvs	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Lys				
Machine Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 20/21/1989 30/2				
Machine Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Machine Inodation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Machine Inodation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1989 Magny-Cours Mouvement de terrain - Tassements différentiels 12/03/1988 28/03/1989 20/12/1989 Magny-Cours Mouvement de terrain - Tassements différentiels 29/12/1999 30/12/1989 Magny-Cours Inordation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1989 Magny-Cours Inordation - Par ruissellement et coulée de boue 03/12/2001 19/12/2001 Magny-Cours Inordation - Par ruissellement et coulée de boue 03/12/2001 19/12/2001 Magny-Cours Inordation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1981 Magny-Lormes Mouvement de Tarins et l'attention - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1982 Magny-Lormes Inordation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1989 Magny-Lormes Inordation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1989 <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>				
Machine Innodation - Par un sezu et (débordement de cours d'aau) 29/12/1999 30/12/1998 Magny-Cours Phénomène lié à l'armosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 20/12/1989 Magny-Cours Mouvement de terrain - Tassements différentiels 12/03/1989 30/12/1989 Magny-Cours Mouvement de terrain - Tassements différentiels 29/12/1989 30/12/1989 Magny-Cours Innodation - Par ur ussellement et coulée de boue 29/12/1989 30/12/1989 Magny-Cours Innodation - Par ur ussellement et coulée de boue 29/12/1989 30/12/1989 Magny-Cours Innodation - Par ur ussellement et coulée de boue 03/12/2001 19/12/2001 Magny-Lormes Innodation - Par ur ussellement et coulée de boue 03/12/2001 19/12/2001 Magny-Lormes Mouvement de terrain Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Magny-Lormes Mouvement de terrain - Tassements différentiels 29/12/1999 30/12/1998 Magny-Lormes Mouvement de terrain - Tassements différentiels 29/12/1999 30/12/1998 Magny-Lormes Mouvement de terrain - Tassements différentiels 29/12/1999	Machine	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Machine Innodation - Par un sezu et (débordement de cours d'aau) 29/12/1999 30/12/1998 Magny-Cours Phénomène lié à l'armosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 20/12/1989 Magny-Cours Mouvement de terrain - Tassements différentiels 12/03/1989 30/12/1989 Magny-Cours Mouvement de terrain - Tassements différentiels 29/12/1989 30/12/1989 Magny-Cours Innodation - Par ur ussellement et coulée de boue 29/12/1989 30/12/1989 Magny-Cours Innodation - Par ur ussellement et coulée de boue 29/12/1989 30/12/1989 Magny-Cours Innodation - Par ur ussellement et coulée de boue 03/12/2001 19/12/2001 Magny-Lormes Innodation - Par ur ussellement et coulée de boue 03/12/2001 19/12/2001 Magny-Lormes Mouvement de terrain Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Magny-Lormes Mouvement de terrain - Tassements différentiels 29/12/1999 30/12/1998 Magny-Lormes Mouvement de terrain - Tassements différentiels 29/12/1999 30/12/1998 Magny-Lormes Mouvement de terrain - Tassements différentiels 29/12/1999	Machine	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Machine Innodation - Par une crue (debordement de cours d'eau) 29/12/1998 30/12/1982 30/12/1982 30/12/1982 20/12/1983 Magny-Cours Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1988 28/02/1988 28/02/1989 30/12/1989 20/12/1989 30/12/1989				
Magny-Cours Phénomène lié à l'atmosphère - Tempète et grains (vent) - Tempète (vent) 30/11/1982 20/21/1988 Magny-Cours Mouvement de terrain - Tassements différentiels 29/12/1998 28/03/1998 Magny-Cours Inondation - Par rule sellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1988 Magny-Cours Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1988 Magny-Cours Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 30/12/2001 19/12/2001 Magny-Cours Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 30/12/2001 19/12/2001 Magny-Lormes Mouvement de terrain 19/12/2001 19/12/2001 19/12/2001 Magny-Lormes Mouvement de terrain 19/12/2001 19/12/2001 19/12/2001 Magny-Lormes Mouvement de terrain 18/12/2001 19/12/2001 19/12/2001 Magny-Lormes Mouvement de terrain 18/12/2009 30/12/1998 30/12/1998 Magny-Lormes Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 30/12/1998 Majson-Dieu Mouvement de terrain 19/12/2003 20/12/1998<				
Magny-Cours Mouvement de terrain - Tassements différentiels 12/03/1998 28/03/1998 Magny-Cours Mouvement de terrain - Truissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Magny-Cours Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1987 Magny-Cours Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 03/12/2001 19/12/2007 Magny-Cours Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 03/12/2001 19/12/2007 Magny-Lormes Phénomène lie à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 20/12/1999 Magny-Lormes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Magny-Lormes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Magny-Lormes Mouvement de terrain Tassements différentiels 22/11/1999 30/12/1998 Magny-Lormes Mouvement de terrain Tassements différentiels 22/11/1999 30/12/1998 Maison-Dieu Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1983 Maison-Dieu Inondation - Par ruissellement et cou				
Magny-Cours Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1988 Magny-Cours Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1989 Magny-Cours Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1981 Magny-Cours Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 03/12/2001 19/12/2007 Magny-Lormes Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/12/1999 30/12/1999 Magny-Lormes Mouvement de terrain Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Magny-Lormes Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Magny-Lormes Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Maison-Dieu Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1992 20/12/1998 Maison-Dieu Mouvement de terrain 1as et particulation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Maison-Dieu Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Maison-Dieu Inonda				
Magny-Cours Innondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1988 Magny-Cours Innondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1988 Magny-Cours Innondation - Par ruissellement et coulée de boue 03/12/2001 19/12/2001 Magny-Lormes Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 62/12/1983 Magny-Lormes Innondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Magny-Lormes Innondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Magny-Lormes Mouvement de terrain 40/12/1902 70/12/1903 30/12/1908 Magny-Lormes Mouvement de terrain 10/12/1903 30/12/1908 30/12/1908 Maison-Dieu Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 30/12/1908 Maison-Dieu Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1908 Maison-Dieu Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1908 Marche Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête	Magny-Cours	Mouvement de terrain - Tassements différentiels	12/03/1998	28/03/1998
Magny-Cours Innondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1988 Magny-Cours Innondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1988 Magny-Cours Innondation - Par ruissellement et coulée de boue 03/12/2001 19/12/2001 Magny-Lormes Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 62/12/1983 Magny-Lormes Innondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Magny-Lormes Innondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Magny-Lormes Mouvement de terrain 40/12/1902 70/12/1903 30/12/1908 Magny-Lormes Mouvement de terrain 10/12/1903 30/12/1908 30/12/1908 Maison-Dieu Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 30/12/1908 Maison-Dieu Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1908 Maison-Dieu Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1908 Marche Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête	Magny-Cours	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Magny-Cours Inondation - Par uns crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Magny-Cours Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 03/12/2001 19/12/2001 Magny-Lormes Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 20/12/1989 Magny-Lormes Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 Magny-Lormes Inondation - Par rus crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Magny-Lormes Mouvement de terrain - Tassements différentiels 29/12/1999 30/12/1998 Maison-Dieu Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1983 Maison-Dieu Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 Maison-Dieu Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Maison-Dieu Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Marche Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 20/12/1999 Marche Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête de boue 29/12				
Magny-Cours Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 03/12/2001 19/12/2001 Magny-Lormes Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 03/12/2001 19/12/2001 Magny-Lormes Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Magny-Lormes Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Magny-Lormes Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Magny-Lormes Mouvement de terrain - Tassements différentiels 22/11/2005 13/12/205 Maison-Dieu Phénomène lié à l'almosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 20/12/1983 Maison-Dieu Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1989 Maison-Dieu Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1989 Maison-Dieu Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1989 Marche Phénomène lié à l'almosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Marche Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Marche Inondation -				
Magny-Cours Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 03/12/2001 19/12/2007 Magny-Lormes Phénomène Ilé à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 00/11/1982 02/12/1999 30/12/1998 Magny-Lormes Inondation - Par ruis ceru cy (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Magny-Lormes Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Magny-Lormes Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Maison-Dieu Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Marche Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1998 30/12/1998 Marche Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1999 30/12/1999 Marche Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/1999 30/12/1999				
Magny-Lormes Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 20/12/1983 30/12/1989 <th< td=""><td>Magny-Cours</td><td></td><td></td><td>19/12/2001</td></th<>	Magny-Cours			19/12/2001
Magny-Lormes Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Magny-Lormes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Magny-Lormes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Majory-Lormes Mouvement de terrain 20/12/1802 22/11/2005 13/12/205 Maison-Dieu Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1993 30/12/1993 Maison-Dieu Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1993 Maison-Dieu Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1993 Marche Phénomène liè à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Marche Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 Marche Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Marche Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Marche Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2003	Magny-Cours	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	03/12/2001	19/12/2001
Magny-Lormes Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Magny-Lormes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Magny-Lormes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Majory-Lormes Mouvement de terrain 20/12/1802 22/11/2005 13/12/205 Maison-Dieu Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1993 30/12/1993 Maison-Dieu Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1993 Maison-Dieu Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1993 Marche Phénomène liè à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Marche Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 Marche Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Marche Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Marche Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2003	Magny-Lormes	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Magny-Lormes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1982 Magny-Lormes Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Maison-Dieu Mouvement de terrain - Tassements différentiels 22/12/1905 13/12/205 Maison-Dieu Mouvement de terrain 30/11/1982 02/12/1982 Maison-Dieu Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Maison-Dieu Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Marche Phénomène liè à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1983 Marche Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 Marche Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Marche Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Marche Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Marche Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Marcy				
Magny-Lormes Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1995 Maison-Dieu Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Maison-Dieu Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 Maison-Dieu Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Maison-Dieu Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Marche Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1962 Marche Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 Marche Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Marche Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Marcy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Marcy Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Marcy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999<				
Magny-Lormes Mouvement de terrain - Tassements différentiels 22/11/2005 Maison-Dieu Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1993 Maison-Dieu Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Maison-Dieu Inondation - Par ruie crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Marche Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1993 Marche Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Marche Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Marche Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1992 Marche Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Marcy Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1962 20/12/1982 Marcy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Marcy Inondation - Par ruie crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999	Magny-Lormes	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue		
Maison-Dieu Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 30/12/1909 30/12/1909 30/12/1909 30/12/1909 30/12/1909 30/12/1909 30/12/1909 30/12/1909 30/12/1909	Magny-Lormes	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Maison-Dieu Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 30/12/1909 30/12/1909 30/12/1909 30/12/1909 30/12/1909 30/12/1909 30/12/1909 30/12/1909 30/12/1909	Magny-Lormes	Mouvement de terrain - Tassements différentiels	22/11/2005	13/12/205
Maison-Dieu Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Maison-Dieu Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Marche Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Marche Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 30/12/1999 Marche Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Marche Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Marche Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Marche Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2003 Marcy Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1992 20/12/1982 Marcy Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Marcy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Marigny-l'Eglise Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1992				
Maison-Dieu Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Maison-Dieu Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Marche Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 20/12/1999 Marche Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Marche Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Marche Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/1999 Marche Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2003 Marche Inondation - Par rune crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2003 Marcy Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Marcy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Marcy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Marigu-l'Eglise Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Mari				
Maison-Dieu Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Marche Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 Marche Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Marche Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Marche Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2003 Marche Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2003 Marche Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2003 Marcy Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Marcy Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Marigny-l'Eglise Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1993 Marigny-l'Eglise Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1993 Marigny-l'Eglise Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 <t< td=""><td></td><td></td><td></td><td></td></t<>				
Marche Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 30/12				
Marche Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Marche Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Marche Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/1909 Marche Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Marcy Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 20/12/1993 Marcy Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Marcy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Marcy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Marcy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Margy-l'Eglise Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Marigny-l'Eglise Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Margy-l'Eglise Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Mars-sur-Allier Ménomène lié à l'atmosphère - Tempête et	Maison-Dieu	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Marche Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Marche Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Marche Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/1909 Marche Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Marcy Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 20/12/1993 Marcy Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Marcy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Marcy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Marcy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Margy-l'Eglise Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Marigny-l'Eglise Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Margy-l'Eglise Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Mars-sur-Allier Ménomène lié à l'atmosphère - Tempête et	Marche	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Marche Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Marche Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1903 Marche Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Marche Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2003 Marcy Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 Marcy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Marcy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Marcy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Marigny-l'Eglise Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Marigny-l'Eglise Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Mars-sur-Allier Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1993 Mars-sur-Allier Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Mars-sur-Allier				
Marche Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/1999 30/12/1998 Marche Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Marche Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2003 Marcy Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 Marcy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Marcy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Marcy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Marcy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Marcy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Marigny-l'Eglise Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Marigny-l'Eglise Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Mars-sur-Allier Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998				
Marche Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Marche Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2003 Marcy Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 29/12/1999 30/12/1998 Marcy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Marcy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Marigny-l'Eglise Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Marigny-l'Eglise Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1993 Marigny-l'Eglise Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1993 Mars-sur-Allier Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Mars-sur-Allier Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1993 Mars-sur-Allier Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1993 Mars-sur-Allier Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)				
Marche Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2003 Marcy Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 20/12/1989 Marcy Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Marcy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Marigny-l'Eglise Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Marigny-l'Eglise Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 Marigny-l'Eglise Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Marigny-l'Eglise Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Marigny-l'Eglise Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Mars-sur-Allier Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Mars-sur-Allier Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Mars-sur-Allier Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/1903 </td <td>Marche</td> <td>· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·</td> <td></td> <td></td>	Marche	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Marcy Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Marcy Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Marcy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Marcy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Marigny-l'Eglise Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Marigny-l'Eglise Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Marigny-l'Eglise Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Marigny-l'Eglise Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Mars-sur-Allier Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Mars-sur-Allier Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Mars-sur-Allier Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Mars-sur-Allier Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Mars-sur-Allier	Marche	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	19/12/2003	20/12/2003
Marcy Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Marcy Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Marcy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Marcy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Marigny-l'Eglise Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Marigny-l'Eglise Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Marigny-l'Eglise Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Marigny-l'Eglise Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Mars-sur-Allier Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Mars-sur-Allier Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Mars-sur-Allier Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Mars-sur-Allier Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Mars-sur-Allier	Marche	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	19/12/2003	20/12/2003
Marcy Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Marcy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Maricy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Marigny-l'Eglise Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1998 Marigny-l'Eglise Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Marigny-l'Eglise Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Mars-sur-Allier Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Mars-sur-Allier Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Mars-sur-Allier Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Mars-sur-Allier Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/1903 Mars-sur-Allier Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/1903 Mars-sur-Allier Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003				
Marcy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Marcy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Marigny-l'Eglise Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 Marigny-l'Eglise Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Marigny-l'Eglise Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Marigny-l'Eglise Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Marigny-l'Eglise Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Marigny-l'Eglise Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Mars-sur-Allier Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Mars-sur-Allier Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Mars-sur-Allier Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2003 Marigny-sur-Yonne Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982				
Marcy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Marigny-l'Eglise Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Marigny-l'Eglise Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Marigny-l'Eglise Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Marigny-l'Eglise Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Mars-sur-Allier Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Mars-sur-Allier Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1993 Mars-sur-Allier Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Mars-sur-Allier Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Mars-sur-Allier Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Mars-sur-Yonne Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Marigny-sur-Yonne Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999				
Marigny-l'Eglise Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Marigny-l'Eglise Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Marigny-l'Eglise Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Marigny-l'Eglise Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Mars-sur-Allier Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Mars-sur-Allier Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1993 Mars-sur-Allier Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1993 Mars-sur-Allier Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Mars-sur-Allier Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/1903 Marigny-sur-Yonne Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1993 Marigny-sur-Yonne Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1993 Marigny-sur-Yonne Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1993 Marigny-sur				
Marigny-l'Eglise Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 Marigny-l'Eglise Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Marigny-l'Eglise Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Marigny-l'Eglise Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Mars-sur-Allier Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Mars-sur-Allier Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Mars-sur-Allier Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Mars-sur-Allier Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/1903 Mars-sur-Allier Inondation - Par ruis et culée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Marigny-sur-Yonne Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Marigny-sur-Yonne Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Marigny-sur-Yonne Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998	Marcy	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Marigny-l'Eglise Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Marigny-l'Eglise Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Marigny-l'Eglise Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Mars-sur-Allier Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1998 30/12/1998 Mars-sur-Allier Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Mars-sur-Allier Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Mars-sur-Allier Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Mars-sur-Allier Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2003 Mars-sur-Allier Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2003 Marigny-sur-Yonne Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Marigny-sur-Yonne Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Marzy Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1983	Marigny-l'Eglise	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	
Marigny-l'EgliseInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999Marigny-l'EgliseInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999Mars-sur-AllierPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1989Mars-sur-AllierMouvement de terrain29/12/199930/12/1999Mars-sur-AllierInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999Mars-sur-AllierInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003Mars-sur-AllierInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003Marigny-sur-YonneInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003Marigny-sur-YonnePhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982Marigny-sur-YonneMouvement de terrain29/12/199930/12/1993MarzyPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1993MarzyMouvement de terrain29/12/199930/12/1993MarzyMouvement de terrain29/12/199930/12/1993MarzyInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1993MarzyInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1993MarzyInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003MauxPhénomène lié à l'atmosphère - Tempêt				
Marigny-l'EgliseInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999Mars-sur-AllierPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982Mars-sur-AllierMouvement de terrain29/12/199930/12/1999Mars-sur-AllierInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999Mars-sur-AllierInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/1999Mars-sur-AllierInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003Marigny-sur-YonneInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003Marigny-sur-YonnePhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982Marigny-sur-YonneInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1993MarzyPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982MarzyPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1993MarzyMouvement de terrain29/12/199930/12/1993MarzyInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1993MarzyInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1993MarzyInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003MauxPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11	_ , ,			
Mars-sur-Allier Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Mars-sur-Allier Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 Mars-sur-Allier Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Mars-sur-Allier Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Mars-sur-Allier Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Mars-sur-Allier Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2003 Marigny-sur-Yonne Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1993 Marigny-sur-Yonne Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Marigny-sur-Yonne Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Marigny-sur-Yonne Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Marzy Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 Marzy Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1993 Marzy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Marzy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Marzy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Marzy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Marzy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Marzy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Marxy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Maux Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1998 Maux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Maux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Maux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Maux Inondation - Par une crue (
Mars-sur-Allier Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Mars-sur-Allier Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Mars-sur-Allier Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Mars-sur-Allier Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Mars-sur-Allier Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2003 Marigny-sur-Yonne Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Marigny-sur-Yonne Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Marigny-sur-Yonne Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Marzy Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1998 Marzy Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Marzy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Marzy Inondation - Par ruis et ceu (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2003 <				
Mars-sur-Allier Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Mars-sur-Allier Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Mars-sur-Allier Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Mars-sur-Allier Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Mars-sur-Allier Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2003 Marigny-sur-Yonne Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Marigny-sur-Yonne Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Marigny-sur-Yonne Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Marzy Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982 Marzy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Marzy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/1999 Marzy Inondation - Par ruisellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/1999 <td>Mars-sur-Allier</td> <td>Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)</td> <td>30/11/1982</td> <td>02/12/1982</td>	Mars-sur-Allier	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Mars-sur-AllierInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1998Mars-sur-AllierInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1998Mars-sur-AllierInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003Mars-sur-AllierInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003Marigny-sur-YonnePhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1998Marigny-sur-YonneMouvement de terrain29/12/199930/12/1998Marigny-sur-YonneInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1998MarzyPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982MarzyMouvement de terrain29/12/199930/12/1998MarzyInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1998MarzyInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1998MarzyInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1998MarzyInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003MarzyInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003MauxPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/1998MauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1998MauxInondation - Par une c	Mars-sur-Allier	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Mars-sur-AllierInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1998Mars-sur-AllierInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003Mars-sur-AllierInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003Marigny-sur-YonnePhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1998Marigny-sur-YonneMouvement de terrain29/12/199930/12/1998Marigny-sur-YonneInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1998MarzyPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982MarzyMouvement de terrain29/12/199930/12/1998MarzyInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1998MarzyInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1998MarzyInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1998MarzyInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003MarzyInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003MauxPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1999MauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999MauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999MauxMouvemen				
Mars-sur-AllierInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003Mars-sur-AllierInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003Marigny-sur-YonnePhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982Marigny-sur-YonneMouvement de terrain29/12/199930/12/1998Marigny-sur-YonneInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1998MarzyPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1998MarzyMouvement de terrain29/12/199930/12/1998MarzyInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1998MarzyInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1998MarzyInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/1998MarzyInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/1998MarzyInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003MauxPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982MauxMouvement de terrain29/12/199930/12/1998MauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1998MauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999MauxMouvement de terrain-Tassements différentiels22/11/2005 <t< td=""><td></td><td></td><td></td><td></td></t<>				
Mars-sur-AllierInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003Marigny-sur-YonnePhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982Marigny-sur-YonneMouvement de terrain29/12/199930/12/1999Marigny-sur-YonneInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999MarzyPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1993MarzyMouvement de terrain29/12/199930/12/1993MarzyInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1993MarzyInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1993MarzyInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1993MarzyInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003MauxPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982MauxMouvement de terrain29/12/199930/12/1993MauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1993MauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1993MauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999MauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1993MauxMouvement de terrain-Tassements différentiels22/11/2005<		i '		
Marigny-sur-YonnePhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982Marigny-sur-YonneMouvement de terrain29/12/199930/12/1999Marigny-sur-YonneInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999Marigny-sur-YonneInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999MarzyPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1998MarzyMouvement de terrain29/12/199930/12/1999MarzyInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1998MarzyInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1998MarzyInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003MauxPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982MauxMouvement de terrain29/12/199930/12/1998MauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1998MauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999MauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999MauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999MauxMouvement de terrain-Tassements différentiels22/11/200513/12/2005MenestreauPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)<				
Marigny-sur-YonneMouvement de terrain29/12/199930/12/1998Marigny-sur-YonneInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1998Marigny-sur-YonneInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1998MarzyPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982MarzyMouvement de terrain29/12/199930/12/1999MarzyInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1998MarzyInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1998MarzyInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003MarzyInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003MauxPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1998MauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1998MauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999MauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999MauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1998MauxMouvement de terrain-Tassements différentiels22/11/200513/12/2005MenestreauPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982	Mars-sur-Allier	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	19/12/2003	20/12/2003
Marigny-sur-YonneMouvement de terrain29/12/199930/12/1998Marigny-sur-YonneInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1998Marigny-sur-YonneInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1998MarzyPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982MarzyMouvement de terrain29/12/199930/12/1999MarzyInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1998MarzyInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1998MarzyInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003MarzyInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003MauxPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1998MauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1998MauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999MauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999MauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1998MauxMouvement de terrain-Tassements différentiels22/11/200513/12/2005MenestreauPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982	Marigny-sur-Yonne	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Marigny-sur-YonneInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999Marigny-sur-YonneInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999MarzyPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982MarzyMouvement de terrain29/12/199930/12/1999MarzyInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999MarzyInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999MarzyInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003MarzyInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003MauxPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1993MauxMouvement de terrain29/12/199930/12/1999MauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999MauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999MauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999MauxMouvement de terrain-Tassements différentiels22/11/200513/12/2005MenestreauPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982				
Marigny-sur-YonneInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1998MarzyPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982MarzyMouvement de terrain29/12/199930/12/1999MarzyInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999MarzyInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999MarzyInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003MarzyInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003MauxPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982MauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1998MauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1998MauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1998MauxMouvement de terrain-Tassements différentiels22/11/200513/12/2005MenestreauPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982				
MarzyPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982MarzyMouvement de terrain29/12/199930/12/1999MarzyInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999MarzyInondation - Par ruissellement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999MarzyInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003MarzyInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003MauxPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982MauxMouvement de terrain29/12/199930/12/1993MauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1993MauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1993MauxMouvement de terrain-Tassements différentiels22/11/200513/12/2005MenestreauPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982				
Marzy Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1998 Marzy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Marzy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Marzy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/2003 Marzy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/2003 Maux Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1983 Maux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1998 Maux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1998 Maux Mouvement de terrain-Tassements différentiels 22/11/2005 13/12/2005 Menestreau Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982				
MarzyInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1998MarzyInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1998MarzyInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003MarzyInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003MauxPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982MauxMouvement de terrain29/12/199930/12/1998MauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1998MauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1998MauxMouvement de terrain-Tassements différentiels22/11/200513/12/2005MenestreauPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982	Marzy	Phenomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
MarzyInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1998MarzyInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1998MarzyInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003MarzyInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003MauxPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982MauxMouvement de terrain29/12/199930/12/1998MauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1998MauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1998MauxMouvement de terrain-Tassements différentiels22/11/200513/12/2005MenestreauPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982	Marzy	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
MarzyInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1998MarzyInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003MarzyInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003MauxPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982MauxMouvement de terrain29/12/199930/12/1998MauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1998MauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1998MauxMouvement de terrain-Tassements différentiels22/11/200513/12/2005MenestreauPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982				
MarzyInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/2003MarzyInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003MauxPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982MauxMouvement de terrain29/12/199930/12/1998MauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999MauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1998MauxMouvement de terrain-Tassements différentiels22/11/200513/12/2005MenestreauPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982	_			
MarzyInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/2003MauxPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982MauxMouvement de terrain29/12/199930/12/1998MauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999MauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1998MauxMouvement de terrain-Tassements différentiels22/11/200513/12/2005MenestreauPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982	_			
MauxPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982MauxMouvement de terrain29/12/199930/12/1999MauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999MauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999MauxMouvement de terrain-Tassements différentiels22/11/200513/12/2005MenestreauPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982	Marzy			
MauxPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982MauxMouvement de terrain29/12/199930/12/1999MauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999MauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999MauxMouvement de terrain-Tassements différentiels22/11/200513/12/2005MenestreauPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982	Marzy	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	19/12/2003	20/12/2003
Maux Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Maux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Maux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Maux Mouvement de terrain-Tassements différentiels 22/11/2005 13/12/2005 Menestreau Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982		Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)		
MauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999MauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999MauxMouvement de terrain-Tassements différentiels22/11/200513/12/2005MenestreauPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982				
MauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999MauxMouvement de terrain-Tassements différentiels22/11/200513/12/2005MenestreauPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982	Marix	Mouvement de terrain		■ 30/12/1999
MauxMouvement de terrain-Tassements différentiels22/11/200513/12/2005MenestreauPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982				
MauxMouvement de terrain-Tassements différentiels22/11/200513/12/2005MenestreauPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/1982	Maux	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue		
Menestreau Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1982	Maux	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
	Maux Maux	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999 29/12/1999	30/12/1999 30/12/1999
wenestreau Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999	Maux Maux Maux	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Mouvement de terrain-Tassements différentiels	29/12/1999 29/12/1999 22/11/2005	30/12/1999 30/12/1999 13/12/2005
	Maux Maux Maux Menestreau	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Mouvement de terrain-Tassements différentiels Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	29/12/1999 29/12/1999 22/11/2005 30/11/1982	30/12/1999 30/12/1999 13/12/2005 02/12/1982

Monostrogu	Inondation Par ruigaellement et equiée de hous	20/12/1000	20/12/1000
Menestreau Menestreau	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999 29/12/1999	30/12/1999 30/12/1999
Menestreau	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	27/04/2001	28/04/2001
Menestreau	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	27/04/2001	28/04/2001
Menou	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Menou	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Menou	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Menou	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Menou	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/08/2001	26/09/2001
Menou	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/08/2001	26/09/2001
Menou	Mouvement de terrain - Tassements différentiels	25/08/2004	26/08/2004
Mesves-sur-Loire	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Mesves-sur-Loire	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Mesves-sur-Loire	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Mesves-sur-Loire	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Mesves-sur-Loire	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	19/12/2003	20/12/2003
Mesves-sur-Loire	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	19/12/2003	20/12/2003
Metz-le-Comte	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Metz-le-Comte	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Metz-le-Comte	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Metz-le-Comte	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Metz-le-Comte	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	27/04/2001	28/04/2001
Metz-le-Comte	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	27/04/2001	28/04/2001
Mhère	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Mhère	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Mhère	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Mhère	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Michaugues	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Michaugues	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Michaugues	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Michaugues	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Millay	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Millay	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/11/1999	04/12/1999
Millay	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/11/1999	04/12/1999
Millay	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Millay	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Millay	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Moissy-Moulinot	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Moissy-Moulinot	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Moissy-Moulinot	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Moissy-Moulinot	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Monceaux-le-Comte	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Monceaux-le-Comte	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Monceaux-le-Comte	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Monceaux-le-Comte	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Monceaux-le-Comte	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	27/04/2001	28/04/2001
Monceaux-le-Comte	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	27/04/2001	28/04/2001
Monceaux-le-Comte	Mouvement de terrain-Tassements différentiels	22/11/2005	13/12/2005
Montapas	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Montapas	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Montapas	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Montapas	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Montambert	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Montambert	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Montambert	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Montambert	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Montambert	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	06/08/2001	11/08/2001
Montambert	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	06/08/2001	11/08/2001
Montaron	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Montaron	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Montaron	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Montaron	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Montaron	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	06/08/2001	11/08/2001
Montaron	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	06/08/2001	11/08/2001
Montenoison Montenoison	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Montenoison Montenoison	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Montenoison	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Montenoison	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Mont-et-Marré	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Mont-et-Marré	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Mont-et-Marré	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
nvioritiany-aux-Amour	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999

NA	Described Brown and Address to the second described	00/40/4000	00/40/4000
	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999 09/01/2006	30/12/1999 22/01/2006
	Mouvement de terrain-Tassements différentiels Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Montigny-sur-Canne	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Montreuillon	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Montreuillon Montreuillon	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999 29/12/1999	30/12/1999 30/12/1999
Montreuillon	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Montsauche-les-Sett	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Montsauche-les-Sett	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Moraches	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Moraches	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Moraches	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Moraches Moulins-Engilbert	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	29/12/1999 30/11/1982	30/12/1999 02/12/1982
Moulins-Englibert	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	24/08/1988	14/09/1988
Moulins-Engilbert	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	24/08/1988	14/09/1988
Moulins-Engilbert	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	03/11/1997	16/11/1997
Moulins-Engilbert	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	03/11/1997	16/11/1997
Moulins-Engilbert	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/11/1999	04/12/1999
Moulins-Engilbert	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/11/1999	04/12/1999
Moulins-Engilbert	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Moulins-Engilbert	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Moulins-Engilbert Moulins-Engilbert	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999 06/08/2001	30/12/1999 11/08/2001
Moulins-Engilbert	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	06/08/2001	11/08/2001
Moulins-Engilbert	Mouvement de terrain-Tassement différentiel	22/11/2005	13/12/2005
Mouron-sur-Yonne	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Mouron-sur-Yonne	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Mouron-sur-Yonne	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Mouron-sur-Yonne	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Moussy Moussy	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain	30/11/1982 29/12/1999	02/12/1982 30/12/1999
Moussy	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Moussy	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Moux-en-Morvan	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Moux-en-Morvan	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Moux-en-Morvan	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Moux-en-Morvan	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Moux-en-Morvan Moux-en-Morvan	Inondation - Par ruissellement et coulee de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	06/08/2001	11/08/2001 11/08/2001
Murlin	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Murlin	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Murlin	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Murlin	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Murlin	Mouvement de terrain-Tassement différentiel	22/11/2005	13/12/2005
Myennes	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Myennes	Mouvement de terrain - Tassements différentiels	29/12/1998	13/01/1999
Myennes Myennes	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999 29/12/1999	30/12/1999 30/12/1999
Myennes	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Myennes	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/08/2001	26/09/2001
Myennes	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/08/2001	26/09/2001
Myennes	Mouvement de terrain - Tassements différentiels	27/05/2005	31/05/2005
Nannay	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Nannay	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Nannay Nannay	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999 29/12/1999	30/12/1999 30/12/1999
Narcy	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Narcy	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Narcy	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Narcy	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Neuffontaines	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Neuffontaines	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999 30/12/1999
Neuffontaines Neuffontaines	Inondation - Par ruissellement et coulee de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999 29/12/1999	30/12/1999
Neuffontaines	Mouvement de terrain - Tassements différentiels	22/11/2005	13/12/2005
			_

Neuilly	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Neuilly	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Neuilly	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Neuilly	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Neuville-lès-Decize	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Neuville-lès-Decize	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Neuville-lès-Decize	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Neuville-lès-Decize	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Neuvy-sur-Loire	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Neuvy-sur-Loire	Mouvement de terrain - Tassements différentiels	12/08/1991	30/08/1991
Neuvy-sur-Loire	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Neuvy-sur-Loire	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Neuvy-sur-Loire	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	27/04/2001	28/04/2001
Neuvy-sur-Loire			
Neuvy-sur-Loire	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	27/04/2001	28/04/2001
Neuvy-sur-Loire	Mouvement de terrain - Tassements différentiels	25/08/2004	26/08/2004
Neuvy-sur-Loire	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	19/12/2003	20/12/2003
Neuvy-sur-Loire	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	19/12/2003	20/12/2003
Nevers	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Nevers	Mouvement de terrain - Tassements différentiels	08/03/1994	24/03/1994
Nevers	Mouvement de terrain - Tassements différentiels	09/04/1998	23/04/1998
Nevers	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Nevers	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Nevers	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Nevers	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	19/12/2003	20/12/2003
Nevers	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	19/12/2003	20/12/2003
Nocle-Maulaix	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Nocle-Maulaix	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Nocle-Maulaix	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Nocle-Maulaix	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Nolay	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Nolay	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Nolay	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Nolay	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Nuars	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Nuars	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Nuars	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Nuars	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Oisy	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Oisy	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Oisy	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Oisy	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Oisy	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	27/04/2001	28/04/2001
Oisy	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	27/04/2001	28/04/2001
		30/11/1982	02/12/1982
Onlay	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)		
Onlay	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	02/08/1988	13/08/1988
Onlay	Inondation - Par une crue (debordement de cours d'eau)	02/08/1988	13/08/1988
Onlay	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	24/08/1988	14/09/1988
Onlay	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	24/08/1988	14/09/1988
Onlay	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Onlay	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Onlay	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Onlay	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	06/08/2001	11/08/2001
Onlay	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	06/08/2001	11/08/2001
Ouagne	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Ouagne	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Ouagne	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Ouagne	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Ouagne	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	27/04/2001	28/04/2001
Ouagne	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	27/04/2001	28/04/2001
J	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)		
Oudan		30/11/1982	02/12/1982
Oudan	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Oudan	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Oudan	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Ougny	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Ougny	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Ougny	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Ougny	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Oulon	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Oulon	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Oulon	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Oulon	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Ourouër	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
	Tompote (Vent)	55, 11, 1002	JZ/ 12/ 100Z

Duroueir Mouvement de terrain - Tassements differentiels	Ourouër	Mouvement de terrain - Tassements différentiels	08/03/1994	24/03/1994
Durousit	Ourouër			28/03/1998
Durouier				
Durouter				30/12/1999
Duroux-en-Morvann Phénomène lié à l'atmosphère - Tempète et grains (vent) - Tempète (vent) 30/11/1982 02/12/198 Duroux-en-Morvann Mouvement Morvann (Mouvement de terrain) 29/12/1999 30/12/199 Duroux-en-Morvann Prénomène lié à l'atmosphère - Tempète et grains (vent) - Tempète (vent) 30/12/199 Parigny-la-Rose Phénomène lié à l'atmosphère - Tempète et grains (vent) - Tempète (vent) 30/12/199 30/12/199 Parigny-la-Rose Phénomène lié à l'atmosphère - Tempète et grains (vent) - Tempète (vent) 30/12/199 30/12/199 Parigny-la-Rose Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Parigny-la-Rose Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/08/20/10 20/08/20/10 Parigny-la-Rose Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/08/20/10 20/08/20/10 Parigny-les-Vaux Phénomène le à l'atmosphère - Tempète et grains (vent) - Tempète (vent) 30/11/199 30/11/199 Parigny-les-Vaux Phénomène lié à l'atmosphère - Tempète et grains (vent) - Tempète (vent) 30/11/199 30/11/199 Parigny-les-Vaux Phénomène lié à l'atmosphère - Tempète et grains (vent) - Tempète (vent) 30/11/199 30/12/199	Ourouër		29/12/1999	30/12/1999
Duroux en-Movam Mouvement de Ierrain 291271999 301271999 201271999	Ourouër	Mouvement de terrain-Tassement différentiel	22/11/2005	13/12/2005
Duroux en-Morvan Inondation - Par unsealelement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Parigny-la-Rose Phonomène lié à l'amosphère - Tempéte et grains (vent) - Tempéte (vent) 30/11/1992 02/12/1999 30/12/1999 20/12/1999 30/12/1999 20/12/1999 30/12/1999	Ouroux-en-Morvan	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Duroux-en-Morvan	Ouroux-en-Morvan	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Parigny-Ia-Rose	Ouroux-en-Morvan	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Parigny-ia-Rose Mouvement de Israria Parigny-ia-Rose Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 3	Ouroux-en-Morvan	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Parigry-Ia-Rose Innodation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 20/12/1999	Parigny-la-Rose		30/11/1982	02/12/1982
Parigm-La-Rose				30/12/1999
Parigny-la-Rose				
Parigny-la-Rose	· ·			30/12/1999
Parigny-les-Vaux Parigny-les-V				
Parigny-les-Vaux Mouvement de terrain - Tassements différentiels 120/31/998 28/03/1998 129/21/999 30/12/1999 3	· · ·	i de la companya de		
Parigny-les-Vaux Inondation - Par ruisselement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 29/12/1999 29/12/1999 30/12/199 29/12/1999 30/12/199 29/12/1999 29/12	<u> </u>			
Parigny-les-Vaux	<u> </u>			
Parigny-les-Vaux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1989 30/12/1989 Pazy Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 20/12/1989 30/12/1989	· ·			
Page	· ·			
Pazy Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199 Pazy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pazy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Perroy Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199 Perroy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Perroy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Planchez Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 20/12/1999 Planchez Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 20/12/1999 Planchez Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Planchez Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Planchez Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 27/12/2001 18/01/200 Poil Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 20/12/1999 Poil				
Pazy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 20/12				
Perroy	•			
Perroy				
Perroy Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199 Perroy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 30/12/				02/12/1982
Perroy Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 29/12/1999 30/12/199 29/12/1999 30/12/199 29/12/1999 30/12/199 29/12/1999 30/12/199 29/12/1999 30/12/199				30/12/1999
Perroy Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Planchez Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Planchez Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Planchez Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Planchez Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Planchez Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 27/12/2001 18/01/200 Poil Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Poil Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199 Poil Inondation - Par rune crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Poil Inondation - Par rune crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Poiseux Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Poiseux Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199 Poiseux Inondation - Par rune crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Poiseux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Poiseux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Poiseux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Poiseux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Pougny Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199 Pougny Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/199 Pougny Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Pougny Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Pougny Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Pougny Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Pougues-les-Eaux Nouvement de terrain - Tassements différentiels 29/12/1999 30/12/199 Pougues-les-Eaux Divent de le prain Inondation - Par rue crue (débord	Perroy			30/12/1999
Planchez Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 (20/12/1989) 30/12/1999 (1980) Planchez Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 18/10/12/00 18/10/12/	Perroy			30/12/1999
Planchez Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 3	Planchez	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	30/11/1982	02/12/1982
Planchez Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Planchez Inondation - Par unissellement et coulée de boue 27/12/2001 18/01/2001 18/0	Planchez	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Planchez Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 27/12/2001 18/01/200 18/01/2	Planchez	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Planchez Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 27/12/2001 18/01/200 18/01/2	Planchez		29/12/1999	30/12/1999
Poil Phénomène Ilé à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 Poil Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199 Poil Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Poil Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Poiseux Phénomène Ilé à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Poiseux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Poiseux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Poiseux Mouvement de terrain - Tassement différentiel 22/11/2005 13/12/200 Pougny Phénomène Ilé à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/199 30/12/199 Pougny Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pougny Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pougues-les-Eaux Phénomène Ilé à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1999 30/12/199	Planchez	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	27/12/2001	18/01/2002
Poil Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199 Poil Inondation - Par rus sellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Poil Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Poiseux Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 20/12/1999 30/12/199 Poiseux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Poiseux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Poiseux Mouvement de terrain - Tassement différentiel 22/11/2005 13/12/2005	Planchez	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	27/12/2001	18/01/2002
Poil Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Poil Indivation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Poiseux Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Poiseux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Poiseux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Poiseux Mouvement de terrain-Tassement différentiel 22/11/2005 13/12/200 Pougny Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1989 Pougny Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199 Pougny Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pougues-les-Eaux Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Pougues-les-Eaux Mouvement de terrain - Tassements différentiels 12/9/19/1999 30/12/199 Pougues-les-Eaux Mouvement de terrain - Tassements différentiels 29/12/1999 30/12/199	Poil			02/12/1982
Poiseux	Poil			30/12/1999
Poiseux Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1989 Poiseux Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/				
Poiseux Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Poiseux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Poiseux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Poiseux Mouvement de terrain-Tassement différentiel 22/11/2005 13/12/200 Pougny Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1999 00/12/1999 Pougny Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199 Pougny Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pougues-les-Eaux Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 28/03/199 Pougues-les-Eaux Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199 30/12/199 Pougues-les-Eaux Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199 30/12/199 Pougues-les-Eaux Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199 30/12/199 Pougues-les-Eaux Prougues-Loire Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/199 <td< td=""><td></td><td>· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·</td><td></td><td></td></td<>		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Poiseux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Poiseux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Poiseux Mouvement de terrain - Tassement différentiel 22/11/2005 13/12/200 Pougny Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Pougny Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199 Pougny Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pougny Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Pougues-les-Eaux Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Pougues-les-Eaux Mouvement de terrain - Tassements différentiels 12/03/1998 28/03/199 Pougues-les-Eaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pougues-les-Eaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pougues-les-Eaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pougues-les-Eaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pouglily-sur-Loire Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 17/06/1996 09/07/199 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 17/06/1996 09/07/199 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pougues-Lormes Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 Pougues-Lormes Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/12/199 Pousseaux Inondat				
Poiseux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Poiseux Mouvement de terrain-Tassement différentiel 22/11/2005 13/12/200 Pougny Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 29/12/1999 30/12/199 Pougny Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pougny Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Pougues-les-Eaux Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Pougues-les-Eaux Mouvement de terrain - Tassements différentiels 12/03/1998 28/03/199 Pougues-les-Eaux Mouvement de terrain - Tassements différentiels 12/03/1998 28/03/199 Pougues-les-Eaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pougues-les-Eaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pougly-s-les-Eaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pougly-s-ur-Loire Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Poullly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 17/06/1996 09/07/199 Poullly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 17/06/1996 09/07/199 Poullly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Poullly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Poullly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Poullly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Poullly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/200 Poully-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/199 Poully-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/199 Pougues-Lormes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pougues-Lormes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pousseaux I				
Poiseux Mouvement de terrain-Tassement différentiel 22/11/2005 13/12/200 Pougny Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Pougny Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199 Pougny Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pougny Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/198 Pougues-les-Eaux Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Pougues-les-Eaux Mouvement de terrain - Tassements différentiels 12/03/1998 28/03/199 Pougues-les-Eaux Mouvement de terrain - Tassements différentiels 12/03/1998 28/03/199 Pougues-les-Eaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pougues-les-Eaux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Pouilly-sur-Loire Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 17/06/1996 09/07/199 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 17/06/1996 09/07/199 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/199 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/199 Pougues-Lormes Mouvement de terrain - Tassements différentiels 25/08/2004 26/08/2004 Pougues-Lormes Mouvement de terrain - Tassements différentiels 25/08/2003 20/12/200 Pougues-Lormes Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199 Pougues-Lormes Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199 Pougues-Lormes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pougues-Lormes I				
Pougny Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1989 Pougny Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199 Pougny Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pougny Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Pougues-les-Eaux Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1988 Pougues-les-Eaux Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199 Pougues-les-Eaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pougues-les-Eaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pouilly-sur-Loire Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 20/12/1989 Pouilly-sur-Loire Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 20/12/1999 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 17/06/1996 09/07/199 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue				
Pougny Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 10 Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Pougny Inondation - Par rune crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 20/12/1999 Pougues-les-Eaux Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 28/03/1998 28/03/1998 28/03/1998 28/03/1999 30/12/199				02/12/1982
Pougny Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 10/12/1999 10/12/1999 10/12/1999 10/12/1999 10/12/1999 10/12/1999 10/12/1999 10/12/1999 10/12/1999 10/12/1999 10/12/1999 10/12/1999 10/12/1999 10/12/1999 10/12/1999 10/12/1999 20/12/1999 10/12/1999				30/12/1999
Poughy	Pougny			30/12/1999
Pougues-les-Eaux Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Pougues-les-Eaux Mouvement de terrain - Tassements différentiels 12/03/1998 28/03/199 Pougues-les-Eaux Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Pougues-les-Eaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Pougues-les-Eaux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Pouilly-sur-Loire Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 17/06/1996 09/07/199 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 17/06/1996 09/07/199 Pouilly-sur-Loire Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 30/12/199 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/200 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/200 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/200 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/200 Pougues-Lormes Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Pouques-Lormes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pousseaux Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Pousseaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pousseaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pousseaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pousseaux Inondation - Par ruissellement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Pousseaux	Pougny	1 1 2 5 (17) 1 1 1 1 1 1	29/12/1999	
Pougues-les-Eaux Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199 Pougues-les-Eaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pougues-les-Eaux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Pouilly-sur-Loire Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 17/06/1996 09/07/199 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 17/06/1996 09/07/199 Pouilly-sur-Loire Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pouilly-sur-Loire Mouvement de terrain - Tassements différentiels 25/08/2004 26/08/200 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/200 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/200 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/200 Pougues-Lormes Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Pouques-Lormes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pougues-Lormes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pougues-Lormes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pousseaux Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/199 Pousseaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pousseaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pousseaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pousseaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Pousseaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Pousseaux Inondation - Par une crue (déborde	Pougues-les-Eaux			02/12/1982
Pougues-les-Eaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 30/12/199 Pougues-les-Eaux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Pouilly-sur-Loire Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 17/06/1996 09/07/199 Pouilly-sur-Loire Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Pouilly-sur-Loire Mouvement de terrain - Tassements différentiels 25/08/2004 26/08/2004 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/200 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/200 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/200 Pougues-Lormes Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Pouques-Lormes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pougues-Lormes Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Pousseaux Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Pousseaux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Pousseaux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Pousseaux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Pousseaux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Pousseaux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Pousseaux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Pousseaux Inondation - Par une crue (débordement d	Pougues-les-Eaux	Mouvement de terrain - Tassements différentiels	12/03/1998	28/03/1998
Pougues-les-Eaux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Pouilly-sur-Loire Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 17/06/1996 09/07/199 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 17/06/1996 09/07/199 Pouilly-sur-Loire Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Pouilly-sur-Loire Mouvement de terrain - Tassements différentiels 25/08/2004 26/08/200 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/200 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/200 Pougues-Lormes Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Pouques-Lormes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pougues-Lormes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pougues-Lormes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pougues-Lormes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pousseaux Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Pousseaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pousseaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pousseaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pousseaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pousseaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 27/04/2001 28/04/2001 Prémery Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Pousseaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 27/04/2001 28/04/2001	Pougues-les-Eaux	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Pouilly-sur-Loire Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 17/06/1996 09/07/199 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 17/06/1996 09/07/199 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/200 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/200 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/200 Pouques-Lormes Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1998 Pouques-Lormes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pousseaux Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 Pousseaux Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 Pousseaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pousseaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pousseaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pousseaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pousseaux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Pousseaux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 27/04/2001 28/04/200 Prémery Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (v	Pougues-les-Eaux	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 17/06/1996 09/07/199 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 17/06/1996 09/07/199 Pouilly-sur-Loire Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Pouilly-sur-Loire Mouvement de terrain - Tassements différentiels 25/08/2004 26/08/2004 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/200 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/200 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/200 Pouques-Lormes Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/199 Pouques-Lormes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pougues-Lormes Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Pousseaux Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Pousseaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pousseaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pousseaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pousseaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pousseaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pousseaux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Pousseaux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Pousseaux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Pousseaux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Pousseaux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Pousseaux Inondation - Par une crue (Pougues-les-Eaux			30/12/1999
Pouilly-sur-Loire Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 17/06/1996 09/07/199 Pouilly-sur-Loire Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Pouilly-sur-Loire Mouvement de terrain - Tassements différentiels 25/08/2004 26/08/2004 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/200 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/200 Pougues-Lormes Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/199 Pouques-Lormes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pouques-Lormes Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Pougues-Lormes Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Pousseaux Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Pousseaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pousseaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Pousseaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Pousseaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 27/04/2001 28/04/200 Pousseaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 27/04/2001 28/04/200 Pousseaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 27/04/2001 28/04/200 Pousseaux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 27/04/2001 28/04/200 Prémery Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Pousseaux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 27/04/2001 28/04/200				02/12/1982
Pouilly-sur-Loire Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Pouilly-sur-Loire Mouvement de terrain - Tassements différentiels 25/08/2004 26/08/2004 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/200 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/200 Pouques-Lormes Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Pouques-Lormes Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Pouques-Lormes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Pouques-Lormes Inondation - Par ruissellement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/1999 Pousseaux Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 Pousseaux Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 Pousseaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Pousseaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Pousseaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Pousseaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 27/04/2001 28/04/200 Pousseaux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 27/04/2001 28/04/200 Prémery Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1989 Pousseaux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 27/04/2001 28/04/200 Prémery Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/1999 Pousseaux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 27/04/2001 28/04/200				09/07/1996
Pouilly-sur-LoireInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999Pouilly-sur-LoireInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/199Pouilly-sur-LoireMouvement de terrain - Tassements différentiels25/08/200426/08/200Pouilly-sur-LoireInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/200Poujly-sur-LoireInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/200Pouques-LormesPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/198Pouques-LormesMouvement de terrain29/12/199930/12/199Pouques-LormesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/199PousseauxPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/198PousseauxMouvement de terrain29/12/199930/12/199PousseauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/199PousseauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/199PousseauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue27/04/200128/04/200PousseauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue27/04/200128/04/200PousseauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)27/04/200128/04/200PrémeryPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/198Prémery<		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Pouilly-sur-Loire Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 29/12/1999 30/12/199 Pouilly-sur-Loire Mouvement de terrain - Tassements différentiels 25/08/2004 26/08/2004 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 19/12/2003 20/12/200 Pouilly-sur-Loire Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 19/12/2003 20/12/200 Pouques-Lormes Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Pouques-Lormes Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/1999 Pouques-Lormes Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/1999 Pousseaux Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Pousseaux Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Pousseaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pousseaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pousseaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 29/12/1999 30/12/199 Pousseaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 27/04/2001 28/04/200 Pousseaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 27/04/2001 28/04/200 Pousseaux Inondation - Par ruissellement et coulée de boue 27/04/2001 28/04/200 Prémery Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Pousseaux Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) 27/04/2001 28/04/200				
Pouilly-sur-LoireMouvement de terrain - Tassements différentiels25/08/200426/08/2004Pouilly-sur-LoireInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/200Pouilly-sur-LoireInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/200Pouques-LormesPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/198Pouques-LormesMouvement de terrain29/12/199930/12/199Pouques-LormesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/199PousseauxPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/198PousseauxMouvement de terrain29/12/199930/12/199PousseauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/199PousseauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/199PousseauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue27/04/200128/04/200PousseauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue27/04/200128/04/200PousseauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)27/04/200128/04/200PrémeryPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/198PrémeryMouvement de terrain29/12/199930/12/199				
Pouilly-sur-LoireInondation - Par ruissellement et coulée de boue19/12/200320/12/200Pouilly-sur-LoireInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/200Pouques-LormesPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/198Pouques-LormesMouvement de terrain29/12/199930/12/199Pouques-LormesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/199PousseauxPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/198PousseauxMouvement de terrain29/12/199930/12/199PousseauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/199PousseauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/199PousseauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue27/04/200128/04/200PousseauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue27/04/200128/04/200PousseauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)27/04/200128/04/200PrémeryPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/198PrémeryMouvement de terrain29/12/199930/12/199				
Pouilly-sur-LoireInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)19/12/200320/12/200Pouques-LormesPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/198Pouques-LormesMouvement de terrain29/12/199930/12/199Pouques-LormesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/199Pougues-LormesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/199PousseauxPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/198PousseauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/199PousseauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/199PousseauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue27/04/200128/04/200PousseauxInondation - Par ruis sellement et coulée de boue27/04/200128/04/200PousseauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)27/04/200128/04/200PrémeryPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/198PrémeryMouvement de terrain29/12/199930/12/199				
Pouques-LormesPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/198Pouques-LormesMouvement de terrain29/12/199930/12/1999Pouques-LormesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999Pouques-LormesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999PousseauxPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/198PousseauxMouvement de terrain29/12/199930/12/199PousseauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/199PousseauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/199PousseauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue27/04/200128/04/200PousseauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)27/04/200128/04/200PousseauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)27/04/200128/04/200PrémeryPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/198PrémeryMouvement de terrain29/12/199930/12/1999				
Pouques-LormesMouvement de terrain29/12/199930/12/199Pouques-LormesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/199Pouques-LormesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/199PousseauxPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/198PousseauxMouvement de terrain29/12/199930/12/199PousseauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/199PousseauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/199PousseauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue27/04/200128/04/200PousseauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)27/04/200128/04/200PousseauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)27/04/200128/04/200PrémeryPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/198PrémeryMouvement de terrain29/12/199930/12/1999		i i i i i i i i i i i i i i i i i i i		
Pouques-LormesInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999Pouques-LormesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999PousseauxPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/198PousseauxMouvement de terrain29/12/199930/12/199PousseauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/199PousseauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/199PousseauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue27/04/200128/04/200PousseauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)27/04/200128/04/200PrémeryPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/198PrémeryMouvement de terrain29/12/199930/12/1999				
Pouques-LormesInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/1999PousseauxPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/198PousseauxMouvement de terrain29/12/199930/12/199PousseauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/199PousseauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/199PousseauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue27/04/200128/04/200PousseauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)27/04/200128/04/200PrémeryPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/198PrémeryMouvement de terrain29/12/199930/12/1999				
PousseauxPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/198PousseauxMouvement de terrain29/12/199930/12/199PousseauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/199PousseauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/199PousseauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue27/04/200128/04/200PousseauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)27/04/200128/04/200PrémeryPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/198PrémeryMouvement de terrain29/12/199930/12/1999				
PousseauxMouvement de terrain29/12/199930/12/199PousseauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/199PousseauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/199PousseauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue27/04/200128/04/200PousseauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)27/04/200128/04/200PrémeryPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/198PrémeryMouvement de terrain29/12/199930/12/1999				
PousseauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue29/12/199930/12/1999PousseauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/199PousseauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue27/04/200128/04/200PousseauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)27/04/200128/04/200PrémeryPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/198PrémeryMouvement de terrain29/12/199930/12/1999				
PousseauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)29/12/199930/12/199PousseauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue27/04/200128/04/200PousseauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)27/04/200128/04/200PrémeryPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/198PrémeryMouvement de terrain29/12/199930/12/1999				30/12/1999
PousseauxInondation - Par ruissellement et coulée de boue27/04/200128/04/200PousseauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)27/04/200128/04/200PrémeryPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/198PrémeryMouvement de terrain29/12/199930/12/1999	Pousseaux			30/12/1999
PousseauxInondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)27/04/200128/04/200PrémeryPhénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)30/11/198202/12/198PrémeryMouvement de terrain29/12/199930/12/1999	Pousseaux			28/04/2001
Prémery Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) 30/11/1982 02/12/198 Prémery Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199	Pousseaux			28/04/2001
Prémery Mouvement de terrain 29/12/1999 30/12/199	Prémery			02/12/1982
	Prémery			30/12/1999
	Prémery	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue		30/12/1999

Prémery	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Prémery	Mouvement de terrain-Tassement différentiel	22/11/2005	13/12/2005
Préporché	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Préporché	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	02/08/1988	13/08/1988
Préporché	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	02/08/1988	13/08/1988
Préporché	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	24/08/1988	14/09/1988
Préporché	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	24/08/1988	14/09/1988
Préporché Préporché	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Préporché Préporché	Inordation - Par ruissellement et coulee de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999 29/12/1999	30/12/1999 30/12/1999
Préporché	Inondation - Par une crue (debordement de cours d'eau) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	06/08/2001	11/08/2001
Préporché	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	06/08/2001	11/08/2001
Raveau	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Raveau	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Raveau	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Raveau	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Raveau	Mouvement de terrain-Tassement différentiel	22/11/2005	13/12/2005
Rémilly	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Rémilly	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Rémilly	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Rémilly	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Rémilly	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	06/08/2001	11/08/2001
Rémilly	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	06/08/2001	11/08/2001
Rix	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Rix	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Rix	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Rix	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Rix	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/08/2001	26/09/2001
Rix Rouy	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	29/08/2001 30/11/1982	26/09/2001 02/12/1982
Rouy	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Rouy	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Rouy	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Ruages	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Ruages	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Ruages	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Ruages	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Ruages	Mouvement de terrain-Tassement différentiel	22/11/2005	13/12/2005
Saincaize-Meauce	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Saincaize-Meauce	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Saincaize-Meauce	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Saincaize-Meauce	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Saincaize-Meauce	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	19/12/2003	20/12/2003
Saincaize-Meauce	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	19/12/2003	20/12/2003
Saint-Agnan	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Saint-Agnan	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	16/04/1999	02/05/1999
Saint-Agnan	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	16/04/1999	02/05/1999
Saint-Agnan Saint-Agnan	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999 29/12/1999	30/12/1999 30/12/1999
Saint-Agnan	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
			28/04/2001
	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	27/04/2001	
Saint-Amand-en-Puis	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	27/04/2001 27/04/2001	
Saint-Amand-en-Puis Saint-Andelain	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	27/04/2001	28/04/2001
			28/04/2001 02/12/1982
Saint-Andelain	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	27/04/2001 30/11/1982	28/04/2001 02/12/1982 09/07/1996
Saint-Andelain Saint-Andelain	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	27/04/2001 30/11/1982 17/06/1996	28/04/2001 02/12/1982 09/07/1996 09/07/1996
Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	27/04/2001 30/11/1982 17/06/1996 17/06/1996	28/04/2001 02/12/1982 09/07/1996 09/07/1999 30/12/1999
Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	27/04/2001 30/11/1982 17/06/1996 17/06/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999	28/04/2001 02/12/1982 09/07/1996 09/07/1996 30/12/1999 30/12/1999
Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	27/04/2001 30/11/1982 17/06/1996 17/06/1996 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982	28/04/2001 02/12/1982 09/07/1996 09/07/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982
Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-André-en-Morv Saint-André-en-Morv	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain	27/04/2001 30/11/1982 17/06/1996 17/06/1996 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999	28/04/2001 02/12/1982 09/07/1996 09/07/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999
Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-André-en-Morv Saint-André-en-Morv Saint-André-en-Morv	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	27/04/2001 30/11/1982 17/06/1996 17/06/1996 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999	28/04/2001 02/12/1982 09/07/1996 09/07/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999
Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-André-en-Morv Saint-André-en-Morv Saint-André-en-Morv Saint-André-en-Morv	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	27/04/2001 30/11/1982 17/06/1996 17/06/1996 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999	28/04/2001 02/12/1982 09/07/1996 09/07/1996 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-André-en-Morv Saint-André-en-Morv Saint-André-en-Morv Saint-André-en-Morv Saint-André-en-Morv Saint-André-en-Morv	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	27/04/2001 30/11/1982 17/06/1996 17/06/1996 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982	28/04/2001 02/12/1982 09/07/1996 09/07/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-André-en-Morv Saint-André-en-Morv Saint-André-en-Morv Saint-André-en-Morv Saint-André-en-Morv Saint-André-en-Morv Saint-André-en-Morv Saint-André-en-Morv Saint-André-en-Morv	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain	27/04/2001 30/11/1982 17/06/1996 17/06/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999	28/04/2001 02/12/1982 09/07/1996 09/07/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-André-en-Morv	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	27/04/2001 30/11/1982 17/06/1996 17/06/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999	28/04/2001 02/12/1982 09/07/1996 09/07/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-André-en-Morv Saint-Aubin-des-Cha	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	27/04/2001 30/11/1982 17/06/1996 17/06/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999	28/04/2001 02/12/1982 09/07/1996 09/07/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-André-en-Morv Saint-Aubin-des-Cha Saint-Aubin-des-Cha	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	27/04/2001 30/11/1982 17/06/1996 17/06/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982	28/04/2001 02/12/1982 09/07/1996 09/07/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-André-en-Morv Saint-André-en-Morv Saint-André-en-Morv Saint-André-en-Morv Saint-Aubin-des-Cha Saint-Aubin-des-Cha Saint-Aubin-des-Cha Saint-Aubin-les-Forg Saint-Aubin-les-Forg	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain	27/04/2001 30/11/1982 17/06/1996 17/06/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999	28/04/2001 02/12/1982 09/07/1996 09/07/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-Andelain Saint-André-en-Morv Saint-André-en-Morv Saint-André-en-Morv Saint-André-en-Morv Saint-André-en-Morv Saint-André-en-Morv Saint-Aubin-des-Cha Saint-Aubin-des-Cha Saint-Aubin-des-Cha Saint-Aubin-les-Forg Saint-Aubin-les-Forg Saint-Aubin-les-Forg	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	27/04/2001 30/11/1982 17/06/1996 17/06/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982	28/04/2001 02/12/1982 09/07/1996 09/07/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999

Saint-Benin-d'Azy			
	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Benin-d'Azy	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Benin-d'Azy	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Benin-des-Bois	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Benin-des-Bois	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Bonnot	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Saint-Bonnot	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Bonnot	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Bonnot	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Bonnot	Mouvement de terrain-Tassement différentiel	22/11/2005	13/12/2005
Saint-Brisson	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Saint-Brisson	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Brisson	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Brisson	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Sainte-Colombe-des	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Sainte-Colombe-des	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Didier	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Saint-Didier	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Didier	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Didier	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Didier	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/08/2001	26/09/2001
Saint-Didier	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/08/2001	26/09/2001
Saint-éloi	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Saint-éloi	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Saint-éloi	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Saint-éloi	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Saint-éloi	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	19/12/2003	20/12/2003
Saint-éloi	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	19/12/2003	20/12/2003
Saint-Firmin	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Saint-Firmin	Mouvement de terrain - Tassements différentiels	16/04/1999	02/05/1999
Saint-Firmin	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Firmin	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Firmin	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Franchy	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Saint-Franchy	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Franchy	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Franchy	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
		30/11/1982	02/12/1982
	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)		
	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Germain-Chas	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Germain-Chas	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
		29/12/1999	30/12/1999
	Mouvement de terrain		
	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Germain-des-E	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)		
		30/11/1982	
Saint-Gratien-Savion		30/11/1982 29/12/1999	02/12/1982
	Mouvement de terrain	29/12/1999	02/12/1982 30/12/1999
Saint-Gratien-Savign	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999 29/12/1999	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999
Saint-Gratien-Savign Saint-Gratien-Savign	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Saint-Gratien-Savign Saint-Gratien-Savign	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999 29/12/1999	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Saint-Gratien-Savign Saint-Gratien-Savign Saint-Hilaire-en-Morv	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982
Saint-Gratien-Savign Saint-Gratien-Savign Saint-Hilaire-en-Morv Saint-Hilaire-en-Morv	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain	29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999
Saint-Gratien-Savign Saint-Gratien-Savign Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999
Saint-Gratien-Savign Saint-Gratien-Savign Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999
Saint-Gratien-Savign Saint-Gratien-Savign Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-Fontain	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982
Saint-Gratien-Savign Saint-Gratien-Savign Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-Fontain Saint-Hilaire-Fontain	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 03/08/1983	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 05/08/1983
Saint-Gratien-Savign Saint-Gratien-Savign Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-Fontain Saint-Hilaire-Fontain	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 05/08/1983
Saint-Gratien-Savign Saint-Gratien-Savign Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-Fontain Saint-Hilaire-Fontain Saint-Hilaire-Fontain	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 03/08/1983	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 05/08/1983
Saint-Gratien-Savign Saint-Gratien-Savign Saint-Hilaire-en-Mory Saint-Hilaire-en-Mory Saint-Hilaire-en-Mory Saint-Hilaire-Fontain Saint-Hilaire-Fontain Saint-Hilaire-Fontain Saint-Hilaire-Fontain	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 03/08/1983 03/08/1983	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 05/08/1983 05/08/1983
Saint-Gratien-Savign Saint-Gratien-Savign Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-Fontain Saint-Hilaire-Fontain Saint-Hilaire-Fontain Saint-Hilaire-Fontain Saint-Hilaire-Fontain	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 03/08/1983 03/08/1983 03/08/1983	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 05/08/1983 05/08/1983
Saint-Gratien-Savign Saint-Gratien-Savign Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-Fontain Saint-Hilaire-Fontain Saint-Hilaire-Fontain Saint-Hilaire-Fontain Saint-Hilaire-Fontain Saint-Hilaire-Fontain Saint-Hilaire-Fontain	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Mouvement de terrain	29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 03/08/1983 03/08/1983 03/08/1983 29/12/1999	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 05/08/1983 05/08/1983 30/12/1999
Saint-Gratien-Savign Saint-Gratien-Savign Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-Fontain Saint-Hilaire-Fontain Saint-Hilaire-Fontain Saint-Hilaire-Fontain Saint-Hilaire-Fontain Saint-Hilaire-Fontain Saint-Hilaire-Fontain Saint-Hilaire-Fontain	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 03/08/1983 03/08/1983 03/08/1983 29/12/1999 29/12/1999	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 05/08/1983 05/08/1983 05/08/1983 30/12/1999 30/12/1999
Saint-Gratien-Savign Saint-Gratien-Savign Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-Fontain Saint-Hilaire-Fontain Saint-Hilaire-Fontain Saint-Hilaire-Fontain Saint-Hilaire-Fontain Saint-Hilaire-Fontain Saint-Hilaire-Fontain Saint-Hilaire-Fontain	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Mouvement de terrain	29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 03/08/1983 03/08/1983 03/08/1983 29/12/1999 29/12/1999	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 05/08/1983 05/08/1983 05/08/1983 30/12/1999 30/12/1999
Saint-Gratien-Savign Saint-Gratien-Savign Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-Fontain	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 03/08/1983 03/08/1983 03/08/1983 29/12/1999 29/12/1999	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 05/08/1983 05/08/1983 05/08/1983 30/12/1999 30/12/1999
Saint-Gratien-Savign Saint-Gratien-Savign Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-Fontain	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 03/08/1983 03/08/1983 03/08/1983 03/08/1983 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 05/08/1983 05/08/1983 05/08/1983 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Saint-Gratien-Savign Saint-Gratien-Savign Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-Fontain	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 03/08/1983 03/08/1983 03/08/1983 03/08/1983 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 05/08/1983 05/08/1983 05/08/1983 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 20/12/2003
Saint-Gratien-Savign Saint-Gratien-Savign Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-Fontain	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 03/08/1983 03/08/1983 03/08/1983 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003 19/12/2003 30/11/1982	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 05/08/1983 05/08/1983 05/08/1983 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 20/12/2003 20/12/2003
Saint-Gratien-Savign Saint-Gratien-Savign Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-Fontain	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 03/08/1983 03/08/1983 03/08/1983 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003 30/11/1982 24/08/1988	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 05/08/1983 05/08/1983 05/08/1983 30/12/1999 30/12/1999 20/12/2003 20/12/2003
Saint-Gratien-Savign Saint-Gratien-Savign Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-Fontain	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 03/08/1983 03/08/1983 03/08/1983 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003 19/12/2003 30/11/1982	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 05/08/1983 05/08/1983 05/08/1983 30/12/1999 30/12/1999 20/12/2003 20/12/2003 02/12/1982
Saint-Gratien-Savign Saint-Gratien-Savign Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-Fontain	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 03/08/1983 03/08/1983 03/08/1983 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003 30/11/1982 24/08/1988	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 05/08/1983 05/08/1983 05/08/1983 30/12/1999 30/12/1999 20/12/2003 20/12/2003 02/12/1982 14/09/1988
Saint-Gratien-Savign Saint-Gratien-Savign Saint-Hilaire-en-More Saint-Hilaire-en-More Saint-Hilaire-en-More Saint-Hilaire-en-More Saint-Hilaire-Fontain Saint-Honoré-les-Bai Saint-Honoré-les-Bai	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 03/08/1983 03/08/1983 03/08/1983 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003 30/11/1982 24/08/1988 24/08/1988 29/12/1999	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 05/08/1983 05/08/1983 05/08/1983 30/12/1999 30/12/1999 20/12/2003 20/12/2003 20/12/1982 14/09/1988 30/12/1999
Saint-Gratien-Savign Saint-Gratien-Savign Saint-Hilaire-en-More Saint-Hilaire-en-More Saint-Hilaire-en-More Saint-Hilaire-en-More Saint-Hilaire-Fontain Saint-Honoré-les-Bai Saint-Honoré-les-Bai Saint-Honoré-les-Bai	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une sellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 03/08/1983 03/08/1983 03/08/1983 03/08/1983 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003 19/12/2003 30/11/1982 24/08/1988 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 05/08/1983 05/08/1983 05/08/1983 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 20/12/2003 20/12/2003 14/09/1988 14/09/1988 30/12/1999 30/12/1999
Saint-Gratien-Savign Saint-Gratien-Savign Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-Fontain Saint-Honoré-les-Bai Saint-Honoré-les-Bai Saint-Honoré-les-Bai Saint-Honoré-les-Bai Saint-Honoré-les-Bai	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 03/08/1983 03/08/1983 03/08/1983 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003 30/11/1982 24/08/1988 24/08/1988 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 05/08/1983 05/08/1983 05/08/1983 30/12/1999 30/12/1999 20/12/2003 20/12/2003 14/09/1988 14/09/1988 30/12/1999 30/12/1999
Saint-Gratien-Savign Saint-Gratien-Savign Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-en-Mon Saint-Hilaire-Fontain Saint-Honoré-les-Bai Saint-Honoré-les-Bai Saint-Honoré-les-Bai Saint-Honoré-les-Bai Saint-Honoré-les-Bai	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une sellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 03/08/1983 03/08/1983 03/08/1983 03/08/1983 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003 19/12/2003 30/11/1982 24/08/1988 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 05/08/1983 05/08/1983 05/08/1983 30/12/1999 30/12/1999 20/12/2003 20/12/2003 14/09/1988 14/09/1988 30/12/1999

Saint-Jean-aux-Amo Saint-Jean-aux-Amo			
	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Carri Ccarr aux 71110		29/12/1999	30/12/1999
Saint Joan aux Ama	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue		
		29/12/1999	30/12/1999
	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Jean-aux-Amo	Mouvement de terrain - Tassements différentiels	09/01/2006	22/01/2006
Saint-Laurent	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Saint-Laurent	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Laurent	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Laurent	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Saint-Leger-de-Foug	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	02/08/1988	13/08/1988
Saint-Léger-de-Foug	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	02/08/1988	13/08/1988
Saint-Léger-de-Foug	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	06/08/2001	11/08/2001
	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	06/08/2001	11/08/2001
Saint-Léger-des-Vigr	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Saint-Léger-des-Vigr	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
		29/12/1999	30/12/1999
	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)		
	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	19/12/2003	20/12/2003
	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	19/12/2003	20/12/2003
Saint-Loup	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Saint-Loup	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Loup	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Loup	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
	'		
Saint-Loup	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/08/2001	26/09/2001
Saint-Loup	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/08/2001	26/09/2001
Saint-Loup	Mouvement de terrain - Tassements différentiels	25/08/2004	26/08/2004
Saint-Malo-en-Donzi	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Saint-Malo-en-Donzi	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	22/02/1989	03/03/1989
	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	22/02/1989	03/03/1989
	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Malo-en-Donzi	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Malo-en-Donzi	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Sainte-Marie	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Sainte-Marie	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Sainte-Marie	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Sainte-Marie	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)		
		29/12/1999	30/12/1999
	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Saint-Martin-d'Heuille	Mouvement de terrain - Tassements différentiels	09/04/1998	23/04/1998
Saint-Martin-d'Heuille	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Martin-d'Heuille	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)		
	monaction i al and orde (addordemon de codre a cau)		30/12/1999
ISaint-Martin-du-Puv	Phánomàna liá à l'atmosphàra - Tempâta et grains (vent) - Tempâta (vent)	29/12/1999	30/12/1999
	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Saint-Martin-du-Puy	Mouvement de terrain	30/11/1982 29/12/1999	02/12/1982 30/12/1999
Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999
Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy	Mouvement de terrain	30/11/1982 29/12/1999	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999
Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-sur-Noh	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain	30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999
Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999
Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Maurice	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982
Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Maurice	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain	30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999
Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Maurice Saint-Maurice	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Maurice	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain	30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain	30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Ouen-sur-Loire	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003 19/12/2003 30/11/1982	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Parize-en-Viry Saint-Parize-en-Viry	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain	30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003 19/12/2003 30/11/1982 29/12/1999	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Parize-en-Viry Saint-Parize-en-Viry	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/2003 20/12/2003 02/12/1982 30/12/1999
Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Parize-en-Viry Saint-Parize-en-Viry Saint-Parize-en-Viry	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Parize-en-Viry Saint-Parize-en-Viry Saint-Parize-en-Viry Saint-Parize-en-Viry Saint-Parize-en-Viry Saint-Parize-en-Viry	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1998 30/12/1998 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Parize-en-Viry Saint-Parize-en-Viry Saint-Parize-en-Viry Saint-Parize-le-Châte Saint-Parize-le-Châte	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1998 30/12/1998 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 20/12/2003 20/12/2003 20/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Parize-en-Viry Saint-Parize-en-Viry Saint-Parize-en-Viry Saint-Parize-le-Châte Saint-Parize-le-Châte	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Parize-en-Viry Saint-Parize-en-Viry Saint-Parize-en-Viry Saint-Parize-le-Châte Saint-Parize-le-Châte	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain	30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1998 30/12/1998 30/12/1999
Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Parize-en-Viry Saint-Parize-en-Viry Saint-Parize-le-Châte Saint-Parize-le-Châte Saint-Parize-le-Châte Saint-Parize-le-Châte	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1998 30/12/1998 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 20/12/2003 20/12/2003 20/12/2003 20/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Parize-en-Viry Saint-Parize-en-Viry Saint-Parize-le-Châte	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1982 30/12/1982 30/12/1999 30/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Parize-en-Viry Saint-Parize-en-Viry Saint-Parize-le-Châte	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 20/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-du-Puy Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Martin-sur-Noh Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Maurice Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Ouen-sur-Loire Saint-Parize-en-Viry Saint-Parize-en-Viry Saint-Parize-le-Châte	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 19/12/2003 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 30/11/1982	02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1982 30/12/1982 30/12/1999 30/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999

Saint-Père	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	27/04/2001	28/04/2001
Saint-Père	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	27/04/2001	28/04/2001
Saint-Péreuse	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Saint-Péreuse	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Péreuse	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Péreuse	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Pierre-du-Mont	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Pierre-du-Mont	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Pierre-du-Mont	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Révérien	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Saint-Révérien	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Révérien	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Révérien	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Revenen	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Saint-Saulge	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Saulge Saint-Saulge	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
	Inondation - Par ruissellement et coulee de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Saulge	i '		
Saint-Seine	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Saint-Seine	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Seine	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Seine	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Sulpice	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Saint-Sulpice	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Sulpice	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Sulpice	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Vérain	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Saint-Vérain	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Vérain	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Vérain	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Saint-Vérain	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/08/2001	26/09/2001
Saint-Vérain	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/08/2001	26/09/2001
Saizy	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Saizy	Mouvement de terrain - Tassements différentiels	06/09/1993	19/09/1993
Saizy	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Saizy	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Saizy	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Saizy	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/08/2001	26/09/2001
Saizy	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/08/2001	26/09/2001
Sardy-lès-épiry	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Sardy-lès-épiry	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Sardy-lès-épiry	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Sardy-lès-épiry	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Sauvigny-les-Bois	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Sauvigny-les-Bois	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Sauvigny-les-Bois	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Sauvigny-les-Bois	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Savigny-Poil-Fol	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Savigny-Poil-Fol	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Savigny-Poil-Fol	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Savigny-Poil-Fol	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Saxi-Bourdon	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Saxi-Bourdon	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Can Douidoll			
Saxi-Bourdon	Inondation - Par ruissellement et coulée de houe	29/12/1000	311/17/1444
Saxi-Bourdon	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Saxi-Bourdon	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Saxi-Bourdon Saxi-Bourdon	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Mouvement de terrain-Tassements différentiels	29/12/1999 22/11/2005	30/12/1999 13/12/2005
Saxi-Bourdon Saxi-Bourdon Sémelay	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Mouvement de terrain-Tassements différentiels Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	29/12/1999 22/11/2005 30/11/1982	30/12/1999 13/12/2005 02/12/1982
Saxi-Bourdon Saxi-Bourdon Sémelay Sémelay	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Mouvement de terrain-Tassements différentiels Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain	29/12/1999 22/11/2005 30/11/1982 29/12/1999	30/12/1999 13/12/2005 02/12/1982 30/12/1999
Saxi-Bourdon Saxi-Bourdon Sémelay Sémelay Sémelay	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Mouvement de terrain-Tassements différentiels Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999 22/11/2005 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999	30/12/1999 13/12/2005 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999
Saxi-Bourdon Saxi-Bourdon Sémelay Sémelay Sémelay Sémelay	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Mouvement de terrain-Tassements différentiels Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999 22/11/2005 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999	30/12/1999 13/12/2005 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999
Saxi-Bourdon Saxi-Bourdon Sémelay Sémelay Sémelay Sémelay Sémelay	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Mouvement de terrain-Tassements différentiels Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999 22/11/2005 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 06/08/2001	30/12/1999 13/12/2005 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 11/08/2001
Saxi-Bourdon Saxi-Bourdon Sémelay Sémelay Sémelay Sémelay Sémelay Sémelay Sémelay	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Mouvement de terrain-Tassements différentiels Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999 22/11/2005 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 06/08/2001 06/08/2001	30/12/1999 13/12/2005 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 11/08/2001 11/08/2001
Saxi-Bourdon Saxi-Bourdon Sémelay Sémelay Sémelay Sémelay Sémelay Sémelay Sémelay Sémelay Sémelay	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Mouvement de terrain-Tassements différentiels Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	29/12/1999 22/11/2005 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 06/08/2001 06/08/2001 30/11/1982	30/12/1999 13/12/2005 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 11/08/2001 11/08/2001 02/12/1982
Saxi-Bourdon Saxi-Bourdon Sémelay Semelay Semages	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Mouvement de terrain-Tassements différentiels Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain	29/12/1999 22/11/2005 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 06/08/2001 06/08/2001 30/11/1982 29/12/1999	30/12/1999 13/12/2005 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 11/08/2001 11/08/2001 02/12/1982 30/12/1999
Saxi-Bourdon Saxi-Bourdon Sémelay Sémelay Sémelay Sémelay Sémelay Sémelay Sémelay Sémelay Sermages Sermages	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Mouvement de terrain-Tassements différentiels Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999 22/11/2005 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 06/08/2001 06/08/2001 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999	30/12/1999 13/12/2005 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 11/08/2001 11/08/2001 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999
Saxi-Bourdon Saxi-Bourdon Sémelay Semelay Semages	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Mouvement de terrain-Tassements différentiels Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain	29/12/1999 22/11/2005 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999 29/12/1999 06/08/2001 06/08/2001 30/11/1982 29/12/1999	30/12/1999 13/12/2005 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999 11/08/2001 11/08/2001 02/12/1982 30/12/1999

Cormogoo	Inandation Dar una arua (déhardament de cours d'acu)	06/09/2004	11/09/2001
Sermages Sermoise-sur-Loire	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	06/08/2001 30/11/1982	11/08/2001 02/12/1982
Sermoise-sur-Loire	Mouvement de terrain - Tassements différentiels	12/03/1998	28/03/1998
Sermoise-sur-Loire	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Sermoise-sur-Loire	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Sermoise-sur-Loire	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Sermoise-sur-Loire	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	19/12/2003	20/12/2003
Sermoise-sur-Loire	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	19/12/2003	20/12/2003
Sichamps	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Sichamps	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Sichamps	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Sichamps	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Sougy-sur-Loire	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Sougy-sur-Loire	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Sougy-sur-Loire	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Sougy-sur-Loire	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Sougy-sur-Loire	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	19/12/2003	20/12/2003
Sougy-sur-Loire	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	19/12/2003	20/12/2003
Suilly-la-Tour	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Suilly-la-Tour	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Suilly-la-Tour	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Suilly-la-Tour	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Suilly-la-Tour	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	27/04/2001	28/04/2001
Suilly-la-Tour	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	27/04/2001	28/04/2001
Surgy	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Surgy	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Surgy	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Surgy	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Surgy	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/08/2001	26/09/2001
Surgy	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/08/2001	26/09/2001
Taconnay	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Taconnay	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Taconnay	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Taconnay	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Talon	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Talon	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Talon	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Talon	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Tamnay-en-Bazois	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Tamnay-en-Bazois	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Tamnay-en-Bazois	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Tamnay-en-Bazois	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Tamnay-en-Bazois	Mouvement de terrain-Tassement différentiels	09/01/2006	22/01/2006
Tannay	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain	30/11/1982	02/12/1982
Tannay		29/12/1999 29/12/1999	30/12/1999 30/12/1999
Tannay Tannay	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
T		27/04/2001	28/04/2001
Tannay	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	27/04/2001	28/04/2001
Tannay	Mouvement de terrain-Tassement différentiels	22/11/2005	13/12/2005
Tazilly	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Tazilly	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Tazilly	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Tazilly	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Teigny	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Teigny	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Teigny	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Teigny	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Ternant	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Ternant	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Ternant	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Ternant	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Thaix	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Thaix	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Thaix	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Thaix	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Thianges	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Thianges	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Thianges	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Thianges			02/12/1982
Tintury	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	
Tintury Tintury	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Tintury Tintury Tintury	Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999 29/12/1999	30/12/1999 30/12/1999
Tintury Tintury	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999

Toury-Lurcy P Toury-Lurcy M Toury-Lurcy Ir Toury-Lurcy Ir	nondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Mouvement de terrain nondation - Par ruissellement et coulée de boue	26/06/2003 30/11/1982 29/12/1999 29/12/1999	27/06/2003 02/12/1982 30/12/1999
Toury-Lurcy M Toury-Lurcy Ir Toury-Lurcy Ir	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Toury-Lurcy M Toury-Lurcy Ir Toury-Lurcy Ir	Mouvement de terrain		
Toury-Lurcy Ir Toury-Lurcy Ir			
Toury-Lurcy Ir	nondation - Par ruissellement et coulee de boue		20/42/4000
			30/12/1999
Toury-sur-Jour IP	nondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Toury-sur-Jour M	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
	nondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
	nondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Tracy-sur-Loire P	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Tracy-sur-Loire M	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Tracy-sur-Loire Ir	nondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
	nondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
_			
	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Tresnay M	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Tresnay	nondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
	nondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
	nondation - Par ruissellement et coulée de boue	19/12/2003	20/12/2003
	nondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	19/12/2003	20/12/2003
Trois-Vèvres P	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Trois-Vèvres M	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
	nondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
	nondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Tronsanges M	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
	nondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
	nondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Trucy-l'Orgueilleux M	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Trucy-l'Orgueilleux Ir	nondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
	nondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
	nondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/08/2001	26/09/2001
Trucy-l'Orgueilleux Ir	nondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/08/2001	26/09/2001
Urzy P	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Urzy	Mouvement de terrain - Tassements différentiels	09/04/1998	23/04/1998
	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
	nondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
	nondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Vandenesse P	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Vandenesse M	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
	nondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
	nondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Varennes-lès-Narcy P	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Varennes-lès-Narcy P	Phénomène lié à l'atmosphère - Trombes (vent)	04/12/1986	14/01/1987
Varennes-lès-Narcy P	Phénomène lié à l'atmosphère - Grêle	04/12/1986	14/01/1987
Varennes-lès-Narcy M		29/12/1999	30/12/1999
	nondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
	nondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Varennes-Vauzelles P	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Varennes-Vauzelles M		29/12/1999	30/12/1999
	nondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
	nondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Varzy M	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
	nondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
	nondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
	nondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/08/2001	26/09/2001
	nondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/08/2001	26/09/2001
Vauclaix P	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Vauclaix M	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
	nondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
	nondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Verneuil N	Mouvement de terrain - Tassements différentiels	27/12/2000	29/12/2000
Verneuil M	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
	nondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
	nondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Vielmanay P	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Vielmanay M	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
r v icii i i ai i ay	nondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
		_0,12,1000	
Vielmanay Ir	nondation - Par une crue (débardament de cours d'acu)	20/12/1000	30/43/4000
Vielmanay Ir Vielmanay Ir	nondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	
Vielmanay Ir Vielmanay Ir Vignol P	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Vielmanay Ir Vielmanay Ir Vignol P		30/11/1982 29/12/1999	02/12/1982
Vielmanay Ir Vielmanay Ir Vignol P Vignol M	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	30/12/1999 02/12/1982 30/12/1999 30/12/1999

Vignol	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/08/2001	26/09/2001
Vignol	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/08/2001	26/09/2001
Villapourçon	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Villapourçon	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	02/08/1988	13/08/1988
Villapourçon	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	02/08/1988	13/08/1988
Villapourçon	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	24/08/1988	14/09/1988
Villapourçon	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	24/08/1988	14/09/1988
Villapourçon	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	28/01/2000	11/02/2000
Villapourçon	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	28/01/2000	11/02/2000
Villapourçon	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Villapourçon	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Villapourçon	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Villiers-le-Sec	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Villiers-le-Sec	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Villiers-le-Sec	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Villiers-le-Sec	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Ville-Langy	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Ville-Langy	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Ville-Langy	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Ville-Langy	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Ville-Langy	Mouvement de terrain-Tassements différentiels	22/11/2005	13/12/2005
Villiers-sur-Yonne	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Villiers-sur-Yonne	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Villiers-sur-Yonne	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Villiers-sur-Yonne	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999
Villiers-sur-Yonne	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/08/2001	26/09/2001
Villiers-sur-Yonne	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/08/2001	26/09/2001
Vitry-Laché	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	30/11/1982	02/12/1982
Vitry-Laché	Mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Vitry-Laché	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999	30/12/1999
Vitry-Laché	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/1999	30/12/1999

2006-P-499-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans la commune de Saint-Père.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-P-396 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques et sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le département de la Nièvre ;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Saint-Père, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend:

- une fiche synthétique exposant la situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels ou d'un plan de prévention des risques technologiques ainsi que les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- une cartographie délimitant les zones exposées,

- le cas échéant, la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en mairie, en préfecture ou en sous-préfecture territorialement compétente.

<u>Article 2</u>: Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune puis affichée en mairie. Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à la Chambre départementale des notaires. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

<u>Article 4</u>: L'obligation d'information sur les risques majeurs s'applique pour les vendeurs et bailleurs à compter du 1^{er} jour du quatrième mois suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, soit le 1^{er} juin 2006.

<u>Article 5</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des Services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Directeur Départemental de l'Equipement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 7 février 2006 Pour le Préfet, Le Directeur des Services du Cabinet Jean-François MONIOTTE

1.2. Direction du Développement Durable et de la Coordination Interministérielle

N°2005-P-544-Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Michel JEANNEY, sous-préfet de CLAMECY.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relativ e aux droits et libertés des communes, des départements et des régions :

VU le décret n°95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif a ux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 juillet 2005 portant nomination de M. François BURDEYRON en qualité de Préfet de la Nièvre ;

VU le décret du 9 septembre 2005 portant nomination de M. Raymond Alexis JOURDAIN en qualité de sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire ;

VU le décret du 25 janvier 2006 portant nomination de M. Michel JEANNEY en qualité de sous-préfet de Clamecy ;

VU les décisions préfectorales portant affectation des secrétaires généraux des souspréfectures ;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Nièvre ;

ARTICLE 1^{er}:

Délégation de signature est conférée à M. Michel JEANNEY, sous-préfet de Clamecy, pour les matières énumérées ci-après, dans la limite de l'arrondissement de Clamecy :

A - MESURES ET AUTORISATIONS DE POLICE :

- * autorisations de fermeture tardive de débits de boissons,
- * fermetures administratives d'une durée inférieure à 3 mois, prononcées à l'encontre des débits de boissons,
- * réquisitions de logements,
- * octroi de l'assistance de la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion,
- * protocoles d'accord de prévention des expulsions locatives,
- * autorisations de poursuites par voie de vente,
- * autorisations de manifestations cyclistes, pédestres, hippiques et nautiques se déroulant exclusivement sur le territoire de l'arrondissement,
- * recherches dans l'intérêt des familles par des personnes résidant dans l'arrondissement,
- * agréments de gardes particuliers,
- * réglementation de la publicité par panneaux, affichages et enseignes, notamment :
- la constitution de groupes de travail intéressant une commune ou un groupement de communes de l'arrondissement en vue de délimiter les zones de publicité autorisée, restreinte ou élargie,
- mise en oeuvre des sanctions administratives au lieu et place du maire si ce dernier n'a pas engagé de procédure,
- autorisation de circulation des véhicules publicitaires dans les communes de l'arrondissement,
- * opérations funéraires :
- autorisations de transport de corps en dehors du territoire métropolitain
- habilitations dans le domaine funéraire (loi n°9 3-23 du 8 janvier 1993)
- inhumations et crémations hors délais
- inhumations sur propriétés privées.

B - DELIVRANCE DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :

- * délivrance d'attestations de dépôt de dossier de subvention et d'accusés de réception de dossier complet pour la DGE,
- * délivrance de passeports et cartes nationales d'identité,
- * délivrance de permis de chasser,
- * délivrance d'autorisations de chasser accompagné pour les personnes âgées de 15 à 18 ans.
- * délivrance de cartes de commerçants non sédentaires,
- * carnets de forains et nomades,
- * récépissés de déclaration de ball-trap,
- * récépissés de déclarations de marchands ambulants, colporteurs, brocanteurs,
- * récépissés de déclarations d'associations;

C - RELATIONS AVEC LES COMMUNES, LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE ET LES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX :

- * acceptation de démissions des adjoints aux maires de l'arrondissement,
- * arrêtés portant ouverture d'enquêtes et arrêtés préalables à la déclaration d'utilité publique pour les servitudes radio-électriques,
- * arrêtés de paiement du fonds de compensation de la TVA,
- * enquêtes préalables aux déclarations d'utilité publique et de cessibilité (y compris la désignation du commissaire enquêteur) sauf les enquêtes entrant dans le cadre de la loi N° 83-630 du 12 juillet 1983,
- * enquêtes administratives en vue de modifier les limites territoriales des communes ou d'instituer une commission syndicale si le projet concerne le détachement d'une section de commune ou d'une partie du territoire d'une commune,
- * vente et changement d'usage de bien d'une section de commune : convocation des électeurs (art. L 2411-16 du code général des collectivités territoriales),

- * arrêtés portant création de la commission syndicale prévue aux articles L 5222-1 du code général des collectivités territoriales (biens et droits indivis entre plusieurs communes de l'arrondissement),
- * convocation des électeurs pour désigner la commission syndicale en application de l'article L 2411-6 du code général des collectivités territoriales (commission syndicale de section de communes),
- * création de syndicats intercommunaux et de communautés de communes ne comprenant que des communes de l'arrondissement et modification des conditions de fonctionnement de ces syndicats et communautés,
- * coter et parapher les registres des délibérations prises par les collectivités locales et établissements publics.
- * substitution au maire dans les cas prévus par les art. L 2122-34 et L2215-1 du code général des collectivités territoriales,
- * dans le cadre du contrôle de la légalité des actes des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et des établissements publics locaux :
- tout acte ou correspondance relatifs au contrôle administratif des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et des établissements publics locaux à l'exclusion du déféré devant le tribunal administratif et de la saisine de la chambre régionale des comptes.

D - PROBLEMES CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT :

- * désignation, au sein des comités des caisses des écoles des communes, des personnes dont le choix est laissé à l'appréciation du préfet,
- * procès-verbaux de mise à disposition des biens meubles et immeubles des collèges situés dans l'arrondissement dans le cadre de transfert de compétences en matière d'enseignement public.

E - PROBLEMES FONCIERS :

- * réorganisation foncière, remembrement rural et réglementation du reboisement :
- tous arrêtés sauf ceux portant affectation d'autorisation de programme et d'engagement de dépenses,
- * associations syndicales autorisées :
- arrêtés portant constitution et dissolution d'associations syndicales autorisées,
- approbation des marchés de travaux,
- contrôle des budgets et comptes, et, le cas échéant, règlement des budgets.

E - DIVERS:

- * arrêtés autorisant l'utilisation d'embarcations de pêche à moteur électrique sur le lac de Chaumeçon
- * institution des commissions de propagande dans les communes de 2 500 habitants et plus pour les élections municipales sauf lors de renouvellement général des conseils municipaux,
- * désignation du délégué de l'administration à la commission communale chargée de l'établissement ou de la révision des listes électorales à l'occasion de toute élection autre que politique,
- * nomination d'une délégation spéciale au sein d'une commune,
- * arrêtés autorisant l'installation des ventes aux déballages,
- * bourses d'accès à l'emploi.

G - COMMISSION DE SECURITE :

* signature de tous les actes concernant la commission de sécurité d'arrondissement.

<u>ARTICLE 2</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel JEANNEY, sous-préfet de Clamecy, la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 1^{er} sera exercée par M. Raymond Alexis JOURDAIN sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire.

<u>ARTICLE 3</u>: Lors des permanences que M. Michel JEANNEY est amené à assurer périodiquement au niveau départemental, délégation de signature lui est accordée à l'effet de prendre toute décision nécessitée par une situation d'urgence, à l'exception :

- des décisions de déférer au juge administratif les actes des autorités décentralisées,
- des déclinatoires de compétence et des arrêtés de conflit,

- des réquisitions prononcées en vertu de la loi modifiée du 11 juillet 1938 sur l'organisation de la Nation en temps de guerre.

<u>ARTICLE 4</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel JEANNEY, délégation de signature est conférée à M. Frédéric PELISSIER, secrétaire général de la sous-préfecture, pour les matières suivantes :

A - Mesures et autorisations de police :

- * autorisations de fermeture tardive de débits de boissons,
- * autorisations de manifestations cyclistes, pédestres, hippiques et nautiques se déroulant exclusivement sur le territoire de l'arrondissement,
- * recherches dans l'intérêt des familles par des personnes résidant dans l'arrondissement,
- * agréments de gardes particuliers,
- * opérations funéraires :
- autorisations de transport de corps en dehors du territoire métropolitain
- habilitations dans le domaine funéraire (loi n°9 3-23 du 8 janvier 1993)
- inhumations et crémations hors délais
- inhumations sur propriétés privées.
- B Délivrance de documents administratifs :
- * délivrance d'attestations de dépôt de dossier de subvention et d'accusés de réception de dossier complet pour la DGE,
- * délivrance de passeports et cartes nationales d'identité,
- * délivrance de permis de chasser,
- * délivrance d'autorisations de chasser accompagné pour les personnes âgées de 15 à 18 ans.
- * délivrance de cartes de commerçants non sédentaires,
- * carnets de forains et nomades,
- * récépissés de déclarations de marchands ambulants, colporteurs, brocanteurs,
- * récépissés de déclarations d'associations;
- C Contrôle administratif des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et des établissements publics locaux :
- * coter et parapher les registres des délibérations prises par les collectivités locales et établissements publics.
- D Commission de sécurité :
- * signature de tous les actes concernant la commission de sécurité d'arrondissement E Divers :
- * arrêtés autorisant l'installation de ventes aux déballages,
- * bourses d'accès à l'emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric PELISSIER, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par Mme Chantal STEINVILLE, secrétaire administratif de classe supérieure, et Mme Micheline SERRE, secrétaire administratif de classe normale.

<u>ARTICLE 5</u>: Le secrétaire général de la préfecture de la Nièvre, le sous-préfet de Clamecy et le sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du 13 février 2006 et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers le 8 février 2006 Le Préfet, François BURDEYRON

Conformément aux dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié par le décret n°83-1025 du 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois courant à compter de la notification de celle-ci.

N°2005-P-545-Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Jean-Pierre GILLERY, secrétaire général de la préfecture de la Nièvre.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relativ e aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n°95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif a ux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 26 avril 2005 portant nomination de Mme Sophie SALAÜN-BARON, en qualité de sous-préfète de Château-Chinon ;

VU le décret du 20 juillet 2005 portant nomination de M. François BURDEYRON en qualité de Préfet de la Nièvre ;

VU le décret du 9 septembre 2005 portant nomination de M. Raymond Alexis JOURDAIN en qualité de sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire ;

VU le décret du 25 janvier 2006 portant nomination de M. Michel JEANNEY, en qualité de sous-préfet de Clamecy ;

VU le décret du 31 janvier 2006 portant nomination de M. Jean-Pierre GILLERY, en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Nièvre ;

ARTICLE 1er:

Délégation de signature est conférée à Monsieur Jean-Pierre GILLERY, secrétaire général de la préfecture de la Nièvre, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents à l'exception :

- des actes pour lesquels une délégation a été conférée à un chef de service de l'Etat dans le département ;
- des réquisitions prononcées en vertu de la loi modifiée du 11 Juillet 1938 sur l'organisation de la Nation en temps de guerre ;
- des déclinatoires de compétence et des arrêtés de conflit ;
- des décisions de déférer au juge administratif les actes des autorités décentralisées.

ARTICLE 2:

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre GILLERY, secrétaire général de la préfecture de la Nièvre, la présente délégation de signature sera exercée par M. Raymond Alexis JOURDAIN, sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Monsieur Jean-Pierre GILLERY et de M. Raymond Alexis JOURDAIN, la présente délégation sera exercée par Mme Sophie SALAÜN-BARON, sous-préfète de Château-Chinon.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Monsieur Jean-Pierre GILLERY, de M. Raymond Alexis JOURDAIN et de Mme SALAÜN-BARON, la présente délégation sera exercée par M. Michel JEANNEY, sous-préfet de Clamecy.

ARTICLE 3:

Le secrétaire général de la préfecture de la Nièvre et les sous-préfets de Cosne-Cours-sur-Loire, Château-Chinon et Clamecy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du 20 février 2006 et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

Fait à NEVERS, le 8 février 2006 Le Préfet,

François BURDEYRON

Conformément aux dispositions du décret n°65-29 d u 11 janvier 1965 modifié par le décret n°83-1025 du 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux

devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois courant à compter de la notification de celle-ci.